Montréal, jeudi 23 mars 1933

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTREAL

TELEPHONE : . . . . HArbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HArbour 1243
Rédaction : . . . . HArbour 3679
Cérant : . . . . . HArbour 4897

LE DEVOIR

Directeur-gérant: GEORGES PELLETIER — FAIS CE QUE DOIS! — Rédacteur en chef: OMER HEROUX

Vol. XXIV — No 68
TROIS SOUS LE NUMERO
Abonnements par la poste

Edition quotidienne
CANADA . . . . . $ 6.00
(Sauf Montréal et banlieue)
E.-Unis et Empire Britannique . 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE 3.00

Une taxe nuisible qu'il faut dénoncer

Dans notre page de *commerce et de finance*, M. Clarence Hogue a signalé, hier, deux faits d'une égale importance.

Le premier, c'est le taux exorbitant du nouvel impôt sur le sucre qui atteint au moins 50% du coût jusqu'ici payé; le deuxième, c'est la spéculation que des mercantis, évidemment bien tuyautés, ont pratiquée au détriment des consommateurs.

Le dernier de ces faits fournirait à lui seul matière suffisante à une enquête fédérale; mais il y a plus. L'immense majorité, sinon la totalité des épiciers, nous dit-on, ont augmenté, dès hier, le prix du sucre. On nous cite un cas où l'on a demandé 16 cents les deux livres de sucre qui se vendaient, la veille, 11 cents.

La majoration est donc de 2½ cents sur un prix déjà élevé par comparaison avec le prix courant dans la plupart des maisons d'alimentation populaires. Or comme, au dire d'un fabricant de conserves digne de foi, il n'y avait pas une seule livre de sucre dans les raffineries le 21, ce sucre majoré n'a donc pas acquitté la nouvelle taxe.

L'enquête s'impose donc à double titre. D'ailleurs, une taxe qui livre des consommateurs aux entreprises des profiteurs est radicalement une mauvaise taxe, surtout dans ces temps de misère.

La députation fédérale ne pourra pas se soustraire au grave devoir qui lui incombe de vérifier ces faits. Mais nous comptons, en outre, que la députation de la province de Québec ira plus loin et s'opposera non seulement aux modalités de la taxe sur le sucre, mais au principe même de cette taxe.

L'Etat a besoin de revenus, personne n'en disconvient, pas même ceux qui l'ont prévenu que ses folies de guerre le conduiraient un jour en face de la banqueroute et qui payent comme tous les autres pour avoir eu raison. Mais l'Etat n'a pas le droit de frapper les nécessités de la vie quand il ne taxe pas les articles de consommation qui sont de pur luxe. A ceci, M. Rhodes répondrait peut-être: En frappant le sucre, on frappe la confiserie et la confiserie est une industrie de luxe. Ce raisonnement est aussi juste que celui de l'inspecteur sanitaire qui dirait: pour détruire les bestioles nuisibles qui sont dans cette maison, pompons-en l'oxygène; les autres occupants seront peut-être étouffés aussi, mais les bestioles mourront.

Un usage modéré des confiseries n'est pas nuisible à la santé et est même recommandé par les médecins; mais, par ailleurs, comme le notait hier notre camarade Hogue, le sucre est un article essentiel de la diète infantile, pour ainsi dire dès la naissance.

Mais, dira-t-on, quels sont les articles de pur luxe que l'on peut frapper? Le sucre, le sucre sous la forme de confiseries, de friandises, de boissons douces, etc.; mais pas à l'état nature. Et, ensuite, le thé et le café. Ces deux articles ne sont ni essentiels ni même nécessaires à la consommation et la médecine les interdit formellement aux enfants. En outre, il y a plusieurs qualités de café et de thé. Les gens riches ou simplement à l'aise pourraient choisir une qualité moindre s'ils pensaient que la taxe a rendu prohibitives celles qu'ils se payaient jusque là. Ils pourraient abandonner l'épinoche ou le thé surfin, qui, selon les réclames saugrenues que l'on fait de ce temps-ci autour de cette boisson, donne l'*emotional lift* (sic) aux jeunes gens en compagnie de leurs amies.

Ce n'est pas la même chose pour le sucre. L'*emotional lift* que l'on ressentira à son sujet provient simplement de l'impôt exorbitant qui en hausse le prix. Et il n'y a guère qu'une qualité de sucre, la même pour les gens pauvres et pour les gens riches. Pauvres en ressources financières, mais riches en enfants, invitées à se saigner aux quatre membres pour secourir le commerce de l'Ouest, les familles nombreuses de la province de Québec seront lourdement frappées par cette imposition d'un article essentiel à la consommation qui, encore un coup, figure sur toutes les tables, à tous les repas, et jusque dans le biberon ou le jus d'orange du nourrisson.

Au reste, ces braves gens de la province de Québec, qui ont quelque chose comme un tiers de plus d'enfants que ceux des provinces de l'Ouest, pourront se consoler en pensant que ces derniers s'apprêtent, grâce au jeu cruel du fonds de stabilisation constitué en grande partie à même les vingt millions que doit rapporter l'impôt sur le sucre, à faire monter le prix des autres denrées de consommation. La *Gazette* annonce, ce matin, non sans joie, que, grâce à ce fonds, le prix du porc sur pied doit monter d'au moins un sou la livre, les exportateurs de l'Ouest étant désormais assurés d'un marché où la livre sterling, même si elle tombe à $4.00, cours réel, vaudra toujours pour eux $4.60, grâce à la paternelle garantie de l'Etat.

Donc, les consommateurs, au moins dans les villes, pourront se dire en voyant monter le prix du sucre que c'est le plus sûr moyen de faire monter le prix des autres denrées et d'amener la prospérité promise par M. Bennett; mais, en attendant, ne peuvent-ils compter que leurs mandataires dénonceront les mercantis, s'efforceront de leur faire rendre gorge, rechercheront les tuyaux qui ont si bien servi à quelques-uns (on nous dit, au moment où nous écrivons ceci, qu'un épicier se vante de réaliser $5,000 de bénéfice parce qu'il a pu rentrer du sucre *pendant toute une journée*) et représenteront à M. Bennett, célibataire endurci et pensionnaire d'hôtel, que la taxe sur le sucre frappe aussi durement que si c'était fait exprès les familles nombreuses dont les charges sont pourtant déjà assez accablantes.

Louis DUPIRE

L'actualité

Montréal sans tête

Jadis, le Montréalais qui passait par Québec l'hiver ne manquait jamais de se gausser de ses amis québécois. "Je dois marcher dans le milieu des rues", leur disait-il. "Si je suis sur le trottoir, c'est comme si j'essayais de marcher sur le dos d'un âne. Et puis il n'y a qu'un tout mince sentier entre les énormes bancs de neige et les murailles des maisons. Impossible de rencontrer quelqu'un sur vos trottoirs sans s'exposer à se faire pousser contre le banc de neige. Et pour peu que le soleil fasse fondre la neige, il nous dégringole sur la tête des amas de glaçons ,et bonjour! C'est l'hôpital pour quinze jours. Tandis que dans la rue, il n'y a qu'un tramway toutes les demi-heures, rarement une auto; et s'il vient un cocher, j'entends les grelots de sa voiture à un demi-mille, j'ai le temps de me garer."

Cette année, le Québécois tient sa vengeance, s'il vient à Montréal. Glaçons qui pendent au bord des toits, trottoirs qui sont des mares ou des patinoires, rues qui sont des torrents ou des lacs, et dont les automobiles qui passent grand train font jaillir sur le piéton une boue infecte qui le couvre des pieds à la tête. Trous, bosses, rigoles et chausse-trapes à travers lesquels l'homme qui veut faire un peu de marche, — du footing, dirait-on à Paris, — glisse, chancelle, titube, risque de s'assommer en même temps qu'il se mouille. Et la chaussée! Qui s'y risque, ne serait-ce que pour traverser les rues, passe du Mont-Blanc à l'Himalaya et des Alpes aux Andes, des pics aux abimes, des plateaux ruisselants aux canons boueux. Heureux s'il ne finit pas au cimetière.

Ainsi, Montréal entretient rues et trottoirs, cette année; Montréal où jadis, une heure après une grande tempête de neige, les trottoirs des grandes rues étaient libres, et six heures après une cinglante poudrerie, les chaussées étaient planes, comme des pavés de marbre.

Il manque des hommes? 5, 10 mille adultes sans emploi pourraient en peu de temps nettoyer tout cela. Ils sont chez eux, ou dans les refuges, à ne rien faire, parce qu'ils sont "sous le secours direct". Et l'on en a fait de tels aristocrates qu'ils dédaignent maintenant tout travail manuel, — même le travail tout court.

Il manque de l'argent? Montréal dépense des centaines de mille dollars chaque mois pour faire vivre des milliers de familles qui, sans cela, n'auraient ni feu ni pain. Et ces centaines de mille dollars ne peuvent servir à nettoyer les rues...

Il manque du matériel? Les parcs, les remises et les dépôts de la ville débordent de pics, de pelles, de grattes, de charrues, de herses, de tout le matériel qu'il faut pour jeter en quelques heures aux grands égouts neige et glace des rues, creuser des rigoles, aplanir et nettoyer les trottoirs, rendre lisses les chaussées.

Ce qui manque? Ni les bras, ni les gens, ni les outils, ni l'argent. La tête...

Pierre KIROUL

Bloc-notes

Le P. Marsile

Le nom du R. P. M.-J. Marsile est familier à nombre de nos lecteurs. Plusieurs se rappelleront sans doute l'article qu'il n'y a pas très longtemps encore l'un de nos collaborateurs consacrait à son dernier livre, *les Laurentiades, retour au pays des aïeux*.

Le P. Marsile vient de mourir au Collège Saint-Viateur de Bourbonnais, aux Illinois, où il avait passé une grande partie de sa vie. Il était âgé de 86 ans.

Le P. Moïse-José Marsile, qui appartenait à la congrégation des Clercs de Saint-Viateur, (il était le doyen de leur province de Chicago), était né à Longueuil, le 17 novembre 1846; il était entré en religion le 15 octobre 1862. Il avait fait à Bourbonnais même ses études classiques et théologiques et y avait été ordonné prêtre le 30 octobre 1875. Dès 1879, il avait été nommé directeur du collège de Bourbonnais. Depuis 1906, il faisait surtout du ministère pastoral. Jamais il ne s'était désintéressé de la chose littéraire. C'était l'une de ses grandes joies que de dénombrer les nombreuses vocations ecclésiastiques qui s'étaient développées au collège pendant les trente années tout près qu'il en fut directeur.

Plusieurs de ses anciens élèves, dont deux évêques, aujourd'hui membres du clergé, séculier ou régulier, avaient tenu à assister à ses funérailles.

Solidarité juive

L'un des phénomènes les plus intéressants de notre temps, c'est bien l'extraordinaire solidarité juive. Ni la distance, ni même la différence des langues habituellement parlées par les Juifs répandus à travers le monde, n'y font rien.

Ainsi, hier, nous voyions les trois députés juifs de la Chambre des Communes, M. Jacobs, de Montréal, M. Heaps, de Winnipeg, M. Factor, de Toronto, intervenir auprès de M. Bennett et lui demander de s'occuper de la situation des Juifs en Allemagne. Ils comptent, parait-il, que la question pourrait, s'il en est besoin, être portée à la Société des Nations dont le Canada et l'Allemagne font partie.

Aux Etats-Unis, les Juifs de toute catégorie sont en train de mobiliser l'opinion publique en faveur des Juifs d'Allemagne.

Nous avons vu, il n'y a pas très longtemps encore, des gens de chez nous, sous la pression des Juifs d'ici, manifester en faveur de la *déclaration Balfour* dont ils auraient souvent été fort en peine de dire le sens ou la portée.

Il est clair que nous allons assister, encore une fois, à une imposante manifestation de cette extraordinaire solidarité juive.

Attention, s'il vous plait!

Nous avons sous les yeux une intéressante formule du ministère du Revenu national, division de l'accise. Elle est bilingue: française d'un côté, anglaise de l'autre, et il en faut féliciter le ministère.

Mais, chose curieuse, le fonctionnaire qui adressait cet avis à une maison parfaitement française, dont le nom français et l'adresse française sont tout au long reproduits dans le texte, a jugé à propos de se servir, pour cette maison française, de la version anglaise de l'avis.

Nous réclamons, pour les gens de langue française comme pour les autres, un peu plus d'attention. Si l'on imprime la formule en français, c'est évidemment aux clients qui sont notoirement de langue française, que cette formule française doit servir.

Il faut haler ensemble

Le conseil est toujours d'actualité.

"Il faut haler ensemble": cela veut dire, entre autres choses, que c'est le devoir de tous ceux qui estiment le *Devoir* utile de lui donner un coup de main.

Nous remercions tous ceux qui l'ont déjà fait. Nous prions ceux qui ne l'ont pas fait encore de vouloir bien y penser.

O. H.

Si vous voyagez. . .

adressez-vous au SERVICE DES VOYAGES, LE DEVOIR. Billets émis pour tous les pays au tarif des compagnies: paquebots, chemins de fer, autobus. Aussi hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. Téléphonez HArbour 1241.

Hitler demande qu'on lui confie les pouvoirs d'un dictateur pendant une période de quatre ans

(*Voir page 3*)

A Ottawa

Ce que nos députés ont encore à faire

Ils seront à Ottawa jusqu'à la fin de mai, selon les apparences – Programme de fin de session – Le bill des pouvoirs extraordinaires – Les assurances-chômage et les provinces

DES REQUETES PRESENTEES EN 1907

(*Par Emile BENOIST*)

Ottawa, 22. — Le premier ministre vient d'exposer, dans ses grandes lignes, le programme législatif qu'il entend soumettre au Parlement, d'ici la fin de la présente session. Il a annoncé en même temps qu'il compte être en mesure, dès lundi prochain, de faire connaître son programme complet.

Rien que ce qu'il a énuméré, cet après-midi, suffit toutefois pour détruire les derniers espoirs que d'aucuns pouvaient entretenir d'une prorogation hâtive. Selon toute vraisemblance, les Chambres seront encore en session à la fin de mai. Peut-être devront-elles même rester à l'oeuvre jusqu'en juin. Sans trop risquer, on peut maintenant pronostiquer que les députés célébreront à Ottawa le *Victoria Day*, peut-être même la fête du roi.

En réponse à une interpellation du leader libéral, M. Bennett a déclaré que les mesures suivantes doivent être étudiées à cette session-ci: le bill de la marine marchande, énorme pièce qui comprend près de 900 articles, et dont une commission sénatoriale a déjà entrepris l'étude; le bill du remaniement des collèges électoraux, soumis à une commission des Communes; deux bills qui seront bientôt inscrits au feuilleton, l'un pour modifier la loi des Postes, l'autre pour modifier la loi des travaux publics; quelques autres mesures que le premier ministre pourra probablement annoncer lundi; enfin les bills que le gouvernement jugerait à propos de présenter sur la recommandation de commissions parlementaires maintenant à l'oeuvre.

L'une de ces commissions est en train de tenir une enquête d'importance sur l'industrie laitière et le commerce des produits laitiers. Il se pourrait qu'il sorte de cette enquête un projet de loi.

A part cela, il reste toutes les mesures ministérielles déjà inscrites au feuilleton, notamment le bill des chemins ne fer, que le comité plénier n'a même pas commencé d'examiner, le bill des secours aux chômeurs nécessiteux, que l'on devrait appeler maintenant le bill de la dictature, et bon nombre d'autres qui sont pour la plupart de nature contentieuse.

Les perspectives ne sont pas brillantes pour les députés qui n'auront plus rien à toucher de leur indemnité sessionnelle après le 1er avril.

Résolution votée

Un peu avant six heures, comme la courte séance du mercredi allait être ajournée, la Chambre a voté la résolution longuement débattue du ministre du Travail, M. Gordon, à propos des secours aux chômeurs nécessiteux, des secours de l'Etat fédéral aux provinces qui se trouvent dans des embarras financiers, et des pouvoirs discrétionnaires de l'Etat fédéral pour le maintien de l'ordre de la paix et de la bonne administration.

Le gouvernement prend l'habitude de soumettre à la Chambre des mesures aussi complexes que celle-là, à double ou triple effet. C'est le cas du bill des chemins de fer.

Ayant fait adopter sa résolution, sans qu'il fût nécessaire de prendre un vote inscrit, le ministre du Travail a présenté, en première lecture, simple formalité, le bill qui lui fait suite. On pourrait l'intituler, ainsi que nous disons plus haut, le bill de la dictature. Le gouvernement se fait en effet remettre les mêmes pouvoirs discrétionnaires qu'en 1930 et 1931 et qu'il avait jugé à propos d'abandonner l'an dernier. Le gouvernement veut être de nouveau autorisé à agir comme bon lui semblera pour le maintien de l'ordre, de la paix et de la bonne administration. La deuxième lecture du bill, à n'en pas douter, va donner lieu à un débat de quelque durée. Celui qui vient de prendre fin sur la simple résolution introductrice de la mesure permet d'en juger d'avance.

Les discours de l'après-midi

Une vingtaine de députés ont participé à la fin du débat sur la résolution Gordon. Ils ont surtout parlé de trois choses: assurance-chômage; dernière conférence interprovinciale; mesures de secours que le gouvernement entend prendre dans le cas des nécessiteux.

L'ancien ministre du Travail, M. Heenan, a cependant dit quelques mots à propos de la colonisation et du retour à la terre dans la province d'Ontario. Il espère que le plan actuel du gouvernement fédéral ne sera pas un fiasco comme celui qu'avait lancé le gouvernement provincial ontarien, en 1919 et 1920.

M. Gordon lui a répondu ce qu'il avait déjà dit, hier, à des députés québécois. Les gouvernements provinciaux décident en dernier ressort de ce qu'il faut faire. Le fédéral s'en tient à offrir sa part d'octrois.

L'assurance-chômage

C'est encore M. Heenan qui soulève cette question. Il veut savoir si le gouvernement fédéral sera bientôt prêt à procéder à ce sujet. Un projet bien défini a-t-il été soumis à la récente conférence interprovinciale?

M. Gordon réplique que la question de l'assurance-chômage n'est pas nouvelle. L'ancien gouvernement a eu à s'en occuper, mais sans en venir à une décision. C'est que l'administration libérale s'est rendu compte de la difficulté du problème. Les provinces ont leur mot à dire à propos de l'assurance-chômage et, sans l'assentiment des provinces, le gouvernement fédéral ne peut faire grand chose. Aujourd'hui que nous sommes en pleine crise de chômage, le problème devient plus ardu.

La dernière conférence interprovinciale s'est occupée de l'assurance-chômage mais le ministre n'est pas libre de dire ce qu'a été la discussion. Il a été convenu entre tous les intéressés que les délibérations de la conférence resteront secrètes. M. Gordon rappelle toutefois que le gouvernement fédéral a clairement défini, l'année dernière, son attitude à ce sujet. Il considère que l'assurance-chômage doit être contributoire: le fédéral, les provinces et les particuliers intéressés doivent faire leur part. Mais ce qu'il faut faire d'abord disparaitre ce sont les difficultés constitutionnelles qui surgissent à propos de la juridiction fédérale et des juridictions provinciales. Il ne peut être question de préparer un projet défini avant que ces obstacles aient disparu.

M. Hugh Guthrie, ministre de la Justice, intervient pour dire que les provinces devront renoncer à certains de leurs droits constitutionnels, avant qu'un mode convenable d'assurance-chômage puisse s'établir. M. Guthrie ajoute que, sans manquer à la discrétion, il peut dire que toutes les provinces ne sont pas prêtes à renoncer à certains de leurs droits constitutionnels pour permettre l'établissement de l'assurance-chômage.

M. G.-C. Power, député libéral de Québec-Sud, insinue que l'on a demandé aux provinces d'abandonner leurs droits constitutionnels à propos de toutes les affaires d'assurance.

MM. Gordon et Guthrie s'empressent de nier. Les deux questions ont été débattues sans être confondues.

M. Guthrie remarque en passant que l'établissement de pensions de vieillesse ne présente pas les mêmes difficultés parce que, dans ce cas, il n'est pas question d'une contribution de la part des particuliers. Pour l'assurance-chômage, le gouvernement fédéral est absolument d'avis que les particuliers doivent contribuer au fonds d'assurance.

Trois députés travaillistes, MM. Heaps, de Winnipeg, McInnis, de Vancouver, et Mitchell, de Hamilton, favorisent l'établissement d'une assurance-chômage mais ils considère que ça ne peut être la solution de la crise présente. Ce n'est pas quand il y a tant de chômeurs au pays que l'on puisse s'attendre à des résultats immédiats et satisfaisants. Le gouvernement doit trouver autre chose pour résoudre le problème angoissant du chômage.

Comme par le passé

Le leader libéral, M. Mackenzie King, voulait savoir si le gouvernement, avant de faire adopter son bill, aura un programme défini à soumettre, un programme qui soit autre chose qu'une simple distribution de secours directs.

M. Gordon lui a répondu que le gouvernement entend s'en tenir au mode de secours établi. L'établissement d'une commission nationale, tel que suggéré par le leader libéral, ne lui convient pas. Il considère au contraire que les organisations qui existent actuellement pour secourir les nécessiteux ont

(Suite à la page 2)

A Québec

Les fonds de l'Assistance Publique, MM. Taschereau et Duplessis

Le chef de la gauche critique le retard du gouvernement à payer ses dettes – M. Taschereau parle du tort que M. Duplessis fait au crédit de la province – Qui fait le tort? Celui qui ne paie pas, ou celui qui signale qu'il ne paie pas? dit M. Duplessis – Le pont de l'Ile d'Orléans et les fonds de l'Assistance publique – Les taux d'électricité trop élevés

M. MEDERIC MARTIN AUX CHAMPS

(*Par Alexis GAGNON*)

Québec, 23.—M. Maurice Duplessis a entretenu le premier ministre d'un sujet qui lui est cher, pendant la séance d'hier après-midi. Il a parlé, trois heures durant, des dettes du gouvernement envers les institutions de charité.

Le chef de l'opposition a tourné et retourné le fer dans la plaie. Car M. Taschereau, pourtant aguerri à ce genre d'attaque, est particulièrement irritable et sensible sur ce sujet délicat.

A peine M. Duplessis avait-il entamé la discussion que M. Taschereau le traitait de démagogue et reprochait aux municipalités de ne pas payer leurs dettes envers l'Assistance publique.

M. Duplessis lui a conseillé la modération, lui a remontré que les injures n'avancent pas le paiement des dettes, puis il a attaqué de nouveau avec plus de violence, pendant que MM. Taschereau, Perrault et Stockwell tentaient de lui prouver que le fonds de l'Assistance publique aurait pu être en déficit de cinq à six millions, et que le gouvernement ne pouvait qu'assister, impuissant, au triste spectacle.

En vain, M. Duplessis a voulu convaincre les ministres qu'ils ont les pouvoirs voulus pour emprunter et payer, les ministres n'ont jamais voulu croire à tant de puissance. Ils ont admis qu'ils avaient ce pouvoir pour la Voirie, le Colonisation, le palais de justice de Québec, le jardin zoologique, mais pas pour l'Assistance publique.

Le chef de l'opposition a fini par proposer de voter sur-le-champ $1,200,000 pour payer les dettes pressantes à l'Assistance publique.

L'opposition prétend que le gouvernement a toujours eu le droit de payer les dettes des hôpitaux. Il a le droit de les payer par mandat spécial: à preuve qu'on s'en est servi pour payer une foule de dépenses qui n'avaient rien d'imprévu ou d'urgent. En plus, le fonds de l'Assistance publique est inconstitutionnel, en vertu de l'article 126 de l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, on ne peut même pas invoquer cette loi de l'Assistance pour retarder les paiements.

Le "cultivateur" Médéric Martin

Mais voici que dans l'ombre se prépare un noir complot. Depuis plusieurs années, la municipalité de Laval-des-Rapides poursuit contre M. Médéric Martin, agriculteur et ancien maire de Montréal, une lutte sournoise et tenace.

M. Martin après une vie politique orageuse s'est retiré dans une retraite charmante, à Laval, au pied des rapides, dont les flots écumants viennent blanchir la berge fleurie de nénuphars ondoyant au gré de la vague moirée. Le soir, quand le soleil décline dans l'or rouge du couchant les eaux s'empourprent d'une teinte éclatante et l'on peut voir l'ancien maire de la grande cité, assis au seuil de sa maison, tirer lentement de sa pipe des bouffées pensives, ou savourer l'âcre jus du tabac, pendant que les roses trémières du jardin penchent leur tête pensive sur les giroflées odorantes.

Parfois un voisin passe et Médéric, d'une voix lente et amie, dit simplement, avec un léger salut de la tête:

—Quiens, bonsoir!

Mais tant de bonheur paisible a soulevé la noire jalousie. M. Martin cultive sur ses neuf arpents de terre. Il y récolte du foin, de l'avoine. Il y a deux ans, au comité des bills privés, n'a-t-il pas appris aux députés qu'il récoltait des "gadelles", des citrouilles, du blé-d'Inde, des framboises et des fraises? Or la municipalité conteste sa qualité de cultivateur qui lui vaut pour l'évaluation municipale de ne pas voir sa terre évaluée à plus de $100 l'arpent.

Hier matin, le comité des bills privés a approuvé le bill de Laval-des-Rapides qui va taxer la propriété de M. Martin sur une base beaucoup plus élevée. Mais M. Martin, fort de son droit, de sa dignité de cultivateur, a préparé un dossier complet, portant le nombre de "platées" de "gadelles" récoltés et vendues, de cassots de fraises et de framboises, de bottes de foin. Les autres conseillers ont été fortement impressionnés et l'on croit que justice sera rendue au cultivateur Médéric Martin.

Chez les députés

A la Chambre, après quelques réponses à des questions inscrites au feuilleton de la séance, le premier ministre appelle un bill de M. Robert Taschereau qui réduit de 2 ans à 6 mois, le privilège de garantie du propriétaire pour la dette de location, dans les faillites.

M. Maurice Duplessis demande au premier ministre d'étudier immédiatement le bill David qui permet au gouvernement de combler les déficits temporaires du fonds de l'Assistance publique, à même les revenus ordinaires de la province, quitte à se rembourser avec la rentrée des recettes spécialement affectées au fonds de l'Assistance publique.

M. Taschereau répond avec mauvaise humeur. M. Duplessis a déjà prié le premier ministre de se hâter de présenter cette loi, depuis quelques jours.

— Le chef de l'opposition revient tous les jours avec cela. Je lui ai dit que nous étudierions aujourd'hui cette question et nous y viendrons. Avec tout cela, c'est le chef de l'opposition qui fait perdre le temps de la Chambre.

M. Duplessis — Je remercie le premier ministre de ses amabilités.

M. L.-A. Taschereau — Cela devient une farce.

M. Duplessis — Oui, une farce pénible pour ceux qui n'ont pas été payés pour des dettes longtemps dues.

Le bill Robert Taschereau

On étudie alors le bill de M. Robert Taschereau. M. Duplessis se demande s'il est sage, à un moment où les propriétaires sont particulièrement obérés, de leur enlever des privilèges.

M. Robert Taschereau explique que dans les autres provinces la durée du privilège de créance du propriétaire est généralement de deux à trois mois et que Québec offre encore le délai le plus long.

M. Peter Bercovitch, député de Saint-Louis, s'oppose au bill. Le premier ministre offre alors de retourner le bill au comité des bills publics, ce qui est fait.

M. le Dr Ernest Poulin, député de Laurier, continue ensuite le débat sur les assurances sociales. La discussion prend bientôt une allure grotesque plus ou moins idoine au serieux de la question.

Mais avant que M. Poulin commence son discours, M. Duplessis demande de nouveau au premier ministre de présenter son bill destiné à remplumer le fonds de l'Assistance publique, en cas de déficit.

M. Poulin s'était mis en frais d'accabler M. Guertin de livrets légaux et statistiques qu'il envoyait porter par des pages, M. Guertin, naturellement, les lui renvoyait par le même courrier. Pendant dix minutes les pages ont couru d'un côté et d'autre portant des dépliants, revues, etc., jusqu'à ce que M. Poulin eût décidé de garder sa littérature sur son pupitre.

Le "Soleil" relié en veau

—"Je les connais mieux que vous, ripostait M. Guertin. Vous en avez plus grand besoin."

Finalement, pour clore ce manège, M. Poulin a envoyé à M. Guertin, un immense volume rouge relié en veau, de trois pieds de longueur par deux pieds de largeur et un demi-pied en épaisseur, soit la collection reliée du *Soleil*, année 1921.

Le *Soleil* relié en veau s'est balade de pupitre en pupitre, aller et retour, puis M. Poulin a terminé son discours. Le tout accompagné de cris, d'exclamations, d'interjections.

La motion de M. Vautrin a été adoptée après cette fin de débat de mauvais goût.

M. Hortensius Béique a dit à M. M. Poulin: "Après un tel discours, mon collègue de Laurier devrait obtenir son portefeuille de ministre, ou il ne l'aura jamais".

L'Assistance publique

M. Taschereau appelle alors la

(Suite à la page huit)

Les bills sur le notariat

Le bill 178 est rejeté et le bill 179 est presque complètement démoli, sauf l'article 5 — Un Un secrétaire-trésorier

Québec, 23 (D. N. C.). — La discussion sur le bill Dugas, relatif aux ventes à tempérament, a été ajournée à ce matin et l'on a discuté les bills des notaires, hier avant-midi.

Le comité des bills privés a rejeté entièrement le bill 178, par lequel les notaires voulaient obliger tous les plaideurs, quand ils doivent produire des pièces, à se procurer des copies authentiques des actes notariés, au lieu d'utiliser des certificats du bureau d'enregistrement beaucoup moins coûteux.

Le bill 179 a été presque complètement démoli, sauf une clause. Ce bill rendait obligatoire de faire des actes authentiques devant notaire pour chaque vente d'immeubles ou pour chaque testament. Ainsi on détruisait le testament olographe et le testament dérivé de la loi d'Angleterre. De même les notaires voulaient qu'au décès de quelqu'un, alors qu'il s'agit d'une nouvelle déclaration au bureau d'enregistrement pour la transmission des titres de propriété, l'acte soit fait devant notaire.

On n'a laissé que la clause suivante:

L'article 2127 du Code civil est modifié en ajoutant, après le premier alinéa, le suivant:

"Toute cession, tout transport ou toute abrogation volontaire de créances privilégiées ou hypothécaires doivent être notariés et porter minute, si l'acte originaire qui crée le privilège ou l'hypothèque ou le constate était notarié."

Le Code du notariat

On a ensuie entrepris l'étude du bill 181 refondant le Code du notariat.

Le comité a adopté la clause qui fusionne la charge de secrétaire et de trésorier. On adopte aussi l'article qui donne au président de la Chambre des Notaires le droit disciplinaire qui relevait jusqu'ici seulement de la Chambre.

En plus, en cas de plainte, la garde des greffes et documents peut être transportée à un autre notaire.

Ligue des propriétaires de l'Est

La Ligue des propriétaires de l'Est a tenu une réunion lundi dernier dans la salle paroissiale de la Nativité d'Hochelaga, sous la présidence de M. Adhémar Raynault, et à laquelle ont pris la parole: Mgr LaPailleur, MM. J. Leduc, R.-N. Séguin et Maurice Tessier.

Avis de décès

GAGNON — A Ville St-Laurent, le 23 mars 1933, décédé à 69 ans, Gédéas Gagnon, boulanger, époux de feu Elisabeth Daoust. Funérailles le lundi 27 courant. Le convoi funèbre partira de sa demeure, No 267 rue Principale à 8 h. 15 du matin, pour se rendre à l'église St-Laurent où le service sera célébré. Et de là au cimetière paroissial, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

Nécrologie

ABRAN — A Montréal, le 20, à 63 ans, Mme Edmond Abran, née Joséphine Deslauriers.

ALLARD — A Montréal, le 21, à 70 ans, Charles Allard.

ARCHAMBAULT — A Montréal, le 20, à 67 ans, Ludger Archambault, époux de feu Bertha Mallette.

ARSENAULT — A Montréal, le 21, à 3 ans, Ivanhoe-Réal, enfant de eVnant Arsenault et de May Applebay.

BANVILLE — A Montréal, le 20, à 58 ans, Etienne Banville, époux de Maria Lacourse.

BERNIER — A St-Pie de Bagot, Marie-Louise Lacombe de Truvilliers, épouse d'Alfred Bernier.

BONIN — A l'Hôtel-Dieu, le 20, à 66 ans, Rev. J.-A. Bonin.

BOUCHARD — A Montréal, le 21, à 61 ans, François Bouchard.

CLERMONT — A sa résidence, le 22, à 67 ans, Ida Hogue, épouse d'Uldéric Clermont.

GOUIN — A Montréal, le 22, à 84 ans, Délina Mayrand, épouse de Moïse Gouin, décédé.

GOYETTE — A St-Lambert, le 20, à 69 ans, Augustin Goyette.

HENAULT — A Montréal, le 21, à 67 ans, Anna Lemaître Auger, épouse de Romuald Hénault.

LAROSE — A Montréal, le 20, à 83 ans, Joseph Larose, époux de feu Valérie Mailloux.

LEFEBVRE — A Montréal, le 21, à 72 ans, Frédéric Lefebvre, époux de Marie-Louise Dusep.

MERCILLE—A Longueuil, le 21, à 12 ans, Noëlla Mercille, fille de Mme veuve Auguste Mercille.

MEUNIER — A St-Vincent de Paul, le 21, à 45 ans, M. Clément Meunier, maire de la municipalité St-Vincent de Paul, époux de Marie-Anne Charbonneau.

MOREAU — A St-Marc, comté Verchères, le 21, à 19 ans, Juliette Moreau, fille de M. Emile Moreau et de Rosalba Meunier.

PIGEON — A Ville Lasalle, le 19, à 74 ans, Dame veuve Napoléon Pigeon, née Euphrasie Délisle.

O'NEIL—A Montréal, le 20, à 41 ans, Alice Gasseault, épouse d'Honoré O'Neil.

POULIN — A Montréal, le 22, à 57 ans, Mme veuve Arthur Poulin, née Joséphine Beaucage.

PRIMEAU-MARCHAND — A Beauharnois, le 21, à 71 ans, Odile Marchand, épouse de Louis-Alsay Primeau.

RENAUD — A Montréal, le 21, à 87 ans, Adélaïde Piquette, épouse de feu Trefflé Renaud.

RICHELIEU — A Montréal, le 20, Antoinette Lafranchise, épouse de feu Télesphore Richelieu.

RIOPEL — A Cartierville, le 21, à 21 ans, Albert Riopel.

RIOPEL — A Montréal, le 22, à 45 ans, Mme Henri Riopel, née Hermina Roy.

ROCH — A Varennes, le 21, à 72 ans, Hilaire Roch, bourgeois, époux de Doriméne Provost.

RUEST — A Montréal, le 21, à 87 ans, Joseph-Octave Ruest, époux de feu Mathilde Deschênes.

SAVARIA — A Longueuil, le 21, à 80 ans, Mme Jean-Baptiste Savaria, née Joséphine Fost.

SEGUIN — A Montréal, le 21, à 74 ans, Louis Séguin, époux de feu Mélina Marcotte.

SOUTIERE — A Montréal, le 21, Mme Eugénie Hébert, veuve de M. Antoine Soutière.

La bière aux Etats-Unis

Le président Roosevelt vient de signer la loi qui autorise la vente, dans les Etats qui le voudront, de bières et de vins alcoolisés à 3.2 pour cent — Manifestations de joie populaire

Washington, 23 (S. P. A.) — Le président Roosevelt a signé à 2 heures hier après-midi la loi qui autorise la vente, dans les Etats qui le voudront, de bières et de vins alcoolisés à 3.2 pour cent. Il souriait. Aux photographes de journaux qui ont fixé son geste, il a dit: Et j'espère que vous n'aurez pas manqué le sourire.

Le vice-président Garner souriait, lui aussi, lorsqu'il a signé la nouvelle loi, avant de l'envoyer du Congrès à la Maison Blanche.

Lorsque M. Roosevelt a signé, il y avait exactement neuf jours qu'il avait recommandé au Congrès l'adoption d'une loi permettant la vente de la bière et du vin.

Dans maintes villes, la nouvelle de la ratification a donné lieu à des manifestations de joie populaire évoquant les réjouissances de l'Armistice.

Le président estime à $125,000,000 par an la recette des impôts qui entreront en vigueur avec la nouvelle loi. Voici ce que sont ces impôts: un impôt de $5 par baril de 31 gallons; chaque brasserie paiera $1,000 pour un permis annuel; chaque marchand de gros paiera $500 par an et chaque débitant, $20.

Quatorze Etats sont dès maintenant prêts à permettre chez eux la vente de bières et de vins à 3.2 pour cent dès que la nouvelle loi entrera en vigueur, le 6 avril. Ces Etats sont: l'Arizona, la Californie, l'Illinois, l'Indiana, le Kentucky, le Missouri, le Montana, le Nevada, le New-Jersey, le New-York, l'Oregon, la Pennsylvanie, le Washington et le Wisconsin. Le Dakota la permettra à partir du 1er juillet, la Virginie Occidentale à partir du 9 mai, le Wyoming à partir du 18 mai. D'autres Etats se hâteront de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la nouvelle loi fédérale. L'Ohio, par exemple. Le gouverneur de cet Etat a envoyé en toute hâte un message à l'Assemblée législative de l'Etat pour demander de prendre sans tarder les moyens d'autoriser la vente de la bière. Il se peut que le Connecticut applique la nouvelle loi dès le 6 avril. Le secrétaire du gouverneur est d'avis que la loi de cet Etat pour assurer le respect de la prohibition ne peut pas empêcher la vente, dans le Connecticut, de bières et de vins à 3.2 pour cent parce que cette loi interdit seulement la vente de boissons que l'Etat fédéral déclare enivrantes.

Des prohibitionnistes ont déclaré qu'ils dresseront des obstacles. M. E.-B. Dunford, procureur de l'*Anti-Saloon League of America*, a annoncé que l'association dont il est procureur s'emploiera, dès que les circonstances le lui permettront, à faire déclarer la loi anticonstitutionnelle. M. Clarence True Wilson, membre du bureau méthodiste pour la tempérance et pour la morale publique, a dit que les prohibitionnistes demanderont une injonction pour empêcher toute vente de bière et de vin.

La nouvelle loi laisse à chaque Etat la faculté de déterminer le mode de débit des bières et des vins à 3.2% chez lui. Pour protéger les Etats qui voudront rester prohibitionnistes, elle réaffirme la loi Webb-Kenyon interdisant l'envoi de boissons alcooliques à tout Etat qui interdit chez lui la vente de boissons alcoolisées à ½ de 1%. Elle permet les annonces de bières et de vins. Enfin, elle prescrit des moyens très précis pour assurer au fisc les impôts sur la fabrication et sur la vente.

Les manifestations de joie ont été particulièrement bruyantes à Milwaukee. Le conseil municipal de cette ville a décrété qu'un demi-congé marquera le jour où la vente de la bière commencera. A Philadelphie, on a pu voir briller pour la première fois depuis treize ans une gigantesque enseigne portant le mot "Beer". A Milwaukee, à Philadelphie, à Chicago et dans diverses autres villes, des sans-travail ont commencé à faire la queue aux portes des brasseries pour demander de l'emploi. Les fabricants de barils, de bouteilles, de verre et de mobiliers de tavernes signalent une forte reprise des affaires.

Le président de l'*American Federation of Labor*, M. William Green, a exprimé l'opinion que les chômeurs qui trouveront du travail grâce à la nouvelle loi se chiffreront par centaines de mille. Il a fait remarquer qu'on peut prévoir la disparition de nombreux maux engendrés par la prohibition.

M. Roosevelt a demandé au procureur général Cummings de lui fournir un rapport sur les gens qui purgent présentement des sentences pour avoir vendu de la bière. On croit que le président rendra la liberté à ces détenus.

M. W. D. Euler au "Reform Club"

M. W. D. Euler, ancien ministre du Revenu national dans le cabinet Mackenzie King, sera l'hôte d'honneur du *Reform Club* samedi à une heure. Le dîner-causerie sera présidé par M. J.-A.-A. Leclair.

Ce que nos députés ont encore à faire

(Suite de la 1ère page)

généralement prouvé leur compétence et qu'elles doivent subsister.

Un vote pour commencer

Tout au début de la séance, un vote s'est pris sur une décision du président, M. Black. Celui-ci avait déclaré qu'une motion d'un député libéral, M. Young, de Weyburn, Sask., devait être biffée du feuilleton parce qu'elle demandait la production de documents confidentiels adressés aux fonctionnaires des douanes. M. Young en a appelé de la décision présidentielle qui a tout de même été maintenue par 100 voix contre 70.

A propos de la monnaie bilingue

M. Armand Lavergne, vice-président de la Chambre, avait inscrit au feuilleton une motion demandant la production des pièces suivantes:

Copie de tous les documents, requêtes, pétitions et correspondance, relatifs aux timbres ou à la monnaie bilingues, et que des citoyens du Canada ont adressés au gouvernement fédéral ou à la Chambre des Communes en 1906 *et en* 1907.

Le premier ministre, après avoir expliqué qu'il faudrait bien du temps pour retrouver tout cela, — ces pièces sont vieilles d'un quart de siècle, — a demandé à M. Lavergne s'il ne consentirait pas à retirer sa motion.

M. Lavergne a acquiescé, mais après avoir dit qu'en 1907, il a présenté à la Chambre une pétition signée par 1,700,000 Canadiens, demandant l'émission d'une monnaie bilingue.

Le premier ministre répète qu'il faudrait bien du temps pour retrouver la pétition, à supposer qu'elle existe encore. Il est vraisemblable en effet qu'elle aura été détruit dans l'incendie de l'ancien Parlement.

L'étalon-or

Le ministre des Finances a présenté en première lecture un bill pour modifier la loi des billets du Dominion.

L'article trois du paragraphe quatre de cette loi stipulait jusqu'ici: *"Les billets du Dominion sont remboursables en or sur présentation aux succursales établies ou aux banques avec lesquelles il est pris des mesures pour leur rachat tel que ci-après prescrit."*

A l'avenir cet article comprendra cette autre disposition: *"Le gouverneur en son conseil peut à l'occasion, et pour la période ou les périodes qu'il peut juger désirables, suspendre l'application du présent paragraphe."*

Cela ne change rien à ce qui existe déjà depuis plusieurs mois. Mais puisqu'on prend la peine de modifier la loi, ce qui semblait être une mesure temporaire prend des allures de permanence. Le gouvernement aurait-il l'intention de renoncer définitivement à l'étalon-or? Bien des gens se le demanderont.

Emile BENOIST

La pension des anciens soldats

Bowmanville, Ont., 23. (S. P. C.) — Sir Arthur Currie, qui commanda le corps expéditionnaire pendant la grande guerre, a pris, hier soir, le parti des soldats que la guerre a rendus incapables de travailler et blâmé le gouvernement de l'intention qu'il a exprimée d'accorder aux anciens soldats soit une pension, soit un emploi dans les services publics, mais non les deux. Au cours d'un discours prononcé hier soir devant la section locale de la Légion canadienne, sir Arthur Currie a déclaré que les pensions des anciens soldats sont la dernière à laquelle le gouvernement puisse se permette de toucher lorsqu'il s'agit de réaliser des économies.

Feu M. Ubald Duhamel

M. Ubald Duhamel, de Verdun, est décédé hier matin, à la suite d'une longue maladie, à l'hôpital Général de Verdun, à l'âge de 79 ans. Le défunt était le père de M. H.-J. Duhamel, président de la *Verdun Printing and Publishing Company*. M. Duhamel s'était fixé à Verdun il y a une vingtaine d'années. C'était l'un des pionniers de cette cité.

Lui survivent: sa femme, née Ste-Marie (Adéline), trois fils et trois filles: H. J. Duhamel, J. H. Duhamel et Alphonse Duhamel, de New-York; Mme Alphonse Mongeau (Elise), Mme Edouard Lalonde (Alexandrine), et Mme Léo Caisse (Eva).

Les funérailles auront lieu samedi, à 8 h. 45, à l'église Notre-Dame de la Paix et l'inhumation au cimetière de la Côte-des-Neiges.

Secousse sismique à Los Angeles

Los Angeles, 23 (S.P.A.) — Une faible secousse sismique s'est encore fait sentir à Los Angeles, à 12 h. 40 ce matin. Elle n'a duré que trois secondes et n'a causé aucun dommage.

Boites postales et colis postaux

M. Arthur Sauvé répond à une série de questions de M. Jean-François Pouliot

Ottawa, 23 (D.N.C.) —Le ministre des Postes, M. Arthur Sauvé, vient de répondre à toute une série d'interpellations de M. Jean-François Pouliot, député libéral de Témiscouata, à propos d'un achat de boîtes postales pour la campagne et à propos d'un contrat pour le transport des colis postaux à Montréal.

Le 23 décembre 1931, le ministère des Postes a acheté de M. Amédée Lesieur 10,000 boîtes postales pour la campagne, sans avoir précédemment demandé de soumissions. Il s'agissait de boîtes brevetées dont le modèle est jugé satisfaisant. Quand l'achat a été fait, la provision des boîtes postales du ministère n'était pas considérable.

Le ministre n'a pu toutefois dire à M. Pouliot ce que coûte la matière première des boîtes en question. Il ne sait pas non plus quel est le coût de fabrication. Chaque boîte est longue de 23 pouces 1-4 et, comme elles sont ovales, leur circonférence est de 31 pouces 3-4. Les boîtes sont en tôle galvanisée et chacune pèse 11 livres. D'autres précisions ont été fournies à M. Pouliot à propos de ces fameuses boîtes.

Le contrat pour le transport des colis postaux, à Montréal, a été accordé à M. J.-E. Laurent. Antérieurement, un contrat du même genre avait été accordé à MM. Gour et Richer, au prix de 70 cents de l'heure. Ce contrat devait prendre fin, le 30 septembre 1930. Le 1er mai 1930 cependant, des ordres avaient été donnés pour le renouvellement du contrat à MM. Gour et Richer pour une autre période de quatre ans. Plus tard, le ministère des Postes ayant appris que MM. Gour et Richer affermaient l'exécution de leur contrat, l'ordre de renouvellement a été révoqué et le transport des colis postaux a été confié, le 28 octobre 1930, à M. J.-E. Laurent. En vertu d'un accord temporaire, ce dernier fait le transport en question au même prix que ses prédécesseurs.

Feu M. Gédéas Gagnon

Le propriétaire de la boulangerie Gagnon et Fils, à Ville Saint-Laurent, est mort ce matin à l'âge de 69 ans

Nous apprenons la mort de M. Gédéas Gagnon, survenue ce matin, vers sept heures et trente, à la Ville Saint-Laurent. Ce décès ne laisse pas de provoquer par toute la ville un immense courant de sincère regret.

Agé de soixante-neuf ans, le défunt a été brusquement emporté par une syncope. Il était né à Saint-Laurent et dirigeait depuis quarante-cinq ans, en cette ville, la boulangerie *Gagnon & Fils*, dont il était le propritaire. Il jouissait de l'estime de tous ses concitoyens; d'une générosité sans bornes, d'une grande largeur de vues, et d'une modestie peu commune, il faisait le bien discrètement. Il fut successivement marguillier, échevin, commissaire d'écoles de la ville de Saint-Laurent.

M. Gédéas Gagnon laisse dans le deuil quatre fils: MM. Donatien, Lionel, Lomer, le R. P. Georges Gagnon, C. S. C., et deux filles, Mme Ernest Godbout et Mlle Clémence, plusieurs frères, soeurs, petits-enfants et neveux.

Les funéraille auront lieu le lundi, 27 mars, à l'église de Saint-Laurent, à 8 h. 30.

Le *Devoir* offre ses condoléances à la famille en deuil.

LETTRES AU DEVOIR

Qui sonnera le tocsin?

Montréal, le 18 mars 1933

M. le Rédacteur,

Dans quelques semaines les sports d'hiver feront place à ceux d'été; les shoots *et les* offsides *s'effaceront devant les* ketcheur, straak one, foll ball, three mens out, envoye au teurd, *etc....* Ce sera *pour nos oreilles lasses une manière de changement. Avouons toutefois qu'il pourrait, qu'il devrait y avoir mieux comme changement.*

Et j'en viens au hic. J'aimerais, M. le Rédacteur, que vous me tiriez d'une lancinante perplexité. Un cri de guerre à l'anglicisme dans le jeu de balle au camp — pour commencer par là — serait à lancer à tous les échos canadiens-français; un fanion serait à brandir avec ce mot d'ordre: Jouons en français et non en charabia!

Or, qui, dites-moi, M. le Rédacteur, qui, de la Société Saint-Jean-Baptiste, de la Société du Parler français, de l'Association des voyageurs de commerce, de l'A.C.J.C., de la J.O.C., des Jeune-Canada, des Eclaireurs canadiens-français ou des avant-gardes, serait plus à même d'être le héraut de cette campagne patriotique entre toutes?

Il ne faut pas s'illusionner, la tâche est ardue. Elle n'est pas inégale, cependant, mais digne seulement d'être entreprise, par des enfants, des jeunes gens, des hommes qui, dans la reconquête de leurs droits et de leur langue, ne veulent pas se contenter de phrases retentissantes, voire d'une signature facile.

Il est de toute nécessité que pour avoir chance de réussite, une telle entreprise, mette en branle, et cela d'après une organisation élaborée, tous les facteurs disponibles: associations, universités, collèges, écoles, colonies de vacances, presse, radio, etc.

Mais je vous le redemande, M. le Rédacteur, pour déclancher ce grand mouvement, qui sera le veilleur de la tour, qui volera au tocsin? Quel organisme plus vivant, plus décidé que les autres, dressera un plan d'attaque et sonnera l'appel aux armes? Puis, le signal donné, qui oserait tirer au flanc? Qui consentirait que l'outrage à notre beau parler souillât plus longtemps les lèvres innocentes de nos petits enfants?

M. le Géographe français, vous avez dit récemment: Pays français sous un visage anglais. *Si vous aviez entendu nos enfants jouer à la balle au camp, vous auriez pu écrier:* visage abâtardi! *Mais vous ignorez sans doute l'anglais et, en tout cas... vous êtes galant homme.*

Veuillez croire, M. le Rédacteur, à mes sentiments les plus distingués.

F. R.

A&P — Fondée en 1859 — Où règne l'économie

GRATIS !

Un PAIN de 12 onces, 100% de blé entier, avec chaque achat d'une livre de café A. & P.

"RED CIRCLE"	la livre,	27c
"EIGHT O'CLOCK"	la livre,	33c
"BOKAR"	la livre,	36c
JELLO toutes essences	2 paquets pour	15c
SOUPE AUX TOMATES "AYLMER"	4 boites pour	25c
SAUMON ROSE de choix, grosse boite	2 pour	19c
CAFE "Maxwell House"	la livre,	39c
Barres au cacao de Christie,	la livre,	19c
COEURS de CELERI	le paquet	10c
ORANGES de Californie	la douzaine,	25c
POMMES McIntosh	la douzaine,	19c
CITRONS de Messina	la douzaine,	15c

Outre de vastes quantités de produits en conserves, de beurre, d'oeufs, etc., nous achetons chaque année, dans la province de Québec, pour plusieurs milliers de dollars de fruits et de légumes directement des fermiers, ainsi que du marché Bonsecours, des autres marchés locaux et de la Coopérative Fédérée de Québec.

CES PRIX COMPTENT POUR MONTREAL, STE-ANNE DE BELLEVUE, LONGUEUIL, SAINT-LAMBERT.

THE GREAT ATLANTIC & PACIFIC TEA CO LIMITED OF CANADA

***Pour 30 cents** vous pouvez téléphoner à environ **100 milles** en utilisant le service entre postes après 8.30 p.m. Voyez la liste des taux aux premières pages de l'annuaire.

THE BELL TELEPHONE COMPANY OF CANADA — LONG DISTANCE TELEPHONE

F. G. WEBBER, *Gérant*

LA consternation régnait dans la famille Vachon. Tante Clara annonçait dans sa lettre qu'elle arriverait le lendemain — et la chambre d'hôte était déjà occupée!

"Ne t'en fais pas," assura Jean Vachon à sa femme. "Par longue distance il suffit d'une minute pour atteindre Tante Clara et lui exposer la situation. Je suis certain qu'elle retardera sa visite."

Cinq minutes plus tard tout était arrangé, et Tante Clara heureuse de cette attention ajournait joyeusement sa visite à la semaine suivante.

Dans les cas d'urgence, et en tout temps, le service de Longue Distance vous sert fidèlement. Il est rapide, clair, facile à utiliser et peu dispendieux.*

NOS SERVICES
SALONS MORTUAIRES
ASSURANCE FUNÉRAIRE
DIRECTION DE FUNÉRAILLES
AMBULANCES PRIVEES
Tél.: PLateau 7-9-11
LA SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE DE FRAIS FUNÉRAIRES
RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST
Demandez notre Prospectus

Docteurs, Consultez ! ! !
les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale de Radiologie
Rayons X
Toute l'électricité médicale
—Gallois & Cie—
Ultra-Violets — Quartz — Infra-Rouges
Lampes asciatiques pour salles d'opérations.
—Etablissements G. Boulitte—
Instruments de Diagnostic
—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale par excellence.
Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogues sur demande.
PAUL CARDINAUX, D. Sc.
"PRECISION FRANÇAISE"
423 Cherrier HA. 2357
MONTREAL

VOLUME XXIV — No 68

DERNIÈRE HEURE

LE DEVOIR

Montréal, jeudi 23 mars 1933

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

— CALENDRIER —

Demain: VENDREDI, 24 mars 1933
Saint Gabriel, Archange, double majeur.
Lever du soleil, 5 h. 57.
Coucher du soleil, 6 h. 17.
Lever de la lune, 5 h. 32.
Premier quart. le 4, à 5 h. 29 m. du matin.
Pleine lune, le 11, à 9 h. 52 m. du soir.
Dernier quart. le 18, à 4 h. 11 m. du soir.
Nouvelle lune le 25, à 10 h. 26 m. du soir.

— DEMAIN —

BEAU

MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum 36.
Même date l'an dernier 25.
Minimum aujourd'hui 21.
Même date l'an dernier 7.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.84. 11 heures a.m. 29.88. Midi: 29.89.

Chiffres fournis par la Maison M.-R. de Meslé 1610 St-Denis, Montréal.

Les ventes à tempérament

M. Lucien Dugas modifie considérablement son bill — M. J.-E. Perrault s'y oppose — M. Arcand est en faveur — Le premier ministre propose un amendement

Québec, 23. (D.N.C.) — Le comité des bills publics a étudié, ce matin, le bill Dugas sur les ventes à tempérament.

Le bill a été considérablement modifié. Les points principaux sont les suivants: le paiement initial sur les ventes de pianos, radios et autos devra être de 10 pour cent; dans chaque cas de vente, une formule légale de contrat devra être remplie contenant toutes les conditions; cette formule sera en double et une copie devra être enregistrée chez le greffier de la Cour des magistrats de district; si le prix total de la vente est moindre que $200, les termes de paiements ne devront pas s'étendre au delà de deux ans.

M. Léon Garneau, qui représente des compagnies d'automobiles, s'oppose vivement au principe du bill. Il reconnaît que le projet est moins nocif que le bill de M. Robert Taschereau, à certains points de vue, mais qu'il est pire par ailleurs.

M. Dugas a alors expliqué qu'il amendait son bill tel que nous venons de le dire.

M. J.-E. Perrault estime que dans un temps de marasme commercial comme celui que nous traversons, il y a un grave danger de réduire la vente à tempéraments par ce bill.

M. C.-J. Arcand favorise le bill.

M. Léon Garneau signale que les maisons de vente à tempérament empruntent aux banques. Avec cette loi on va tuer le crédit et mettre un grand nombre de maisons de commerce dans un état précaire.

M. R.-F. Stockwell estime que ce bill est propre à provoquer des dissensions. Il faudrait, avant de le passer, trouver un moyen terme pour protéger le marchand de la campagne.

M. L.-A. Taschereau fait observer que s'il faut enregistrer copie de tous les contrats, ce sera une besogne formidable, car il y en aura 10,000 par jour à Montréal, par exemple.

M. Dugas dit qu'il ne tient pas outre mesure à cette clause.

M. J.-H. Fortier

M. J.-H. Fortier: Ce bill ne vient pas à son heure. Il complique les choses dans un temps où la question de la vente et du commerce est déjà fort embrouillée.

M. L.-A. Taschereau: Combien de ventes à tempérament faites-vous?

M. Fortier: Nous faisons 55 pour cent de nos ventes de marchandises au comptant et 45 pour cent à crédit, en temps ordinaire.

M. Taschereau: En pratique, combien du 45 pour cent est-il payé?

M. Fortier: Normalement 99½% de nos ventes à tempérament sont payées jusqu'au dernier sou.

M. Fortier ajoute que le crédit des maisons de commerce aux banques serait considérablement affecté, car beaucoup de systèmes de ventes à tempérament sont financés par des maisons de crédit bancaire.

M. Fortier déclare à M. Taschereau que sa maison vend à crédit, surtout, les machines aratoires, meubles pour jeunes ménages, etc.

Des pianos

Une voix — Des pianos?

M. Taschereau dit en riant qu'on devrait sans doute défendre de vendre des pianos.

M. Fortier répond que ce n'est pas le commerce des pianos qui est le plus florissant par le temps qui court.

Me Langis Galipeault, représentant de la maison C. Robitaille, dit que pour reprimer quelques abus, on veut nuire au commerce en général.

M. Maurice Duplessis note que les ventes à tempérament favorisent le crédit. On dit qu'il y a eu des abus. Sans doute, mais on ne guérira pas un mal en en causant un autre. Si l'on tue le crédit, on paralyse le seul moteur sur lequel nous pouvons encore compter. C'est un principe mauvais et dangereux.

Car le crédit est nécessaire à de multiples points de vue. Il a permis à une foule de gens de fortune modeste, de se procurer de nombreux objets devenus des articles de nécessité. Il a permis à l'ouvrier de trouver quelque confort qui n'a pas peu aidé à la paix sociale, à apaiser le mécontentement. Actuellement, le bill désorganiserait une foule de maisons de commerce et ce n'est pas le temps.

Amendement Taschereau

Sur la suggestion de M. Paul Sauvé, le premier ministre a rédigé l'amendement suivant:

"Nonobstant toute convention à ce contraire, dans le cas de vente à tempérament, tout créancier de l'acheteur a le droit d'effectuer le paiement de la balance du prix de vente au vendeur, et l'objet vendu à tempérament tombe alors dans le patrimoine de l'acheteur, sujet aux règles ordinaires de la saisie et de la vente judiciaire et sujet au privilège de la créance du vendeur tel qu'édicté par l'article 1994 du Code Civil pour le montant qu'il a ainsi payé."

Pour expliquer l'amendement, supposons qu'un locataire ait acheté une laveuse électrique sur laquelle il reste $10 dus et impayés à l'échéance. Le propriétaire peut aller payer le solde au vendeur et s'emparer de la laveuse.

Aussi M. Paul Sauvé, a-t-il déclaré qu'il n'approuvait cette clause qu'à la condition qu'un avis soit donné au débiteur avec délai raisonnable afin d'éviter des abus. De cette façon, le débiteur aura le temps de chercher l'argent pour effectuer le dernier paiement.

La discussion a été ajournée à demain matin.

Un moratoire sur les créances

Le projet de loi Godbout accorde des facilités de paiement aux débiteurs de créances hypothécaires et privilégiées, aux acheteurs d'immeubles et aux vendeurs avec faculté de réméré à certaines conditions

Québec, 23. — M. Adélard Godbour, ministre de l'Agriculture, a présenté un projet de loi accordant un moratoire sur les créances hypothécaires et privilégiées et les ventes d'immeubles à réméré.

"Attendu que par suite de la crise financière qui sévit, certains débiteurs de créances hypothécaires et privilégiées et certains vendeurs d'immeubles avec faculté de réméré sont incapables, les uns de rencontrer le paiement du capital de leurs dettes à échéance et les autres d'exercer le réméré dans le terme fixe, et qu'à cause de la difficulté d'emprunter ils sont exposés à perdre leurs propriétés et, dans certains cas, les paiements faits antérieurement et imputables au capital;

"Attendu qu'il y a lieu, dans l'intérêt public, de donner à ces débiteurs certaines facilités de paiement;

"A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

"1. A compter de la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, aucune action en recouvrement, en tout ou en partie, d'une créance hypothécaire ou du prix de vente d'un immeuble, ne peut être commencée ni continuée à moins qu'un avis de trente jours, signifié par huissier, n'ait été préalablement donné au débiteur.

"La disposition ci-dessus s'applique à l'exécution de tout jugement rendu avant l'entrée en vigueur de la présente loi, à la suite d'une action de la nature de celle prévue à l'alinéa précédent.

"2. Pendant ce délai de trente jours, le débiteur d'une créance hypothécaire ou l'acheteur d'un immeuble peut, par simple requête présentée à un juge de la Cour supérieure du district où est situé l'immeuble affecté, ou au juge-en-chef ou au juge qui remplit ces fonctions, à Québec ou à Montréal, obtenir un délai pour payer en tout ou en partie la dette capitale qu'il doit.

"3. Le vendeur d'un immeuble avec faculté de réméré peut, par simple requête présentée à un juge de la Cour supérieure du district où est situé l'immeuble concerné, ou au juge en chef ou au juge qui remplit ces fonctions, à Québec ou à Montréal, obtenir une extension du terme fixé pour l'exercice du droit de réméré, et cela même dans le cas où il est stipulé que le réméré pourra s'exercer sans formalité de justice.

"4. La requête doit être signifiée par huissier aux créanciers hypothécaires ou privilégiés ou, selon le cas, à l'acheteur à réméré, et doit être accompagnée d'un avis raisonnable de l'heure, de la date et de l'endroit de sa présentation.

"5. Le juge auquel une requête est présentée peut exiger tels renseignements qu'il juge nécessaires, par témoins, affidavits ou autrement, et accorder à sa discrétion, tel délai qu'il juge opportun, en prenant en considération l'intérêt de toutes les parties intéressées.

"Son jugement est final et sans appel.

"6. Aucun délai, toutefois, ne peut être accordé au débiteur hypothécaire, à l'acquéreur d'un immeuble ni au vendeur avec faculté de réméré si ceux-ci ne justifient à la satisfaction du juge:

"a. Qu'ils ont acquitté en entier les taxes et charges municipales, scolaires ou autres qui sont imposées sur l'immeuble;

"b. Qu'ils ont, sauf dans le cas où il s'agit d'une vente à réméré, acquitté en entier les intérêts dus et échus sur le capital pour le paiement duquel on demande du délai;

"c. Que le débiteur est incapable de payer;

"d. Que le créancier ou l'acheteur avec faculté de réméré peut raisonnablement attendre.

"7. Le délai accordé par le juge ne peut pas s'étendre au delà du 1er mai 1934.

"8. Tout jugement accordant un délai peut être rescindé par une procédure semblable s'il est établi, à la satisfaction du juge, qu'il a été induit en erreur ou que les circonstances justifiant le délait ont changé.

"9. Lorsqu'un débiteur hypothécaire a obtenu, en vertu de la présente loi, un délai pour le paiement de sa créance et lorsqu'il s'agit d'une crance dont le paiement a été garanti par une personne, société ou corporation, cette personne, société ou corporation qui s'est portée garant de ce paiement n'est pas tenue à son obligation durant la période de temps que dure le délai ainsi accordé au débiteur principal.

"10. La présente loi ne s'applique pas:

"a. Aux créances hypothécaires ou privilégiées constituée, ni aux ventes d'immeubles avec faculté de réméré consenties le ou après le 1er mars 1933.

"b. Aux hypothèques, gages ou nantissements consentis par une compagnie à fonds social pour garantir le paiement de bons, obligations (débentures) ou actions-obligations (débentures stock), et les détenteurs de tels bons, obligations ou actions-obligations, ou tout fidéicommissaire pour eux, peuvent exercer, selon les termes de l'acte de fidéicommis, les droits qui leur sont conférés par la loi ou par l'acte, comme si la présente loi n'était pas en vigueur.

"11. Les dispositions des sections 1 et 3 ci-dessus cesseront d'être en vigueur à compter du 1er mai 1934.

"12. La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction".

La conférence du désarmement

Elle refuse de s'ajourner pour permettre aux quatre grandes puissances européennes d'étudier le projet Mussolini

Genève, 23 (S.P.A.) — La conférence du désarmement a refusé aujourd'hui de s'ajourner pour permettre à une conférence des quatre puissances, la Grande-Bretagne, la France, l'Allemagne et l'Italie, d'étudier le projet Mussolini. Cette décision est considérée comme un veto opposé par les petites puissances à la constitution d'un directorat européen par les grandes puissances.

On sait que la France a formulé des objections contre le projet Mussolini en réclamant pour ses alliées, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la Roumanie et la Yougo-Slavie, qu'ils soient traités en égaux.

La conférence s'est réunie aujourd'hui pour étudier une proposition d'ajournement d'ici aux vacances de Pâques. La discussion générale du projet de désarmement de M. MacDonald doit s'ouvrir vendredi après-midi. On apprend de source bien informée que la proposition d'ajournement a été faite par les représentants de la Grande-Bretagne. Ils auraient d'abord demandé au président de la conférence, M. Arthur Henderson, de faire lui-même la proposition, mais il aurait refusé.

Un déficit de $2,060,798

C'est ce que révèlent les comptes publics d'Ontario

Toronto, 23 (S. P. C.) — Les comptes publics pour l'année fiscale terminée le 31 octobre 1932 ont été déposés à l'Assemblée législative cet après-midi. Ils révèlent un déficit de $2,060,798. Ce sont des déboursés extraordinaires qui ont causé le déficit. Les dépenses ordinaires ont été de $52,173,086 et se trouvaient considérablement inférieures aux recettes, qui se sont élevées à $54,175,233. Les déboursés extraordinaires cause du déficit ont formé le total de $4,062,944, qui se décompose ainsi: $808,470 pour assistance aux sans-travail, $567,120 pour pensions de vieillesse, $2,330,463 pour frais de change sur des paiements aux Etats-Unis.

Sauf la taxe sur la gazoline, la taxe sur les corporations et la taxe sur les véhicules automobiles, tous les impôts ont donné des recettes inférieures à celles de l'exercice précédent. Les recettes des droits successoraux ont diminué de $3,368,190, celles des droits sur la coupe du bois, de $889,000. Les profits de la régie des alcools ont diminué de $740,000.

A la fin de l'exercice, l'actif de la province s'élevait à $604,184,660, soit une augmentation de quelque 53 millions. Le passif était de $574,419,393, soit une augmentation d'environ 54 millions.

Il est à noter que le total des prêts aux cultivateurs est passé de $38,373,380 à $45,721,554.

L'anniversaire du fascisme italien

Milan, Italie, 23 (S.P.A.) — L'Italie fasciste célèbre aujourd'hui le 14e anniversaire de la fondation du parti fasciste. Dans un message qu'il a adressé au peuple, le premier ministre Mussolini déclare: "Nos paroles ont franchi la frontière, notre doctrine est maintenant universelle et le travail que nous avons déjà accompli sera un hommage pour nous devant les générations futures. L'Italie fasciste adresse la parole aux autres peuples et elle ouvre une période de civilisation fasciste".

La campagne antisémite en Allemagne

Berlin, 23 (S.P.A.) — La campagne antisémite des nazis a causé la fermeture d'écoles de musique et de jardins d'enfance dirigés par des Juifs, à Berlin, aujourd'hui.

Des manifestations monarchistes ont marqué, il y a plusieurs heures, l'anniversaire de naissance du grand-père de l'ex-empereur Guillaume II. Dans un discours, le deuxième fils de l'ex-empereur a exprimé la conviction que la monarchie sera rétablie en Allemagne.

La municipalité de Duparquet

M. Duplessis proteste contre une clause du bill qui décrète que le conseil sera choisi par le gouvernement d'ici 1937 — Le bill est présenté par les propriétaires de la mine — Objections et explications

Québec, 23 (D. N. C.). — Le comité des bills privés, présidé par M. Joseph Cohen, a étudié, ce matin, le bill qui crée la municipalité de ville de Duparquet, où se trouve la mine Duparquet.

M. Maurice Duplessis proteste contre la clause qui décrète que le conseil sera choisi d'ici 1937 par le gouvernement.

M. Perrault soutient le même point de vue, ainsi que M. Frigon, député de Saint-Maurice.

M. Frigon dit que c'est ridicule. "D'après les parrains du bill, il y a 580 citoyens. On ne prétendra jamais qu'il n'y a pas un seul homme capable d'administrer les affaires municipales."

"Ça ne nous fait rien, à nous, de Duparquet, que les députés passent pour des imbéciles dans la province, mais, nous, nous n'y tenons pas."

On veut simplement élire les propriétaires de la mine Duparquet comme maire et échevins de la nouvelle ville.

Le bill est présenté par les propriétaires de la mine.

C'est ce que MM. Anatole Plante et Duplessis apprennent finalement des avocats du bill.

Tout est à faire

M. Hector Authier explique que les propriétaires de la mine possèdent les 9-10 de l'évaluation. Tout est à faire, aqueduc, drainage, écoles, etc. Comme la population est changeante, il vaut mieux laisser la compagnie minière organiser le développement municipal.

M. L. Turcotte répond que les privilèges qu'on demande sont exorbitants. M. Frigon dit que s'il n'y a rien de fait, on commence alors par le commencement, au lieu de fonder une ville qui n'existe pas encore.

M. Authier donne d'autres explications et M. Frigon dit: "Plus vous parlez, plus vous nous convainquez que vous avez tort."

M. Duplessis fait remarquer que, dans le nombre des échevins que le bill nomme en fonction d'ici 1937, il y a un Ontarien. C'est un mauvais principe de créer une ville pour les choses au lieu des personnes. Ce bill n'a pour but que l'intérêt de la mine Duparquet. Voici une place où il n'y avait personne il y a deux mois.

Qu'on commence par une organisation municipale ordinaire. Ce sont les électeurs qui paient les taxes municipales qui ont droit d'élire les échevins. Avant de créer la ville, avant de mettre la couverture, qu'on fasse le solage. Que cette région s'organise d'abord en municipalité rurale ou de village. Plus tard elle viendra demander d'autres pouvoirs, l'heure venue. La compagnie *Beatty Gold Mine*, propriétaire de la mine, demande à la Législature d'interdire les électeurs pour cinq ans. C'est injuste et dangereux. La loi générale existe pour les capitalistes comme pour les autres.

Les promoteurs du bill nous disent que le terrain n'est même pas cadastré.

Qu'on commence donc par le commencement.

Etablir le principe qu'une industrie, parce qu'elle emploie un certain nombre d'ouvriers, a droit de nommer les conseillers équivaut à affirmer que dans toutes les villes industrielles de la province, seules, les industries devraient avoir le droit de choisir les échevins. Avec cela on va loin, on permet à des compagnies de se tailler de véritables fiefs avec tous les pouvoirs.

Ajourné

M. Duplessis demande de rejeter le principe du bill. M. Joseph Cohen suggère d'ajourner le bill.

Le comité étudie ensuite le bill de la Commission métropolitaine.

Acquittement de Chalifoux

LE JUGE LACROIX REJETTE LES HUIT PLAINTES PORTEES CONTRE LE PRESIDENT DE LA FEDERATION DES CLUBS OUVRIERS

J.-A. Chalifoux, président de la Fédération des clubs ouvriers, a été acquitté par le juge Lacroix à l'enquête préliminaire ce matin des huit chefs d'accusation inscrits contre lui par M. Alexandre Huotte, journaliste, ancien publiciste de la Fédération.

Les plaintes étaient à l'effet que M. Chalifoux se serait approprié différentes sommes d'argent appartenant à des clubs ouvriers. La preuve, telle que faite devant le juge, a démontré que dans quelques cas M. Chalifoux avait gardé, avec la permission des propriétaires, le premier mois de loyer pour des locaux loués par lui afin de servir à des clubs ouvriers. Les propriétaires avaient consenti à faire cadeau du premier mois à M. Chalifoux et les clubs ouvriers n'avaient jamais protesté contre cela.

Me Paul-Leon Garneau, qui occupait pour la Couronne, a retiré de lui-même cinq ou six chefs d'accusation. Le juge a renvoyé les autres.

Me Léo L'Espérance occupait pour la défense.

Le plan de paix de Mussolini

M. MacDonald révèle certains points des entretiens qu'il a eus avec le premier ministre d'Italie

Londres, 23. (S. P. C.) — Aux Communes, aujourd'hui, en présence d'un nombreux public, le premier ministre MacDonald a révélé certains points des entretiens qu'il a eus avec le premier ministre d'Italie, ces jours derniers. Il a dit que le plan de paix de M. Mussolini a pour base la coopération des quatre grandes puissances européennes qui sont membres permanents de la Société des Nations; que cette coopération ne s'écarterait pas du cadre de la Société; qu'elle serait assurée pour une première période de dix ans, en vertu d'un traité. Le plan s'inspirerait de l'esprit du pacte Briand-Kellogg et comporterait la déclaration qu'aucune puissance ne devrait employer la force pour résoudre des difficultés politiques. Mais le maintien de la paix a des rapport avec la question de la révision des traités. M. Mussolini a fait remarquer à M. MacDonald que le covenant de la Société envisage la possibilité d'une révision dans le cas où une situation menacerait de faire éclater un conflit.

Tout traité est sacré, a dit M. MacDonald à la Chambre, mais aucun n'est éternel.

A l'hôtel de ville

Instructions aux chefs de services

M. Honoré Parent, directeur des services municipaux, a transmis ce matin aux chefs de services des instructions sur la manière de préparer leurs réquisitions pour le budget chaque année, la manière d'établir les recettes probables des taxes, le mode de préparation du budget lui-même, etc., selon le nouveau système qui sera mis en vigueur sous peu à l'hôtel de ville pour l'administration des finances municipales, et conformément aux instructions des experts qui ont préparé ce système.

M. Legault est à Québec

Il y avait peu d'activité à l'hôtel de ville ce matin. Le comité exécutif ne s'est pas réuni, M. Legault étant resté à Québec à cause du bill de la Commission métropolitaine.

Le cas de Zappa

LE JUGE CUSSON POURSUIT SON ENQUETE — DEUX TEMOIGNAGES INTERESSANTS

Le juge Victor Cusson a poursuivi cet avant-midi son enquête pour savoir s'il y a lieu d'émettre un mandat d'arrestation contre le constable Joseph Zappa qui, dans l'exercice de ses fonctions, a tué un Polonais du nom de Zynchuk au moment où il tentait de le blesser au moyen d'une barre de fer au cours d'une bagarre, rue Saint-Dominique.

Il a entendu plusieurs témoins dont deux tout spécialement se sont montrés plus intéressants. M. Wilfrid Bertrand, qui aidait aux constables à maintenir l'ordre dans la rue Saint-Dominique pendant que les huissiers exécutaient leur saisie, a déclaré que Zynchuk était arrivé sur lui et le constable Zappa, tenant une barre de fer longue de six pieds. Zynchuk avait tenté de frapper le constable avec cette barre, mais qu'il avait manqué son coup. C'est à ce moment que le constable a tiré sur lui, l'atteignant dans le dos. Il a donné une démonstration de ce qui était arrivé. En manquant son but, Zynchuk s'est tourné à demi et c'est pour cette raison que la balle l'a atteint dans le dos.

Morris Kirchman, 2904, rue Saint-Dominique, a donné sa version de l'affaire. Il sortait de chez lui lorsqu'il a vu des centaines de personnes dans la rue. Il a regardé afin de voir ce qui se passait et il a aperçu des constables qui faisaient reculer la foule. A un moment donné, il a entendu quelqu'un qui criait: "N'ayez pas peur, les gars. Venez." La foule est alors partie du côté des constables. Il a aperçu un individu qui frappait un constable. Il a même vu celui-ci tomber puis se relever aussitôt. C'est à ce moment qu'un coup de feu fut tiré. Il est ensuite parti, trouvant trop dangereux de rester là plus longtemps.

Les avocats interrogeaient encore des témoins à 12 h. 30. On ignore quand le juge terminera cette enquête qu'il veut être la plus complète possible afin de rendre justice à tout le monde.

Les aveugles ont souscrit $135

M. le brigadier-général Panet, président de la campagne de la Fédération des Oeuvres de charité canadiennes-françaises, a donné à midi une causerie devant le *Lions Club*, en faveur de la campagne de la Fédération qui aura lieu du 1er au 10 avril.

Il a exposé brièvement le but de la campagne et a cité, incidemment, le beau geste que viennent de faire les quinze aveugles qui exploitent des cantines et se tirent maintenant très bien d'affaire, grâce à l'Institut national canadien pour les aveugles et à la coopération du *Lions Club* qui leur ont procuré ces cantines. Ces aveugles se sont réunis il y a quelques jours et ont souscrit entre eux une somme de $135 à la campagne de la Fédération.

Sept ans de pénitencier

Le juge Monet condamne Isaac Kaufmann au maximum de la peine

Isaac Kaufman a été condamné ce matin par le juge Monet à sept ans de pénitencier pour avoir conspiré avec d'autres personnes afin de faire incendier plusieurs de ses propriétés, dont le Château-Quinté, à Sainte-Marguerite du lac Masson. Le juge a imposé à l'accusé le maximum de la peine.

Dans ses remarques, le juge a noté que l'accusé était le plus coupable de tous ceux qui ont trempé dans cette affaire. "Les autres conspirateurs ont été punis sévèrement et celui-ci le sera plus encore parce qu'il a été l'instigateur des incendies qui ont été allumés. Ce n'est pas parce qu'il a la réputation d'être un homme riche qu'il échappera à la justice. Je le condamne au maximum de la peine, soit sept ans de pénitencier."

L'accusé a pris le chemin des cellules mais il sera relâché aujourd'hui même, sa cause étant devant la Cour d'appel.

Les débats oratoires radiophoniques

M. Edouard Montpetit, secrétaire général et directeur des relations extérieures de l'Université de Montréal, vient de recevoir du président du comité central des émissions radiophoniques universitaires une lettre invitant l'Université de Montréal à participer aux débats oratoires radiophoniques qui auront lieu l'an prochain.

La lettre explique qu'au cours de l'année 1932-33 les universités canadiennes de l'Ouest ont organisé trois débats de ce genre dont le premier a eu lieu le 3 février dernier entre les universités de l'Alberta et de la Colombie canadienne, dont le deuxième était fixé au 3 mars dernier entre les universités de l'Alberta et de la Saskatchewan, et dont le troisième aura lieu le 5 avril prochain entre les universités de l'Alberta et du Manitoba. Le premier portait sur l'inflation, le deuxième sur la banque centrale et le prochain portera sur la fusion des chemins de fer canadiens. Les sujets, comme on peut le voir, sont toujours d'intérêt général.

Fort de l'expérience faite cette année, le comité central des émissions universitaires radiophoniques projette d'organiser des débats oratoires à la radio l'an prochain sur une plus grande échelle. Aussi s'adresse-t-il aux universités de l'est du pays.

L'Université de Montréal acceptera avec plaisir de prendre part à ces débats, même s'ils doivent se faire en anglais, mais elle s'efforcera d'obtenir qu'ils aient lieu en français. Elle espère bien que le comité central comprendra que la plus importante université française du Canada a à coeur de se servir du français à la radio à l'occasion d'une manifestation d'aussi vaste envergure.

Les dettes de guerre

M. DALADIER ATTENDRA DE CONNAITRE L'ATTITUDE DE M. ROOSEVELT

Paris, 23. (S.P.A.) — M. Pierre Renaudel a annoncé aux députés socialistes que le premier ministre Daladier a décidé d'attendre que le président Roosevelt fasse connaître son attitude sur la question des dettes de guerre avant de prendre une décision sur la question du versement qui est échu depuis le mois de décembre. Nombre de ministres et de députés auraient demandé au premier ministre de faire voter le paiement du versement de décembre, mais il est convaincu qu'il vaut mieux connaître d'abord l'attitude des Etats-Unis. On sait que le député René Richard a présenté une résolution qui demande le paiement immédiat du versement de $19,000,000.

Le ministre des finances, M. Georges Bonnet, a nié aujourd'hui la rumeur qui veut que la France et la Grande-Bretagne aient décidé de présenter un front uni sur la question des dettes aux Etats-Unis. Il n'a pas été question des dettes, dit-il, lorsqu'il s'est rendu à Londres en vue de voir aux préparatifs de la conférence économique mondiale.

EN SUSPENS

Londres, 23. (S.P.A.) — A la suite des nouvelles contradictoires qui ont paru dans les journaux au sujet de l'attitude du président Roosevelt sur la question des dettes de guerre, l'ambassadeur de la Grande-Bretagne à Washington a reçu instruction de demander des renseignements précis. C'est du moins ce que l'on répète dans les milieux officiels. Pour le moment, la question d'envoyer une commission à Washington pour discuter la question des dettes reste en suspens.

Difformités faciales

Le Dr Paul Geoffrion traitera ce sujet ce soir, à 7 h. 15, poste CKAC, au cours de l'émission de vulgarisation scientifique de l'Université de Montréal.

Propriétaires et locataires

Québec, 23 (D.N.C.) — Les propriétaires ont tenu une grande assemblée hier soir. D'après l'un des orateurs, il y a peut-être le quart des locataires qui ne paient pas actuellement leur loyer.

Hitler demande la dictature

Pour quatre ans — La restauration de la monarchie allemande ne requiert pas une attention immédiate — Le communisme — Le désarmement

Berlin, 23. (S. P. A.) — Le chancelier Adolf Hitler a déclaré aujourd'hui au Reichstag, en demandant qu'on lui confie les pouvoirs d'un dictateur pour une période de quatre ans, que la restauration de la monarchie est une question qui ne requiert pas une attention immédiate.

En développant son programme, il a déclaré que l'annihilation du communisme est une question d'ordre purement nationale qui n'intéresse pas les pays étrangers. "Si le communisme se répand davantage dans ce pays, dit-il, cela signifie une catastrophe pour toute l'Europe".

Il n'a parlé qu'en passant des questions économiques. "Le capital, dit-il, doit servir le commerce et le commerce doit servir les intérêts du peuple. Mon gouvernement se propose de tenter des expériences avec notre système monétaire".

Pour ce qui est du désarmement, il a repris la thèse allemande bien connue: "L'Allemagne attend depuis des années que les autres nations remplissent leur prommesse de réduire leurs armements. Nous nous abstiendrions avec plaisir d'augmenter nos armements si les autres voulaient consentir à une réduction radicale des leurs. Nous désirons vivre en paix avec toutes les nations, mais sur une base d'égalité seulement". Le chancelier a félicité la Grande-Bretagne des efforts qu'elle a faits à Genève pour obtenir des résultats concrets dans le domaine du désarmement. Il a eu aussi un mot d'éloge pour le projet de Mussolini. "Cette proposition, dit-il, est d'une très grande portée et nous sommes heureux d'apporter notre collaboration".

Le chancelier a parlé pendant trois quarts d'heure. Il a été fréquemment interrompu par des applaudissements et il a reçu une ovation frénétique à la fin de son discours.

Pangermanisme

Berlin, 23. (S. P. A.) — L'intention bien arrêtée d'Hitler de réaliser l'union politique de l'Allemagne et de l'Autriche a été proclamée hier à l'ouverture de la session de la Diète de Prusse. Le chef nazi à la Diète, M. Weilhelm Kube a déclaré, au milieu des applaudissements, en saluant les huit nazis autrichiens qui assistaient à la séance: "Comme chef des nazis en cette Chambre et sur l'ordre du chancelier Adolf Hitler, moi, Prussien, déclare que nous, les Prussiens, sommes des pangermanistes, que nous continuerons à l'être et que nous n'aurons atteint notre but que lorsque toute l'Allemagne, y compris l'Autriche allemande, sera réunie à la patrie pour former un seul grand Etat qui pourra accomplir dans le monde la mission qui a été confiée à l'Allemagne".

En 43 minutes

La machine parlementaire nazi a fonctionné avec toute la perfection désirable, disposant en 43 minutes d'un programme qui aurait requis normalement plusieurs semaines de délibérations. On croyait que M. Hermann Wilhelm Goering, l'un des principaux lieutenants d'Hitler, serait choisi comme premier ministre de la Prusse, mais l'ex-chancelier Franz von Papen, désire le poste pour lui-même et le chancelier Hitler, qui se souvient que c'est lui qui a décidé le président von Hindenburg à appeler les nazis à la direction des affaires, serait prêt à faire droit à sa demande. Les nazis ne sont pas tous prêts cependant à accepter cette décision. C'est ce qui fait que M. Hans Kerrl, qui vient d'être réélu président de la Diète, a ajourné la séance.

La grève de Louiseville

Québec, 22. (S.P.C.) — M. Maxime Morin, du ministère des affaires municipales de la province, sera le président d'un comité d'arbitrage de trois hommes qui cherchera à régler le conflit qui s'est élevé entre les propriétaires de l'*Associated Textile Mills*, de Louiseville, et les tisserands à l'emploi de la compagnie. La nouvelle a été annoncée hier soir par le ministre du travail, M. C.-J. Arcand. Les ouvriers ont nommé pour les représenter M. A. Milot, un échevin de Louiseville. La compagnie est représentée par son gérant, M. J.-A. Pinatel. Les ouvriers ont décidé d'accepter la décision du comité et sont retournés au travail.

Prix de consolation à la loterie irlandaise

Dublin, 23. (S. P. C.) — Plusieurs Canadiens viennent de gagner un prix de consolation de 100 livres sterling à la fameuse loterie organisée au bénéfice des hôpitaux irlandais, entre autres trois Montréalais: Mary Tears, rue Percy, Montréal; "Advance", 643 Champagneur, Outremont, et "Dockgats", 4767 Notre-Dame est.

LA VIE SPORTIVE

Moncton remporte la série contre Royal

Moncton, 22. — Les Hawks de Moncton en battant pour la seconde fois les Royaux de Montréal par 3 à 2 hier soir et pour avoir blanchi les Montréalais par 2 à 0 dans la première partie, lundi soir dernier, se trouvent à remporter par 5 à 2 la première série éliminatoire interprovinciale et à représenter, par conséquent, les Provinces Maritimes dans la série finale pour le championnat amateur de hockey de l'Est du Canada. Moncton aura donc le droit de concourir pour la coupe Allan cette année.

Sauf pour la première période, alors que les Royaux avait l'avantage, toute la partie durant les Hawks ont donné du fil à retordre aux Royaux, les champions des Provinces Maritimes ayant, d'une façon indiscutable, le dessus sur les champions de la province de Québec. En manquant un point vers la fin de la deuxième période, Sammy McManus a égalisé le compte et permis au Moncton de conserver son avantage de deux points. C'est à partir de ce moment que le résultat n'a plus laissé de doute.

La partie a été particulièrement rude, mais aussi rapide qu'une partie professionnelle et les garde-buts des deux clubs se sont signalés par des arrêts sensationnels.

Les Hawks se sont manifestés plus solides sur la défense et ont encaissé les coups tout comme ils ont su en donner.

L'arbitre George Foster, d'Ottawa, a imposé 16 punitions, dont sept aux Hawks et neuf aux Royaux.

La première période a été tout à l'avantage des Royaux alors que Jimmy Kelly a accepté une passe de son frère Pete, alors qu'il était à découvert pour déjouer sans difficulté Foster, le garde-but du Moncton.

Le but de Neville a été le fruit d'un bel effort.

Les Hawks quitteront Moncton dimanche ou lundi après-midi pour se diriger vers l'intérieur du pays afin d'y rencontrer les champions de l'Ontario dans la prochaine série éliminatoire pour la conquête de la coupe Allan.

Bert Connolly a passé au travers de l'arrière-garde des Royaux au début de la période finale pour donner l'avantage du match aux Hawks.

Cinq minutes plus tard, Dave Neville, étoile des Royaux, est le seul qui ait pu passer autre et déjouer Foster au moment où celui-ci était sorti de ses buts.

Trois minutes après, Bill Miller et "Dud" James se sont entendus à merveille pour marquer le but final du Moncton. Miller a attiré dans sa diection la défense des Royaux avant de passer le palet à James qui a bien mesuré son lancer avant de loger la rondelle dans le coin inférieur des buts de Coulter.

MONCTON		MONTREAL
Foster	but	Coulter
Gill	défense	McKenzie
Walker	défense	Massey
Walker	centre	Neville
Irvine	aile	St-Germain
Connolly	aile	Delahey

Subs, Moncton: James, McManus, Webster et McDonald.

Subs, Montréal: P. Kelly, J. Kelly, Wilson, McQuisten.

Arbitre: James Foster, Ottawa.

Première période

1. Montréal: J. Kelly-P. Kelly 7.25
Punitions: Walker, Irvine, Massey (chacun deux qminutes), McKenzie (3 minutes).

Deuxième période

2. Moncton: McManus 15.2
Punitions: James, Connolly, P. Kelly, Wilson, McKenzie, Webster, Neville, (chacun 2 minutes).

Troisième période

3. Moncton: Connolly 3.27
4. Montréal: Neville 8.42
5. Moncton: James-Miller .. 11.30
Punitions: Massey, Gill, Connolly, Neville 2, (chacun 2 minutes).

Démonstration de culture physique au National

Les élèves du major J.-E. Gagnon donneront ce soir, à 8h. 30, une démonstration variée de culture physique. Les amateurs qui se rendront à la Palestre à 8h. 30 ce soir seront à même de voir que les gymnastes du National n'ont pas chômé depuis l'inauguration des cours en septembre dernier. Ils verront aussi que les méthodes préconisées par le National sont appropriées au sexe des élèves et de nature à développer chez eux le maximum de souplesse et de force.

Le superbe gymnase de la rue Cherrier a été aménagé de façon à donner le plus de confort possible aux spectateurs qui, nous l'espérons, viendront en grand nombre.

Les spectateurs une fois la représentation terminée pourront visiter les divers départements de la Palestre en pleine activité et juger par eux-mêmes de l'entrain qui y règne.

L'entrée est absolument gratuite, dames et messieurs cordialement invités.

FORUM
WILBANK 6131
CE SOIR A 8 H. 30
AMERICAINS vs MONTREAL
Prix: $2.50, $1.75, $1.50, $1.00, .50
Taxe comprise.

Les Orioles blanchissent les Royals

(Spécial au *Devoir*) .. ..

Orlando, Floride, 23 — Les Orioles, de Baltimore, ont profité de la faiblesse de Fisher dans la septième reprise pour blanchir les Royals par le résultat de 6 à 0. Le Baltimore ouvrit la partie avec deux points dans la première manche alors que Samuels commença la partie pour Shaughnessy, Fisher prit sa place dans la cinquième, Samuels accorda 6 coups sûrs, mais le désastre arriva quand Fisher fit son apparition et les Orioles se ruèrent sur ses balles comme des forcenés, les voltigeurs ne pouvant attraper aucune des balles que les Orioles frappèrent dans le champ 4 fois, deux de ces coups furent des doubles, avec deux hommes sur les buts à chaque fois, ce qui donna aux Orioles quatre points.

Goldman retira Fisher d'une très mauvaise posture à la fin de la septième en se plaçant derrière le deuxième et commençant un double-jeu en envoyant la balle à Gautreau au deuxième et ce dernier à Pickering au troisième. Gautreau et Goldman jouent très bien ensemble. Roettger lui aussi a accompli un beau double-jeu, en attrapant la balle frappée de Prud'homme à la quatrième, un "line-drive", et il compléta le double à Gautreau au deuxième.

Trois autres lanceurs du Montréal vont faire leurs débuts aujourd'hui contre les Orioles: Thormahlen, Michaels et McCabe. Le gérant McGowan des Orioles a nommé Mattingly et Tauscher.

Doc Gautreau a été blessé au bras par une des balles de Melton, la première fois qu'il fit face à Melton au bâton, l'accident n'est pas sérieux, mais Doc va se reposer aujourd'hui, son bras a de l'enflure.

Samuels, Fisher et LeMaster furent les lanceurs pour les Royals, et les Orioles firent 12 coups sûrs, de Samuels 6 en 4 reprises, de Fisher 4 en 3 manches, de LeMaser 2 dans les deux dernières manches. Le lanceur perdant est Samuels, qui commença la partie. Prud'homme lança 5 manches pour le Baltimore, les Royals le touchèrent seulement 2 fois, ce fut Pickering; et Melton fut dans la boîte 4 manches pour un coup sûr.

Les Orioles ont montré leur puissance seulement quand Fisher officiait pour le Royal, ils ne firent pas grand'chose contre LeMaster et Samuels.

BALTIMORE

	a.b.	p.	cs.	r.	a.	e.
Boyle, c.d.	4	2	2	1	0	0
Akers, a.c.	3	0	0	0	1	2
Regan, a.c.	1	0	0	0	5	0
Solters, c.c.	5	0	1	2	0	0
Arlett, 1b.	3	1	2	11	0	0
Clabaugh, c.g.	3	0	1	3	0	0
Stronger, 3b.	4	0	2	1	2	0
Heffner, 2b.	4	1	2	5	3	0
Linton, r.	3	1	1	4	0	0
Durham, r.	1	0	0	0	0	0
Prud'homme, l.	2	0	1	0	1	0
Melton, l.	2	1	0	0	2	0
Totaux	35	6	12	27	14	2

MONTREAL

	a.b.	p.	cs.	r.	a.	e.
Walter, c.g.	3	0	0	1	0	0
Gautreau, 2b.	3	0	1	5	3	0
Ripple, c.c.	4	0	0	2	0	0
Roettger, 1b.	4	0	0	9	3	0
Shiver, c.d.	4	0	0	3	0	0
Pickering, 3b.	3	0	2	0	2	0
Goldman, a.c.	3	0	0	3	4	0
Grabowski, r.	2	0	0	1	0	0
Tate, r.	1	0	0	2	2	0
Samuels, l.	1	0	0	0	1	0
Fisher, l.	1	0	0	1	0	0
Lamaster, l.	1	0	0	0	0	0
Totaux	30	0	3	27	15	0

Résultat par manches:

Baltimore	200000400—6
Montréal	000000000—0

Sommaire — Points comptés sur coups de Arlett, 2, Stroner, Linton, Boyle, Solters. Deux buts, Heffner, Linton, Boyle. Buts volés: Goldman, Arlett. Doubles-jeux: Roettger à Goldman; Akers à Heffner à Arlett; Pickering à Gautreau à Roettger; Goldman à Gautreau à Roettger; Regan à Heffner à Arlett. Laissés sur les buts: Baltimore 6, Montréal 5. Buts sur balles de Prud'homme 1, Samuels, Fisher 2, Lemaster 1. Retirés au bâton par Prud'homme 2, Fisher 1, Melton 1, Lemaster 1. Coups sûrs sur balles de Samuels 6 en 4 manches, Fisher 4 en 3, Lemaster 2 en 2, Prud'homme 2 en 5, Melton 1 en 4. Frappé par le lanceur Melton (Gautreau). Lanceur gagnant: Prud'homme, lanceur perdant, Samuels. Arbitres: Rodenbaugh et Gumbert. — Temps: 1h. 45 min.

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE

Section canadienne

	J.	G.	P.	N.	P.	C.	F
Toronto	47	24	18	5	117	109	53
Maroons	47	22	19	6	132	113	50
Canadien	47	18	24	5	90	111	41
Américains	47	14	22	11	85	115	39
Ottawa	48	11	27	10	88	131	32

Section américaine

Boston	48	25	15	8	124	88	58
Détroit	48	25	15	8	111	93	58
Rangers	47	22	17	8	131	105	52
Chicago	47	16	20	11	86	99	43

LIGUE INTERNATIONALE

(éliminatoires)

Buffalo	3	3	0	0	11	2	9
Syracuse	2	1	0	1	7	3	4
London	2	0	1	1	4	6	1
Windsor	3	0	3	0	3	12	0

LIGUE CANADO-AMERICAINE

Philadelphie	44	25	12	7	131	87	57
Providence	45	25	15	5	120	106	55
Boston	45	20	17	8	129	112	48
New Haven	44	15	24	5	91	123	35
Québec	46	11	28	7	102	145	29

Moncton et Royal annulent hier soir au Forum

Au moment même où les Hawks des Provinces maritimes défaisaient les Royaux dans la première série éliminatoire pour la coupe Allan, les Indiens, représentants juniors de Moncton, N.-B., tenaient nos Royaux juniors en échec en jouant une partie nulle de 3 à 3, au Forum, hier soir. Cette partie était la première d'une série de deux pour le championnat junior de l'Est du Canada. La seconde partie de cette série se jouera vendredi prochain avec le nombre des points à compter et le vainqueur rencontrera alors les champions d'Ontario en semi-finales canadiennes.

Harold Ingram et Raymond Malenfant, deux des plus brillants joueurs vus cette année au Forum pour de telles parties, ont conduit l'attaque pour les Indiens. Ces deux équipiers sont montés plus souvent vers les buts de l'adversaire que tout autre joueur des Royaux du côté des buts des Indiens. En parlant des buts, nous dirons que Séguin, pour les Royaux, a fait des prodiges d'habileté et n'eût été de lui, le résultat de la partie n'aurait pas été ce qu'il est.

En lançant sur la clôture, Harold Ingram a donné les devants aux Indiens, après 15 minutes de jeu, à la grande surprise des spectateurs. Durant la seconde période les rôles ont quelque peu changé parce que les Royaux sont allés trois fois déjouer Bourque alors que le plus jeune des frères Leblanc comptait seul le point des Indiens pour réduire à un unique point l'avance locale. Cinquante secondes à peine après l'ouverture de la troisième période, par un coup magistral, Ingram, aidé de Boudreau, comptait un autre point qui égalisait le résultat et menaçait de rendre nulle la partie.

De part et d'autre, les équipiers ont eu beau redoubler d'adresse et d'habileté, pas moyen de compter un point qui donnerait un résultat nouveau à la partie. Durant ce temps, les Indiens de Moncton se sont affirmés supérieurs aux Royaux sur toute la ligne. Il n'est pas osé de soutenir qu'un quatuor composé de Malenfant, Ingram, Leblanc et Bourque, l'équipe junior de Moncton pourrait aller loin au hockey. Malenfant est considéré comme le plus rapide patineur du Moncton et Ingram est presque aussi bon que lui. Ingram, en plus de posséder un jeu très rapide, est un joueur de centre remarquable, Currie et Mundey en savent quelque chose, tandis que Leblanc à la défense, connaît son métier. Bourque, le gardien des buts, par ses arrêts sensationnels et son jeu brillant, s'est imposé à l'attention de tous ceux qui s'intéressent au hockey.

Nonobstant le beau travail des Indiens, il faut ajouter que le trio de la défense des Royaux avec Séguin aux buts ont été à la hauteur du jeu et de l'habileté des visiteurs.

Composition des équipes:

MONCTON		ROYALS
Burke	but	Séguin
L. Leblanc	défense	Mundey
Dickie	défense	Currie
Ingram	centre	Martin
D. LeBlanc	aile	Bissell
Boudreau	aile	Donnelly

Subs, Moncton: Gould, Cormier, Malenfant, C. Leblanc.

Subs Royal: Taugher, Doyle, Hayes et Gauron.

Arbitre: Jack Duggan, Dttawa.

Première période

1. Moncton: Ingram 14.20
Punitions: A. Leblanc, Donnelly.

Deuxième période

2. Royal: Mundey ..... .58
3. Moncton: C. Leblanc 6.22
4. Royal: Mundey-Taugher . 11.08
5. Royal: Donnelly-Martin . 15.12
Punition: Taugher.

Troisième période

6. Moncton: Ingram-Boudreau .50
Punitions: Taugher, Donnelly.

FORUM
WILBANK 6131
BILLETS des souscripteurs de saison pour joute de détail
DETROIT vs MAROONS
SAMEDI, 25 MARS
Prêts vendredi, le 24 mars et devront être réclamés pas plus tard que 6.00 p.m., ce jour-là.
Prix: $1.00, $1.50, $1.75, $2.50.
Taxe comprise.

AVIS

Les souscripteurs de saison aux joutes du club de hockey Canadien auront l'occasion d'acheter leurs billets pour la joute Détroit-Maroon, sur présentation de leur carte d'identification, vendredi, le 24 mars, jour où les guichets ne seront ouverts que pour les souscripteurs de saison.

Les souscripteurs du Maroon seront gratifiés du même privilège lundi prochain lorsque commencera la vente des billets aux souscripteurs du club Canadien pour la joute de mardi avec les Rangers.

Philadelphie est vainqueur

Philadelphie, 23 — Avec leur jeu rapide et brillant, Philadelphie a conservé sa première place dans la C.A.H.L. en remportant une victoire sur les Cubs de Boston, qui ont été défaits, 7 à 3. Billy Hudson, du Philadelphie, et Peggy O'Neil, centre du Boston, se sont crus, pendant la troisième période, à quelque séance de boxe, mais ils ont repris leurs esprits en passant cinq minutes sur le banc des punitions.

McGoldrick a compté pour Philadelphie vers le milieu de la première période et Benson, peu après, comptait pour Boston. Philadelphie a compté quatre points au cours de la seconde période. Chaque équipe a compté deux points pendant la troisième période devant une assistance assez nombreuse.

Composition des équipes:

Boston		Philadelphie
Wood	but	Cude
Davie	déf.	Peters
J. Jerwa	déf.	Nichols
O'Neill	centre	Anderson
Burmeister	avant	Runge
Saunders	avant	Boyd

Substituts du Philadelphie: McGoldrick, Wilson, Pratt, Collings, Conn, Desmarais, Phillips.

Boston: Warshawski, Benson et F. Jerwa.

Arbitres: Shaver et Stevenson.

Première période

1. Arrows, McGoldrick (Runge-Boyd) 9.22
2. Boston, Benson 19.32
Punitions: Hudson, Anderson, J. Jerwa, Warshawski, F. Jerwa, Nichols (2), une majeure, 10 minutes.

Deuxième période

3. Arrows, Desmarais (Pratt) 2.27
4. Arrows, Pratt (Wilson-Collings) 8.55
5. Arrows, Hudson (Phillips) 11.50
6. Arrows, Hudson (Phillips-Conn) 12.03
Punitions: Warshawski, Burmeister, Saunders, J. Jerwa, Nichols, Runge, Peters.

Troisième période

7. Boston, Saunders 3.38
8. Arrows, Hudson (Peters-Phillips) 14.55
9. Boston, Saunders (Burmeister-Benson) 17.08
10. Arrows, Wilson 18.58
Punitions: Hudson, Desmarais Nichols 2, O'Neill, J. Jerwa.

Les éliminations

Les abonnés de saison aux matches des Maroons auront droit à leurs sièges habituels pour la rencontre éliminatoire entre Maroons et Detroit, samedi soir, au Forum, pourvu qu'ils aillent quérir leur billets au contrôle du Forum avant vendredi, le 24 mars. Les billets qui n'auront pas été réclamés à cette date, seront mis en vente aux premiers venus samedi matin.

Les abonnés de saison aux matches des Canadiens pourront aller chercher leurs billets habituels pour la rencontre Canadien-Rangers, mardi, le 28, dans la journée de lundi, le 27. Les billets non réclamés seront mis en vente au public mardi matin.

Les abonnés aux matches du Canadien qui voudront obtenir des billets pour le match Maroon-Detroit, samedi soir, le pourront sur présentation de leur carte d'abonnement vendredi, le 24 mars, alors que seuls seront reçus les abonnés de saison.

Le même privilège est accordé aux abonnés des Maroons désireux de voir le match Canadiens-Rangers mardi. La vente leur sera ouverte lundi matin.

Si la demande des abonnés d'un club pour le match de l'autre (Canadiens ou Maroons), est trop grande, il peut arriver que les souscripteurs ne puissent obtenir la même quantité de billets que celle qu'ils ont pour leur propre club, mais dans tous les cas la proportion promise ne sera pas inférieure à 50%.

Potins de baseball

L'idée qui persiste que les séries éliminatoires donnerait un bon coup de main aux ligues professionnelles, et certainement aurait été tout probablement un avantage marqué pour les Royals peut être mis à comparaison par les différentes statistiques que Frank Shaughnessy nous communique:

Les Royals auraient eu l'opportunité de faire leur chemin jusqu'au championnat à la fin des trois dernières saisons si la ligue Internationale avait adopté les séries éliminatoires qui existent actuellement dans le hockey. L'an dernier ils auraient démontré leur supériorité sur les Bisons de Buffalo, dans une série d'après-saison, les deux saisons précédentes ils auraient disputé le championnat avec les Red Wings de Rochester. La lutte dans le secteur nord du circuit en 1928, aurait été entre Rochester et Buffalo, en 1929 entre Rochester et Toronto.

D'un autre côté du circuit, les adversaires en 1928 auraient été Baltimore et Reading, Baltimore et Newark pour les quatre années suivantes. L'idée des séries éliminatoires semble beaucoup se propager dans le Maryland, et point du tout dans l'Etat de New-York et au New-Jersey.

Les Royals vont commencer la saison 1933 montrant leur infériorité durant deux séries, celles avec Baltimore et Rochester. Ils ont perdu 14 parties de plus qu'ils n'en ont gagné contre les Red Wings et les Orioles, les Orioles de Baltimore ont un avantage de 8 parties sur les Montréalais.

Sur tous les autres clubs ils ont un avantage assez marqué, sur les Jersey City, une supériorité de 24 parties, Buffalo 20, Toronto 10.

Durant cinq années, le club du Stade, a joué pour une moyenne de 530. Voici le record du Montréal, pour ces cinq saisons:

Contre	Gag.	Per.	Pts.
Jersey City	72	48	600
Buffalo	69	49	585
Toronto	65	55	542
Reading - Albany	64	55	538
Newark	64	55	538
Baltimore	56	64	467
Rochester	53	67	442
Totaux	443	393	530

Providence défait New-Haven

New-Haven, 23 — Providence n'a eu aucune difficulté à vaincre le club de New-Haven qu'il a défait dans une partie de la C. A. H. L. par 5 à 1, hier soir. Avec l'absence de son gardien de buts ordinaire, Maury Robert, New-Haven semblait réduit à sa plus simple expression et aucunement de taille à rencontrer le Providence. Au cours des deux premières périodes, New-Haven n'est pas parvenu à compter un seul point et ce n'est que pendant la troisième, alors que Providence avait sur lui plus de points qu'il aurait jamais pu reprendre, que New-Haven a réussi à compter son unique point de la partie.

Composition des équipes:

PROVIDENCE		N.-HAVEN
Byrne	but	Forbes
Trapp	défense	Speyer
McVicar	défense	Pringle
Gaudreault	centre	Keating
Murray	aile	King
Rivers	aile	Jeremiah

New-Haven, subs: Pick[illegible] audon, Jackson, Doran, Kinsella.

Providence, subs: Himes, Vail, Taylor, Mondou, Alexandre, Raymond, McCully et Lesieur.

Arbitres: Stewart et Shay.

Première période

1. Providence: Alexandre-Vail 7.30
2. Providence: Himes 9.57
Punitions: Speyer, Himes.

Deuxième période

3. Providence: Murray-Gaudreault 1.58
4. Providence: McCully-Murray 2.40
Punitions: McCully, Pringle, Picketts, Gaudreault, Himes.

Troisième période

5. Providence: Gaudreault-McVicar-Rivers 4.37
6. N.-Haven: Pringle-Paddon 17.20
Punitions: Picketts, McCully.

Echange entre Ottawa et Canadien

Le gérant du Canadien, M. Léo Dandurand, a annoncé hier soir avant son départ pour New-York qu'il venait de conclure un échange avec l'Ottawa et de céder Nick Wasnie pour Léo Bourgault et Harold Starr. On sait que Wasnie, qui joue sur l'aile droite, a été prêté pour la saison à l'Américain de New-York. On sait aussi que Martin Burke a été échangé pour d'ici la fin de la saison contre Bourgault et Starr de l'Ottawa. A la suite de la transaction conclue par M. Dandurand, Bourgault, qui est vite devenu populaire parmi les partisans des Habitants, et Starr passent définitivement au Canadien et Martin Burke revient d'Ottawa rejoindre ses anciens compagnons d'armes. On se demande quels sont ceux qui s'aligneront sur la défense du Canadien l'an prochain car M. Dandurand aura alors le choix entre Sylvio Mantha, Albert Leduc, Gerald Carson, Léo Bourgault, Harold Starr et Marty Burke.

Voici quelle est la cédule qui a été arrangée pour les éliminatoires de la Ligue de Hockey Nationale qui commencent samedi soir:

Samedi: Détroit à Maroons, premier de deux matches; Toronto à Boston, premier de cinq matches.

Dimanche, Canadien à Rangers, premier de deux matches.

Mardi, Maroons à Détroit, match final de la série entre clubs de 2me position; Rangers à Canadien, match final de la série entre clubs de 3me position; Toronto à Boston, second match de la série entre premiers.

Il se jouera ce soir trois parties dans la Ligue de hockey Nationale. Les Canadiens jouent contre les Rangers ce soir à New-York et les Américains rencontrent les Maroons au Forum. L'autre partie se disputera entre les Maple Leafs et le Chicago à Toronto.

Succès du Cercle Saint-Zotique

Le Cercle Paroissial Saint-Zotique a présenté hier soir une séance de boxe amateur qui a remporté un beau succès.

Hervé Tassé, le porte-couleurs du club Saint-Zotique, qui devait faire la finale contre L. Pope, du Belding-Corticelli, n'a pas eu de veine quand son adversaire, blessé au bras, a dû laisser un substitut à sa place.

Freddie Ashton, du St. Alban, qui l'a remplacé, possédait un avantage de poids assez considérable sur Tassé et dès le début de la seconde ronde les choses ont mal tourné pour le Canadien français. S'ouvrant trop largement il a reçu un coup au menton qui lui a donné des difficultés et, à la troisième, quasi hors de combat, il est allé au plancher avant que l'arbitre ne concède la victoire à Ashton.

Meunier a remporté une victoire décisive dans le combat le plus intéressant de la soirée.

Voici les résultats:

108 lbs — Bert White, B.C., défait E. Pétrin, St-Thomas d'Aquin, décision, 3 rondes.

118 lbs — E. Alper, Y.M.H.A., défait L. Pope, B.C., décision, 3 r.; J. Evans, St. Albans, défait Brady, St. Willibrods, déc. 3 r.

126 lbs — G. Gordon, Y.M.H.A., défait S. Buzuck, St-Zotique, décision 3 r.

135 lbs — S. Politick, St-Zotique, défait Aucoin, Marceau, décision, 3 r.; R. Meunier, Marceau, défait W. Evans, St. Albans, K.O., 3ème ronde.

118 lbs — B. Arnot, U. Sett, défait W. O'Connor, Gladstone, déc. 3 rondes.

126 lbs — E. Heathfield, National, défait J. Rattery, St. Willibrord, déc. 3 r.

118 lbs — W. Powell, St. Albans, défait R. Brisebois, St-Zotique, déc. 3 rondes.

175 lbs — L. Paul, Marceau, défait E. Weybush, B.C., décision 3 r.

135 lbs — E. Ashton, St. Albans, défait H. Tassé, St-Zotique, K.O. 3ème ronde.

Un Montréalais gagne

Dublin, Etat libre d'Irlande, 23 S.P.C.) — L'un des prix de résidu des "Irish Hospital Sweepstakes", la grande loterie au profit des hôpitaux d'Irlande, doit aller à un Canadien de Montréal, domicilié au numéro 932 Guilford, qui a donné son nom "Tenralt L.". Le numéro du billet est L-38222 et le prix est d'une valeur de 8,643 livres sterling.

"Consultez Melle Dow"

Quand la coupe Kennedy fut-elle instituée?

B.A.P., North Lancaster, Ont.

La première saison de joutes pour ce trophée fut 1927-28. Depuis lors, les gagnants sont comme suit: 1927-28, Canadiens; 1928-29, Canadiens; 1929-30, Maroons; 1930-31, Canadiens; 1931-32, Canadiens; 1932-33, Maroons.

"Melle Dow"
en collaboration avec une des plus grandes autorités sportives au Canada

Si vous voulez les résultats des joutes de hockey, téléphonez à "MELLE DOW", MArquette ★2291 (six lignes)—encore un SERVICE DE LA BRASSERIE DOW.

NOTE:—Si vous désirez vous renseigner sur toute question relative aux sports, records, raisons motivant certaines décisions, écrivez à "Melle DOW", Service de Renseignements Sportifs Dow, Casier Postal 22, Montréal.

On s'empressera de vous répondre par correspondance, par radio ou par l'intermédiaire de nos futures annonces.

Ecoutez l'émission radiophonique de "Melle DOW", Poste CKAC, chaque soir, samedi et dimanche excepté.

Bière Dow Old Stock

DOW REPOND A LA QUESTION DE LA SOIF

La Page Féminine

Vers la gauche

Une conférence du R. P. Chagnon, S.J., à la Fédération Nationale St-Jean-Baptiste hier — Un nouveau parti: la "Co-operative Commonwealth Federation"

A une réunion du comité central d'études de la Fédération Nationale Saint-Jean-Baptiste hier après-midi, le Rév. Père Louis Chagnon, S.J., a donné une conférence sur le *Co-operative Commonwealth Federation.*

Mme Alfred Thibaudeau, vice-présidente, a présenté le Père Chagnon comme un ami de la Fédération et un apôtre de l'action sociale. Mme Henri Gérin-Lajoie, présidente générale, l'a remercié au nom de tous les membres. Elle a ensuite parlé de la prochaine quête du Denier National, fixée au 6 mai prochain et a sollicité l'aide généreuse des dames.

Parmi les personnes présentes hier à la conférence du Père Chagnon, nous avons remarqué le R. P. Gagné, O.P., Mmes Gérin-Lajoie, F.-B. Mathys, Alfred Thibaudeau, des RR. SS. Grises, des SS. NN. de Jésus et de Marie, de Sainte-Croix, de N.-D. du Bon Conseil.

Le R. P. Chagnon

Voici un résumé de la conférence du R. P. Chagnon:

C'est un parti fortement inclinè vers la gauche, du point de vue social. Son programme est encore en voie d'évolution. Il est difficile de prononcer un verdict absolu et définitif sur des revendications dont l'aspect positif reste encore vague. Les chefs du parti s'acharnent surtout à la critique du capitalisme. Reviendront-ils à des positions plus modérées? L'avenir nous le dira. Mais leur programme actuel, tel qu'exposé au parlement d'Ottawa, dans les séances des 1er et 2 février 1933 est certainement trop radical pour être acceptable aux catholiques. On y propose une nationalisation trop étendue, qui entraînerait par la force des choses au collectivisme. La socialisation limitée à certaines entreprises peut être légitime et opportune, si le bien commun l'exige; mais par contre, la nationalisation trop généralisée conduit fatalement au socialisme. Certains discours prononcés par les chefs du C. C. F. prennent un accent socialiste au sujet de la lutte des classes. Dans l'une de ces harangues tout particulièrement, il y a un appel à la philosophie de Karl Marx qui révèle une mentalité très dangereuse. Dans l'ensemble des discours et du programme, le facteur spirituel semble méconnu, les forces chrétiennes, ignorées. On croirait que "la communauté n'a été constituée qu'en vue du seul bien-être".

Si certaines réactions sont excessives et dangereuses, il faut reconnaître que des réformes s'imposent, que le capitalisme actuel est vicié pa de graves abus. Le régime capitaliste n'est pas à condamner en lui-même, mais tel qu'il existe aujourd'hui, il comporte une prépondérance excessive du capital argent aux mains d'un petit nombre d'hommes qui gouvernent le commerce et l'industrie trop exclusivement en fonction d'intérêts financiers.

Sens péjoratif: abus

Et maintenant, si on veut inclure dans la définition toutes les conséquences funestes et les abus de cette prédominance, il faut dire que le capitalisme concret, entendu au sens péjoratif, est un régime où toute l'organisation et l'activité économique se trouvent subordonnées à l'intérêt égoïste des maîtres de l'argent, au mépris des exigences d'une saine constitution sociale et des plus légitimes revendications du travail. En deux mots, le capitalisme contemporain, c'est la dictature de l'argent.

Princ[illegible] [illegible]efs

Je résume le procès du capitalisme; voici les principaux griefs: 1o. Des cas trop fréquents d'usure; c'est-à-dire le prélèvement d'intérêts et de commissions exagérés dans les opérations de crédit, ou encore des profits excessifs camouflés et dissimulés par des manoeuvres financières. 2o. L'abus de la spéculation. 3o. Une concentration de la richesse dans un nombre de mains tantôt de plus en plus réduit, tantôt de plus en plus élargi, mais toujours cachées sous le voile de l'anonymat et en fait socialement irresponsables. 4o. La dictature occulte des puissances financières sur le pouvoir politique. 5o. Une séparation trop profonde entre le monde du capital, maître des instruments de production, et le monde du travail, à la merci des fluctuation du capital, sans protection suffisante contre les crises et le chômage.

Doctrine sociale catholique

Le communisme et le socialisme sont des systèmes antichrétiens, malfaisants et ruineux. Ils tendent à constituer un supercapitalisme d'Etat mille fois plus oppresseur et plus tyrannique que le capitalisme privé.

La doctrine sociale catholique condamne le communisme et le socialisme. Elle défend le droit de propriété privée; elle admet qu'à notre époque, sous le règne du machinisme et de la grande entreprise industrielle un certain capitalisme est nécessaire, inévitable. Mais elle réclame un capitalisme honnête, dirigé par la loi chrétienne de justice et de charité, socialement aménagé par la collaboration des groupements professionnels, judicieusement contrôlé par l'Etat. Ce qu'elle dénonce, ce n'est pas le régime en lui-même, mais ses excès et ses abus, ce qu'elle flétrit, c'est la cupidité égoïste, uniquement soucieuse de profits personnels au dépens des classes populaires, au mépris du bien commun de la société.

Leçon bienfaisante

A ceux qui trouveraient la doctrine catholique trop sévère je répondrai qu'il y a une sévérité bienfaisante: le socialisme a beau jeu pour s'attaquer à un droit de propriété que le mauvais capitalisme a trop souvent transformé en instrument d'exploitation et de tyrannie; le socialisme a beau jeu pour s'attaquer à la famille, dont on refuse à tant d'ouvriers les paisibles joies; pour s'attaquer à l'autorité politique, qui s'est trop souvent abaissée à servir les intérêts financiers, les moins respectables. L'histoire de l'Europe, et tout récemment l'exemple de la Russie et de l'Espagne, doit être une leçon. Ce qui provoque les révolutions ce sont les abus d'un régime où les classes supérieures trahissent leur devoir social, où l'égoïsme des grands exaspère le mécontentement et la souffrance des petits, de ces prolétaires qui n'ont pas la force de la richesse, mais la redoutable puissance du nombre.

Les devoirs de la propriété

La propriété capitaliste, à raison même de sa puissance, est un droit-devoir, un droit chargé d'obligations sociales, un pouvoir qui doit respecter la grande finalité providentielle des biens de la terre destinés à la subsistance de tous les hommes.

La théorie chrétienne garde le juste milieu entre ces deux excès: le libéralisme économique païen et l'utopie socialiste. Elle fait dire au possesseur honnête et consciencieux: "Ma propriété, elle est à moi, donc elle est pour moi, mais non pas pour moi seul, pour les autres aussi".

L'excédent de richesse, le superflu doit remplir un ministère social. Il doit contribuer aux oeuvres de bienfaisance, il doit servir "à développer une industrie, source abondante de travail rémunérateur, pourvu toutefois que ce travail soit employé à produire des biens réellement utiles". (*Quadragesimo anno*).

Messe de requiem

La messe de requiem de l'Amicale Notre-Dame de la Fidélité aura lieu à l'Académie Saint-Urbain, le samedi, 25 mars, à 8 heures. La Révérende Mère Saint-Valérien, supérieure générale de la C. N.-D., assistera à cette messe.

On est prié de considérer cet avis comme invitation personnelle.

Tirage remis

Le tirage organisé par la Ligue Apostolique des missions du Bengale, qui devait avoir lieu au Collège Notre-Dame, Côte-des-Neiges, demain, est remis au 26 avril prochain.

Cette décision a été prise à la suite de plusieurs demandes faites par les principaux candidats du concours pour la vente des billets.

Tous les livrets en circulation devront cependant être remis le 25 avril au soir à neuf heures.

OCCUPONS NOS LOISIRS

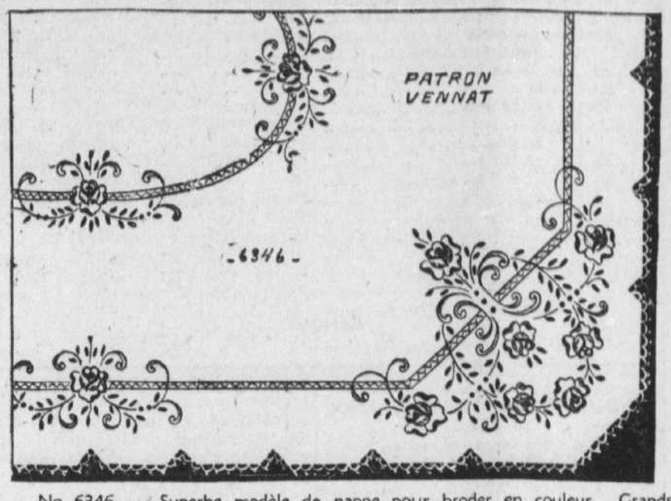

No 6346 — Superbe modèle de nappe pour broder en couleur. Grands courants brun doré avec intérieur jaune, roses en trois tons de rose, le plus foncé au centre, pois brun doré, crochets bruns. Feuillages de deux tons de vert. Patron à tracer, 35c; perforé, 75c; au fer chaud, 54 x 72 pcs, 75c. Etampée sur bon coton jaune, 54 x 54 pcs, 90c; 54 x 72 pcs, $1.25; 54 x 90 pcs, $1.75. Etampée sur coton blanc fini toile, 54 x 54 pcs (prix régulier, $1.25) seulement 98c; 54 x 72 pcs, (prix régulier, $1.50) seulement $1.35. Sur superbe toile huitre, 54 x 54 pcs, $1.75, 54 x 72 pcs, $2.35; 72 x 81 pcs, $3.50. 6 serviettes de 12 pcs sur coton jaune, 40c; sur coton blanc, 60c; sur toile huitre, 75c. Coton M.F.A. première marque française garantie au lavage, environ 90c.

(Coupon de patrons VENNAT)

N.B.—Nous prions nos clients de ne jamais envoyer de monnaie par la poste et de nous faire remise par bons de poste ou timbres-poste.

23 MARS 1933

Ci-inclus.....pour patrons Nos.....

Nom.....

Adresse.....

.....

.....

Adresser toutes commandes au "Devoir", 430 Notre-Dame est, Service des patrons, Montréal.

Mon pays

Le petit vin de chez nous
Est chose légère,
J'en avale de grands coups,
Il ne grise guère;
Il me fait, quand je le bois,
Le coeur et l'esprit plus droits,
Et Rabelais autrefois,
En but à plein verre.

La campagne de chez nous
A le charme intime;
Point de paysages fous,
Point d'horreur sublime.
Mais des prés moelleux aux pieds,
Petits bois, petits sentiers,
Et des rangs de peupliers
Dont tremble la cime.

Les bonnes gens de chez nous
Ont peu de science,
Mais de l'esprit presque tous
Et de la vaillance;
Ici plus d'un travailleur,
Vrai Gaulois, garde en sa fleur
Le bon sens libre et railleur
De la vieille France.

Le grand fleuve de chez nous
A mainte lubie,
Ses bancs de sable et ses trous
Chacun s'en méfie.
Il est fainéant, c'est sûr,
Mais il contient tant d'azur
Qu'à voir couler son flot pur
Je passe ma vie.

Jules LEMAITRE

Campagne de charité

Dans la prochaine campagne de souscription de la Fédération des oeuvres de charité canadiennes-françaises, M. Rodolphe Dagenais, pharmacien, et Mme Pierre Charton seront respectivement président et présidente de l'arrondissement "A". Apporteront leur collaboration, à titre de 1er vice-président, M. Louis-Marie Gagnon; 2ème vice-président, M. E. S. St-Pierre; 3ème vice-président, M. Y. Leduc, avocat; vice-présidente, Mme R. Dagenais.

Présidents et présidentes des douze paroisses que comprend l'arrondissement "A": Notre-Dame des Sept-Douleurs, M. L. M. Gagnon et Mme N. Condez; Saint-Pierre aux Liens, M. A. Allaire et Mme J. Boileau; St-Anges (Lachine), M. Paul Charbonneau, Mme A. S. Pelletier; Notre-Dame de Lourdes, notaire R. E. MacKay et Mme A. D. Archambault; St-Nazaire (Ville LaSalle), M. Paul Lafleur; St-Sacrement (Lachine), Mlle Boucher; Notre-Dame de la Paix (Verdun), Mme J. Faille; St-Paul, Mme C. E. Guérin; St-Jean de Matha, Mme A. Gella; St-Jean Damascène, Mme C. Trudeau; Notre-Dame du Perpétuel-Secours, Mme J. A. Côté; Notre-Dame du Sacré-Coeur (Ville LaSalle), Mme L. Chatelle; Equipe volante, M. Yves Leduc, avocat; Mme R. Dagenais.

Partie de cartes

Ce soir, à 8 h. 30, salle de l'Ecole Ste-Véronique, rue Parthenais, entre Marie-Anne et Rachel, partie de cartes organisée par les Dames de la Paroisse de St-Louis de Gonzague, pour l'achat d'une cloche. Prière d'apporter cartes et marqueurs.

Bon à savoir

Pour glacer instantanément les gâteaux. — Casser un blanc d'oeuf très frais dans un bol, y mêler une pleine tasse à thé, plus un quart de tasse de sucre glace, ou simplement de sucre pulvérisé et très finement tamisé. Tourner à la cuillère de bois jusqu'à ce que le mélange soit très lisse. Ajouter trois gouttes d'eau de rose, une petite cuillerée à café de vanille en poudre et le jus d'un demi-citron. Recouvrir le ou les gâteaux avec ce mélange qui deviendra très blanc et se raffermira en cinq ou six minutes.

Pour remettre à neuf le linge "piqué". — Mettre une forte cuillerée à bouche de chlore dans 4 litres d'eau tiède et trois cuillerées à bouche de vinaigre. Plonger immédiatement dans le mélange le linge "piqué", puis rincer à l'eau froide. Toutes les taches auront disparu.

Comment conserver le poisson? — Vous le conserverez bien frais un jour ou deux en le saupoudrant de gros sel et en l'enveloppant de mousseline humectée de vinaigre. Avant de le faire cuire, le passer à l'eau fraîche.

Les mets brûlés. — Vous remédierez au fâcheux goût en faisant ceci: placez tout de suite la casserole sur la pierre de l'évier, couvrez-la de son couvercle sur lequel vous ferez couler un petit filet d'eau pendant dix minutes, changez ensuite de casserole et servez.

SOULAGEMENT POUR LES FEMMES FATIGUÉES

Prenez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham

Les femmes deviennent fatiguées durant ces temps difficiles. Ce sont elles qui doivent supporter les fardeaux de la famille. Quand le mari entre à la maison avec moins d'argent dans son enveloppe de paye . . . c'est la femme qui doit lutter et arranger les choses.

Si vous êtes fatiguée . . . épuisée . . . nerveuse, essayez le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham. Ce dont vous avez besoin, c'est un tonique qui vous donnera la force de continuer votre travail.

98 femmes sur chaque 100 femmes qui nous ont fait rapport, disent que ce remède leur a fait du bien. Achetez-en une bouteille aujourd'hui chez votre pharmacien . . . et observez les résultats.

Sympathies

A une assemblée régulière, l'Association du Choeur de la Basilique a voté à l'unanimité un témoignage de sympathie aux familles Lefebvre et Larose, dans le malheur qu'elles viennent de subir par le décès de Madame Louis Lefebvre, née Clara Larose, mère de M. A.-G. Lefebvre, chanteur à la Basilique.

Visite à l'étal de M. Félix Allard

PAR LES ELEVES DES ECOLES MENAGERES PROVINCIALES

Hier après-midi, à 2 heures, un groupe d'une soixantaine d'élèves des Ecoles ménagères provinciales se donnait rendez-vous chez M. Félix Allard, à l'étal numéro 14 du Marché Bonsecours, pour s'initier aux fines qualités des viandes de boucherie et aux différentes coupes de ces viandes. Les dames, se rendant bien compte de l'importance d'une telle visite, avaient devancé, en nombre, leurs jeunes filles.

Mme et M. Allard attendaient leurs invitées avec tous les signes extérieurs d'une chaude et cordiale hospitalité. Le confortable offert était du luxe, quand on songe que le local était le marché. Il y faisait chaud et bon, et l'on avait vu, non sans peine, à y asseoir tout le monde. Des décorations, même de "bienvenue" et des tentures autour de l'étal annonçaient un jour de fête!

Avant de commencer la leçon, il se fait une visite dans les glacières où les plus beaux animaux sont accrochés dans un ordre parfait. C'est hygiénique, c'est propre, c'est beau, et presque... bon.

Les élèves reprennent leurs sièges sans encombre.

De la glacière on apporte les quartiers pour les couper devant l'auditoire. Des questions sans nombre se font, les difficultés sont résolues et, que de lumières jetées sur le sujet!

Il y a de l'art partout pour qui a de l'idéal et du talent. Aussi a-t-on vu façonner les plus jolies choses! Ici, c'est une couronne d'agneau, là ce sont des filets mignons dignes de cette appellation, puis que dire de ces manières de faire préparer des rôtis entiers pour des petites familles, en sorte que personne ne se doute qu'il passe plusieurs jours avec la même pièce de viande, apparaissant sous une forme différente, mais pleine d'attraits, et cela pour un prix raisonnable. C'est l'art chez qui connaît son affaire.

Mais, si l'on en dit trop, y aura-t-il des secrets pour un autre groupe d'élèves qui se sentirait attiré, sans doute, par une aussi bonne aubaine? Il ne faudrait toujours pas passer sous silence le tirage fait sur place d'une dinde, d'un chapon et d'un rôti qui ont été gagnés et seront envoyés à destination chez les heureuses gagnantes aujourd'hui...

Il est certain que M. et Mme Allard auront encore des visites privées et en nombre des élèves des Ecoles ménagères provinciales tant l'impression a été agréable. Et toutes seront également bien servies dans l'est comme dans l'ouest, à 2162, rue Sainte-Catherine.

M. l'abbé Tricot à la C. N.-D.

La cérémonie annuelle en l'honneur de saint Joseph, à la maison-mère de la Congrégation Notre-Dame, rue Sherbrooke ouest, aura lieu le mardi, 28 mars, à 3h. 15. Il y aura causerie dans la salle de communauté par M. l'abbé Alphonse Tricot, prédicateur du carême à Notre-Dame, à l'issue de laquelle sera donnée, à la chapelle, la bénédiction solennelle du T. S. Sacrement. Tous les membres de la Société des Enfants de Marie, les anciennes élèves et leurs amies sont invités.

Cours de l'Ecole Sociale Populaire

Ce soir (jeudi), à 8h. 30, le R. P. Louis Chagnon, S.J., donnera, à la Palestre Nationale, — au dernier étage — son troisième cours sur la doctrine sociale de l'Eglise.

Tous ceux qui veulent mieux connaître cette doctrine et en particulier, se mettre en état de la diffuser dans les différentes classes de la société, seront les bienvenus. Ces cours sont organisés par l'Ecole Sociale Populaire.

Le Président et les Directeurs de

THE T. EATON Co LIMITED DE MONTREAL

ont reçu avec des sentiments de profonde gratitude les nombreuses expressions de condoléances d'organisations commerciales et autres, par l'entremise des journaux, par lettre et télégramme et par tributs floraux, à l'occasion de la mort de Mme Timothy Eaton. Ils offrent à tous leurs sincères remerciements.

THE T. EATON Co LIMITED

Examens à l'Ecole Sociale

LE SAMEDI, 25 MARS

Les examens de l'Ecole d'action sociale, Institut pédagogique, auront lieu le samedi, 25 mars, à 2 h.

Ecole Normale, C. N.-D.

Le cercle Marguerite-LeMoyne tiendra une réunion le vendredi, 24 mars, à 7 h. 15 p.m. Tous les membres sont convoqués.

Une conférence de M. Aldéric Blain

A L'ASSOCIATION DES HOMMES D'AFFAIRES ET DES PROPRIETAIRES DU NORD

L'Association des hommes d'affaires et des propriétaires du Nord tiendra une assemblée, ce soir, à 8 heures 30, dans la salle de l'école Morin, 6521, rue Saint-Denis.

Me Aldéric Blain, C.R., l'un des directeurs de l'Association, ancien député à la Législature, traitera le sujet suivant: "Etude comparative des taux d'électricité dans le Québec et d'ailleurs; surcapitalisation exagérée de certaines compagnies, particulièrement des compagnies d'utilités publiques."

M. J.-S. Vallée, l'un des présidents d'honneur de l'Association, remerciera l'orateur et parlera sur le même sujet.

Université de Montréal

INSTITUT PEDAGOGIQUE SAINT-GEORGES

M. Arthur Saint-Pierre, de l'Université de Montréal, commencera ses conférences à l'institut Saint-Georges samedi de cette semaine, à 8 h. 45.

HIS MAJESTY'S

Tous les soirs cette semaine, avec matinée aujourd'hui et samedi.

"La Grande Duchesse"

Le meilleur rôle de Mme Jeanne-Maubourg

Billets réservés au théâtre ou au Studio de la Société Canadienne d'Opérette, 3774 St-Denis, HArbour 2183.

Nos contes historiques

Récit du Fr. Méthodius, E. C.

JACQUES CARTIER (suite et fin)

Illustrations de Nap. Savard

En 1539, trois sur les dix sauvages amenés par Cartier, lors de son second voyage à la Nouvelle-France, sont baptisés dans la cathédrale de Saint-Malo, le jour de Notre-Dame (25 mars). Cartier est parrain du chef Donnacona, qui reçoit le nom de François, en l'honneur du souverain de France.

En 1541, Cartier fait un troisième voyage en Canada pour y établir une colonie. Il remonte le Saint-Laurent avec cinq vaisseaux jusqu'au cap Rouge qu'il nomme Charlesbourg-Royal. Il construit deux forts, où il hiverne après avoir visité le mont Saint-Louis. Au printemps suivant, il retourne en France.

Cartier meurt dans son pays natal, le 1er septembre 1557, à l'âge de 66 ans. Sa femme, Catherine des Granges, hérite de son manoir de Limoilou, près de Saint-Malo. Cartier fut un intrépide navigateur, un fervent chrétien et un vrai patriote.

(Courtoisie de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal)

Feuilleton du "Devoir"

Entre Deux Coeurs

par A. DE ROLIAND

32. (Suite)

— Croyez-vous qu'au dessin je n'ai personne à commander? répliqua la nièce. Que faites-vous alors des dessinateurs et des calqueurs? D'ailleurs, je passerai aussi à l'atelier et sans trop tarder. Peut-être aurai-je d'abord des femmes sous mes ordres. Cela m'est du reste assez égal.

— Il y a beaucoup d'ouvrières à l'usine?

— Elles sont encore assez nombreuses toutes les fois que le travail, plus minutieux, demande peu de force. Dans les parties qui leur sont accessibles, leur emploi est avantageux pour la direction, car, rétribuées d'un moins fort salaire, elles ont plus d'attention et de finesse. Il n'y a guère que dans les forges qu'on n'en emploie aucune.

— Hé! voilà une des infériorités de la femme, essaya de railler le jeune officier malgré qu'il n'en eût guère envie.

— Oui, dit Phanette. Sa force physique, à part quelques cas particuliers, n'est pas comparable à celle de l'homme. C'est pourquoi sa paye est moins forte; mais, pour être juste, leur salaire est souvent trop inférieur.

— Nous voici tombés dans les questions économiques et sociales, constata la marquise.

— Ces questions ont de l'intérêt pour moi, expliqua Phanette. Puisque je vais devenir un chef j'ai le devoir de m'intéresser à ceux qui seront sous mes ordres.

— Phanette, vous parlez comme un homme! s'exclama la bonne Mme de Vernus.

— Pour sûr, vous n'avez rien d'une femme! Rien! jeta Loïs avec rage. C'est exaspérant.

Elle lui lança un coup d'oeil moqueur et ne répliqua pas.

Les jours s'écoulèrent, assez semblables à ceux des années précédentes. Peu à peu, Phanette s'initiait à son nouveau métier. Chaque matin, ponctuelle, à sept heures, elle arrivait à l'usine, pour être libérée à cinq, après s'être accordé une heure pour le déjeuner. Toute la soirée, elle travaillait, bûchant sa chimie ou sa mécanique, car elle s'était promis d'exceller en n'importe quelle partie.

Du reste, l'ironie condescendante, qui, à son arrivée, luisait dans quelques regards masculins, s'était complètement éteinte. "Intelligente et sans nerfs", avaient pensé ses camarades, tandis qu'ouvriers et ouvrières, très vite, avaient subi l'ascendant de sa volonté. Déjà ses chefs prévoyaient en elle le sujet d'avenir.

Les fêtes de Noël approchaient. Quelque temps Phanette avait caressé l'idée de faire venir, pour cette époque, son oncle et sa tante. A la réflexion, elle s'était ravisée.

Les vacances du jour de l'an seraient les premières où les Rambois commenceraient à déplorer leur solitude. Jusqu'au milieu de novembre, date de son mariage, ils avaient conservé la présence discrète et timide de Francine du Tertre.

Très vite, durant les années d'étudiante de Phanette, la petite blonde avait pris l'habitude de visiter les solitaires et de leur apporter le réconfort de sa jeunesse et de sa bonne volonté. Elle écoutait avec plaisir le bon monsieur Rambois lorsqu'il se lançait en longues considérations sur ses voisins ou son jardin. Avec tante Pauline, elle bavardait tout à son aise, recueillant précieusement les recettes de ménage que la brave femme lui prodiguait. Insensiblement, elle leur avait donné les qualificatifs d'oncle et de tante, et Phanette ne s'en était pas montrée jalouse, car elle se savait préférée. Au contraire, elle avait été reconnaissante à son amie de combler ainsi le vide de son absence.

Francine était partie en voyage de noces avec son mari. Ils avaient fait la folie de s'aventurer jusqu'à Rome, et Phanette les devinait, serrés l'un contre l'autre, se promenant, tête levée, à travers les musées, admirant de confiance alors qu'ils ne distinguaient rien autre chose qu'eux-mêmes.

Tandis qu'il n'était encore que fiancé, l'étudiante avait fait connaissance avec le fameux Albert Martineau, un jeune homme de taille moyenne, très quelconque, mais qui avait, en regardant Francine, des yeux si naïvement épris que l'on se sentait porté à le considérer avec indulgence.

— Pourvu que cela dure, songeait-elle sceptique.

Maintenant ils étaient revenus chez les beaux-parents et, de là, surveillaient l'aménagement de leur maison de campagne.

Ils s'y installeraient dès la fin de janvier, et, jusqu'à l'hiver prochain, se contenteraient de courts séjours à Paray.

Alors seulement, oncle Michel et tante Pauline sentiraient pleinement leur isolement, et les premiers rayons de soleil, en fin de février ou mars, leur rendraient moins lugubre le séjour de la capitale. Pendant quelque temps Phanette abandonnerait tout labeur supplémentaire pour mieux s'occuper de ses hôtes. Un vendredi, au sortir de l'usine, elle irait les chercher à la gare, les installerait et déjeunerait avec eux le lendemain. La fin de ce jour leur serait consacrée, ainsi que le dimanche. Dans la semaine, à partir de cinq heures, elle passerait toutes les soirées avec eux.

Et cela durerait quinze jours, trois semaines... Phanette jugerait à ce moment-là jusqu'à quel point il lui serait possible d'insister.

VI

LES RAMBOIS A PARIS

Un jour où parmi les nuages s'infiltrèrent quelques rayons de soleil, présage de chaleur, Phanette de Vertcygne prit sa plume. La petite ingénieur dut se montrer particulièrement éloquente, car ses vieux parents n'osèrent lui résister.

Ils arrivèrent tous deux, couple falot, lui traînant une énorme valise, elle serrant contre ses hanches, en un geste apeuré, son carton à chapeau et son sac de toile, sur lequel les années avaient lentement déteint les fleurs d'un rouge foncé, brodées minutieusement autrefois. De sa main libre, oncle Michel brandissait sa canne, s'efforçant à prendre une allure dégagée pour rassurer sa compagne et poser pour la galerie qui ne s'en souciait guère. Lorsque Phanette arriva, essoufflée, son billet de quai en main, ils suivaient déjà la foule des voyageurs, levant la tête à chaque pancarte pour s'assurer de la bonne route.

(à suivre)

Ce journal est imprimé au No 430, rue Notre-Dame est, à Montréal, par l'"Imprimerie Populaire" (à responsabilité limitée) éditrice-propriétaire; Georges Pelletier, directeur-gérant.

COMMERCE ET FINANCE

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Le blé

A cause du mouvement de liquidation de la part du Farm Board américain d'une part et parce que les spéculateurs de la république voisine n'osent pas s'engager sur le marché tant qu'on ne connaîtra pas les grandes lignes du projet d'assistance aux agriculteurs et de stabilisation de la production agricole, les cours ont fléchi de nouveau hier sur les deux grands marchés d'Amérique. A Winnipeg le recul a été d'environ un point et l'option à meilleur marché est maintenant à 48 7-8.

Les prix

	Hier	Mardi
Coton (mars)	6.22	6.10
Café (juillet)	5.32	5.45
Caoutchouc (mars)	3.02	3.01
Sucre (mars)	.99	1.01
Laine	51.50	52.00
Cuivre	5 ¼	5 ½
Plomb	3.50	3.35
Zinc	3.25	3.50
Argent	28.69	27.88

Steel of Canada

A une réunion du Conseil d'administration de Steel of Canada, hier, le dividende ordinaire de 43 1-2 sous par trimestre à 30 sous.

Canada Steamship Lines

A une réunion des porteurs d'obligations première hypothèque de la Canada Steamship Lines, Ltd, hier, on a adopté une résolution permettant à la compagnie de ne pas faire de versement au fonds d'amortissement pendant une période n'excédant pas cinq ans à partir du 14 août 1932. On est maintenant à former un comité des porteurs d'obligations 6 p.c. de la compagnie.

L'impôt et Montreal Power

Dans une déclaration qu'il vient de faire, M. J. S. Norris, président de Montreal Power, dit que l'augmentation à 12 1-2 p.c. de l'impôt sur les bénéfices des compagnies est une autre atteinte aux compagnies d'utilité publique comparativement aux entreprises sous régie d'Etat qui sont exemptées de cet impôt.

Il estime que l'impôt que Montreal Power devra payer au gouvernement cette année atteindra le million de dollars.

Quebec Gold Mining

Une nouvelle compagnie, Quebec Gold Mining Corporation, vient d'être organisée pour continuer les activités du Quebec Gold Mining Syndicate Ltd, laquelle avait des intérêts dans la Randall Mines Corp. M. Gustave H. Rainville est président de la nouvelle compagnie tandis que les autres membres du conseil d'administration sont MM. W. R. G. Holt, Mossmore Kandall, de New-York, William Harty, de Kingston, Armand A. Collet et Georges Parent, conseiller législatif.

Les rendements

ACTIONS ORDINAIRES	Div.	Prix	Rend.
B. A. Oil	.80	8⅛	9.85
B. C. Power "A"	2.00	15	13.33
Bell Telephone	6.00	88	6.82
Build. Prod. "A"	1.00	11¾	8.51
Calgary Power	6.00	125	4.84
Can. Malting	1.50	13⅞	10.81
Can. North. Power	.80	12	6.67
Can. Bronze	1.25	10	12.50
Can. Converters	2.00	15	13.33
Dom. Bridge	2.00	15½	12.90
Dom. Glass	5.00	45	11.11
Dom. Stores	1.20	15	8.00
Dom. Textile	5.00	42	9.52
Imperial Oil	.50	8	6.25
Imperial Tobacco	.52½	7⅞	6.67
(Extras compris)			
Int. Pete	1.00	11	9.09
McColl Frontenac	.60	8	7.50
Mont. Power	1.50	28½	5.26
Mont. Tram.	9.00	84	10.71
Nat. Breweries	1.60	15½	10.32
Ogilvie	8.00	115	6.96
Ottawa Power	6.00	88	6.82
Page-Hersey	3.00	45	6.67
Penmans	3.00	25	12.00
Quebec Power	1.00	11¾	8.51
Shawinigan	.50	10½	4.76
So. Can. Power	1.00	16	6.25
Steel of Canada	1.20	16	7.50
ACTIONS DE BANQUES			
Montréal	10.00	163	6.13
Nouv.-Ecosse	14.00	245	5.71
Can. Nationale	10.00	128¼	7.80
Commerce	10.00	130	7.69
Royale	10.00	130	7.69
ACTIONS DE MINES			
Dome	1.40	15.70	8.92
Hollinger	.75	7.10	10.51
(Extras compris)			
Lake Shore	3.00	33.50	8.96
(Extras compris)			
McIntyre	1.50	23.25	6.45
Pioneer	.24	5.70	4.20
Siscoe	.12	1.40	8.57
Sylvanite	.05	.85	5.09
Teck-Hughes	.60	4.05	14.81
Wright-Hargreaves	.20	4.15	4.80
ACTIONS PRIVILEGIEES			
Can. North Power	7.00	75	9.33
Can. Bronze	7.00	80	8.75
Can. Car and Fdry	1.75	10¾	16.09
Can. Fair. Morse	6.00	60	10.00
Can. Gen. Elect.	3.50	52⅝	6.65
Can. Hyd. Electric	6.00	37	16.22
Dom. Glass	7.00	100	7.00
Dom. Textile	7.00	97	7.22
Goodyear	7.00	84	8.33
Jamaica P. S.	7.00	75	9.33
MacKinnon Steel	7.00	80	8.75
Mont. Cottons	7.00	70	10.00
Nat. Breweries	1.75	27½	6.31
Ogilvie	7.00	115	6.09
Ottawa Power	6.50	85	7.65
Penmans	6.00	69	8.70
Power Corp.	6.00	50	12.00
So. Can. Power	6.00	76	7.89
Steel of Canada	1.75	26	6.73
Tuckett Tobacco	7.00	106	6.60

Cours des trusts fixes

	Offre	Dem.
Can.-Amer. Trust	2⅛	2⅝
Can. Int. T.	3	3½
*First Custodian	2.40	
*Second Custodian	2.35	...
*Diversified Trust "A"	6	
*Do. "B"	4⅝	
*Do. "C"	1.95	2.05
*Do. "D"	3¾	3⅞
First All Can. Units	7.05	7.80
*Invest. T. S.	4.80	
*Independance Trust	1.45	1.55
Grouped Income S.	3.20	3.60
*Low Priced Shares	2.80	2.95
*N. Y. Bank Trust	3	3½
*United Fixed	1⅝	
*Un. Ins. T.	1¾	
*United N. Y. Bank T.	3	3¾
*United Oil Trust	2½	3½
N. A. Trust Share nouv.	1.90	2.20
Do. ancien	1.53	
Cumulative T. S.	3.00	
New Corp. T. S. Accum.	1.78	1.92
Do. Distrib.	1.78	1.92
Five-Year Fixed T.S.	2.83	
Old Corp. T. S.	1.77	...
Compagnies de placements:		
Amer. Composite Sh.	1	1
*Amer. Founders Com.	⅝	1
*Brit. Type Inv.	.50	.58
Can. Inv. Fund.	2.65	2.80
Fed. Cap. Trust	⅝	
Fund. Trust Shares "A"	2⅝	3⅛
Do. "B"	2½	3
*Insuranshares	2¼	3
*Nat. Bond and Sh.	23	25¼
*Nation Wide Sec.	2½	
Do. Voting Trust		1¼
*Un. Common Trust	2¼	
*U. S. Elec. L. & P. "A"	12	13
Do. "B"	2½	
Do. Voting Tr.	...	9⅝

*—Fonds américains.

Le marché des vivres

PRIX DE GROS A MONTREAL

LES CEREALES

Blé Northern no 2	.59
Avoine no 3	.33
Avoine d'limentation	.32
Orge no 3	.40
Maïs africain	.54

FARINE

(Prix au boisseau. Escompte de 10 sous le baril pour commandes au comptant).

Première patente	$4.60
Seconde patente	$4.00
Forte à boulanger	$3.90

ENGRAIS

(Prix la tonne, sacs compris, moins 25 sous pour commandes au comptant).

Son	$18.25
Gru blanc	$23.25
Gru rouge	$19.25

FOIN

(Prix la tonne).

Extras no 2	10.50
No 2	9.50
No 3	$8.00

BEURRE

(Prix payé aux producteurs).

Cantons de l'Est	.24¾

FROMAGE

Ontario coloré	.10 3-4 à .11

OEUFS

(Prix la douzaine aux détaillants).

FRAIS

Spéciaux	.24
Extras	.22
Premiers	.21
Seconds	.20

Ces prix sont pour les oeufs livrés dans des cartons. Les oeufs en vrac se vendent de 1 à 2 sous de moins la douzaine.

VOLAILLES

(Prix la livre aux détaillants pour volailles plumées de la qualité "A". Les prix pour la qualité "B" sont de 4 sous plus bas).

Poulet à rôtir	.16 à .20
Poules	.12 à .18
Canards à rôtir	.16 à .19
Dindons	.18 à .20
Oisons	.10 à .12
Oies	.10 à .12

POMMES DE TERRE

Green Mountain, 80 lbs.	.70 à .75

LES FRUITS

Oranges de Californie, Sunkist:	
126-150-176	$5.00
200-216-250-288	$4.50
324	$4.00
Jamaïque	$3.75
Poires, gr. btc.	$3.00
Pamplemousses:	
Honduras	$4.25
Jamaica	$4.25
Floride	$5.00
Citrons de Messine, no 300	$3.50
Bananes, Jumbo no 1 le rég.	$4.50
Pommes:	
McIntosh	$2.25
Délicieuses	$2.50
Rome Beauty	$2.50
Raisin Emperor, le baril	7.00
Ananas, 24-30	6.50
Raisin argentin, vert, rouge et noir, 20 lbs	4.75
Fraises	.25

LEGUMES

Céleri de Floride, boîte	4.00
Patates sucrées	$1.75
Oignons espagnols, 1-2 boîte	2.00
Oignons rouges, 100 lbs	$2.25
Pois verts, 45 lbs	6.00
Laitue Iceberg, 5-6 douz.	3.50
Concombres, 2 douz.	$3.50
Tomates, Cuba, 30 lbs	3.00
Radis, la douz.	.50
Fèves vertes	4.00
Endives belges, 10 lbs	1.75
Chicorée	$4.00
Carottes, 4 douz.	$2.25
Betteraves Texas, 4 dz	3.50
Persil, douz.	.60

A WALL STREET

Avances de 1 à 4 points

New-York, 23—Les cours se sont rapidement avancés sur le marché ce matin. A l'ouverture il y eut nombre de titres qui se sont avancés d'environ 1 point et pendant la première heure l'avance s'est étendue jusqu'à 4 points dans certains cas. Il y eut ensuite un léger fléchissement. L'activité était moyenne. Les ferroviaires et les machines aratoires étaient particulièrement en vedette.

Case et Allied Chemical se sont avancés de plus de 3 points chacun tandis que les titres qui se sont avancés de 2 à 3 points furent Santa Fe, DuPont, Union Pacific, United Aircraft, Delaware & Hudson, American Can, Sears Roebuck, American Tobacco, Consolidated Gas, Owens-Illinois, American Sugar et Louiseville and Nashville.

U. S. Steel, Montgomery Ward N. Y. Central se sont avancés de 2 points.

Marché des changes

Cotes des devises étrangères fournies par la maison L.-G. Beaubien & Cie, banquiers et agents de change:

Cours moyens le 23 mars 1932

		Montréal
Angleterre, l. ster.	$4.86 2-3	$4.12½
France, franc	.0392	.0474
Belgique, belga	.1390	.1682
Italie, lire	.0526	.0622½
Suisse, franc	.1930	.2325
Hollande, florin	.4020	.4854
Espagne, peseta	.1930	.1920
Suède, couronne	.2680	.2187
Norvège, couronne	.2680	.2127
Danemark, couron.	.2680	.1900
Brésil, milreis	.3200	.0920
Etats-Unis	.20½% prime	
Allemagne, r. mark	.2382	.2871

Les obligations

	Offre	Dem.
Dominion du Canada:		
4% 15 oct. 1935	99½	100½
4% 15 oct. 1952	92	93
5½% 1er nov. 1993	100	101
5½% 1er nov. 1934	101	102
5% 1er déc. 1937	110	111
5% 1er mars 1937	113¾	115
4½% 1er sept. 1940	99	100
5% 15 oct. 1943	101⅝	102⅝
4½% 1er oct. 1944	98½	99½
4½% 1er fév. 1946	98¼	99¼
4½% 1er nov. 1946-56	96½	97½
4½% 1er nov. 1947-57	96½	97½
4½% 1er nov. 1948-58	97	98
4½% 1er nov. 1949-59	97¼	98¼
5% 15 nov. 1936	101¼	102¼
5% 1er nov. 1941	101¼	102¼
Avec la garantie de l'Etat:		
C.N.R. 4½% 1951	98	99
C.N.R. 5% 1954	97½	98½
C.N.R. 4½% 1956	98	99
C.N.R. 5½% 1957	97½	98½
C.N.R. 4½% 1968	97¼	98¼
C.N.R. 4½% 1955	99¾	100¾
C.N.R. 5% 1954	100½	101½
C.N.R. 5% 1969	103	104
Mont. Harbour 5% 1980	103	104¼
Can. Nat. SS. 5% 1955	101¾	....
Provinces et municipalités:		
Alberta 6% 1947	94½	96½
British Columbia 6% 1947	96½	98½
Ville de Montréal 6% 1944	106	108
Ville de Winnipeg, 6% 1942	95½	97½
Manitoba 6% 1947	94	96
Ec. Cath. de Montréal 6% 1937	101¼	103¼
N.-Brunswick 5½% 1950	101	103
N.-Brunswick 5½% 1952	101	103
Ontario 5% 1947	105	106½
I. du P.-Edouard 6% 1947	103	105
Prov. de Québec 4½% 1963	98¾	100
Saskatchewan, 6% 1952	92	94
Compagnies:		
Abitibi 5% 1932	15½	18½
Acad. Sugar 5% 1946	85	89
Alberta Grain 6% 1946	81	....
Algoma Steel 5% 1962	6	11
Am. Sales Book 6% 1939	105	....
At. Sugar 5% 1941	84	....
Atl. Sugar 5% 1962	71	....
Beauharnois 6% 1950	38½	40
Belding Corticelli 5% 1936	94	....
Bell Telephone 6% 1955	109½	....
Bell Telephone 5% 1957	107½	....
Bell Telephone 5% 1960	107	....
Broth. Building 6½% 1937	94	....
B.A. Oil 5% 1945	87	92
B.C. Power 5% 1966	75½	79
B.C. Power 5½% 1960	81	85
B. C. Telephone 3% 1960	84½	88
Calgary Pow. 5% 1960	78	83
Can. Bread 6% 1941	83	87
Can. Canners 6% 1950	75	80
Can. Cement 5½% 1947	52	55
Can. Cons. F. 6% 1940	74	
Can. Copper Ref. 6% 1945	101	103½
Can. Cottons 5% 1940	83	....
Can. For. Inv 7% 1940	80	....
Can. L. and Pow. 5% 1949	82	85
Can. N. P. 5% 1953	72½	76
Can. Paper 6% 1945	40	
C.P.R. 6% 1942	88	91
C.P.R. 5% 1934	91	95
C.P.R. 4½% 1944	65	70
C.P.R. 5% 1954	74	79
Can. Steamship 5% 1943	56	62
Can. Steamship 6% 1941	13½	15½
Canadian Vickers 6% 1947	55	61
Cedars Rapids 5% 1952	106	109
Consumers Glass 5% 1948	68	....
Davies Wm. 5% 1943	85	90
Dom. Canners 6% 1940	94	....
Dom. Gas and El. 6½% 1945	51	55
Dom. Glass 6% 1933	104	....
Dom. Manufact. 6% 1933	95	....
Dom. Tar 6% 1949	54	58
Dom. Telegraph 5½% 1978	85	89
Dom. Textile 6% 1949	98½	102
Duke-Power 5% 1960	59	63
Eaton Realty 5% 1949	79	82
Firestone Tire 7% 1937	117	....
El. Dev. of Ont. 5% 1933	127	....
French Nat. Mail 6% 1952	120	....
Fed. Grain 6% 1944	79	....
Gatineau Pow. 5% 1941	53	56
Gatineau Power 5% 1956	76	79
Goodyear Cotton 6% 1949	101	....
Harris Abattoir, 6% 1947	87	91
Int. P. and P. Nfdl 6% 1968	63	68
Int. City Bak. 5½% 1948	....	65
Jamaica P. 5% 1950	67	72
Lake Rail Wareh. 6% 1951	99	....
Lake Superior 5% 1944	13	16
Metropolitan Bldg. 7% 1944	89	....
Metropolitan Corp. 6% 1947	43	47
Mont. Cottons 5% 1943	73	....
Mont. L. and P. 5% 1970	101½	103½
Mont. L. H. and P. 5% 1951	103½	106½
Mont. Tram. 5% 1941	97¼	99
Mont. Tram. 4½% 1955	60	65
Mont. Tram. 5% 1955	67½	70
Mont. Pub. Service 1942	108	....
Mont. C. and Mfg 5½% 1947	100	103
Mont. Is. P. 5½% 1957	94	98
McColl Frontenac 6% 1949	83½	86
MacLaren Q.P. 5½% 1961	72	76
Mont. Drydock 6% 1948	48	53
McKinnon Ind. 6½% 1945	96	100
North. El. 5% 1939	103	....
Northwest U. 7% 1938	88	95
N. B. Power 5% 1937	64	70
N.S.L. and P. 1958	79	85
Ont. P. S. 5½% 1950	80	83
Ont. Steel P. 6% 1943	78	....
Ottawa Electric, 5% 1933	98	100
Ottawa L. H. and P. 5% 1957	93	95½
Ottawa Val. Pow. 5½% 1970	95	99
Pacific Burt 6½% 1937	105	....
Penman 5½% 1951	83	87
Porto Rico R. 5% 1936	73	....
Price Bros. 6% 1942	27	30
Prov. L. and P. 5% 1946	105	....
Quebec Power 5% 1968	90	94
Reliance Grain 6% 1968	76	....
Rio Jan. Tram. 5% 1935	94	97
Rowntree Co. 6% 1937	91	95
Riordon P. and P. 6% 1942	79	....
Ritchie Cut Stone 6½% 1948	87	....
Rolland Paper, 5½% 1943	70	....
Shawinigan Cotton 6% 1949		65
Shaw. W. and P. 6% 1937	84½	87½
Shaw. W. and P. 5% 1970	70	76
Shaw. W. and P. 4½% 1970	63	66
Smith H. 5½% 1953	55	58
South. C. P. 5% 1955	97	100
St. Law. Flour 6% 1947	98	....
St. Law. Power 6% 1935	90	....
Steel of Can. 6% 1940	102½	....
Toronto Carpet. 6% 1944	80	....
United Grain G. 5½% 1948	77	81
Un. Secs 5½% 1952	59½	64
United Amusements 6% 1942	63	....
Chas. Walmsley 6% 1943	67	....
Wabasso Cotton, 7% 1942	60	70
Western Power 5% 1943	93	97
Wilson J. C., Ltd., 1938	98	....
Winnipeg Elec. 5% 1935	76	80
West. K. Pow. 5% 1930	89½	93
Woods Mfg 6% 1943	52½	....

Cours du blé

WINNIPEG

	Hier	Ouv.	Haut	Bas	Midi
Mai	48⅞	49½	50¼	49½	49⅝
Juillet	50	50¾	51½	50¾	50¾
Octobre	51¾	52¾	53⅝	52½	52½

CHICAGO

	Hier	Ouv.	Haut	Bas	Midi
Mai	50⅜	51	52	51¼	51⅜
Juillet	50⅝	52⅜	52⅞	51¾	51¾
Septembre	51⅝	53⅜	53⅝	52¾	52¾

Sur le Curb

Cours fournis par la maison L.-J. FORGET & Cie
471 rue St-François-Xavier

	Ou.	Haut	Bas	Midi
5 D. Corp. S.	4¾			
675 Imperial Oil	8	8¼	8	8⅛
200 Int. Petrole	11⅜			
UTILITES PUBLIQUES:				
175 Beauharn. P	80			
MINES:				
810 Siscoe	1.40			
5 Noranda	23			
1500 Moss	13¾	14	13¾	14
1350 Sullivan	28			
50 Lake Shore	33¼			
1100 Parkhill	20	20½	20	20½
100 Ventures	1			

EN BOURSE LOCALE

Smelting avance de trois points

Consolidated Smelting s'est mis en vedette sur le marché local en avançant de 3 points à 68 ce matin. Le reste de la liste a été assez vigoureux quoique peu actif. Pacifique Canadien a avancé de 1-4 de même que Brazilian, Montreal Power a fait un gain de 3-4 et Nickel de 5-8. Shawinigan a fléchi d'une fraction.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-G. Beaubien)

Ventes	Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Midi	Chang.
520	Brazilian	8	—	—	8	+ ¼
5	Can. Car and Found.	3¼	—	—	3¼	
50	Can. Car and Found. priv.	10¾	—	—	10¾	
1735	Can. Pac. Ry	10	10⅜	10	10⅛	+ ¼
260	Con. Smelting	65⅝	69	65⅝	68	+ 2⅛
8	Can. Gen. Elect. priv.	54	—	—	54	
25	Dom. Glass	45	—	—	45	
30	Dryden	1	—	—	1	
50	Gurd, Chs and Co.	5	—	—	5	
900	Int. Nickel	9⅞	10⅜	9⅞	10¼	+ ⅝
5	Lindsay priv.	25	—	—	25	
20	Massey-Harris	3	—	—	3	
20	McColl Frontenac	8	—	—	8	
266	Mont. Power	29	29¼	29	29¼	+ ¾
$19850	Mont. Power Deb.	41¾	42	41¾	42	+ ¼
45	Nat. Breweries	15½	—	—	15½	
100	Ottawa Traction	8	—	—	8	
475	Shawinigan W. and P.	10½	—	—	10½	+ ¼
50	St. Lawr. Paper priv.	4½	—	—	4½	
15	Steel of Canada priv.	25½	—	—	25½	
	BANQUE					
14	Montréal	163½	164	163½	164	— 1

Bourse de New-York

Cours fournis par la maison GEOFFRION & RAINVILLE, courtiers, 225, rue Notre-Dame ouest, Montréal

	Ouv.	11.00
Alaska Juneau	13⅞	14
Allied Chemical	80	82
American Can	58½	59⅛
American Foreign Power	5	6
American Power & Light	4⅞	5¼
American Smelting	15	15¾
American Water Works	11½	12
American Tel. & Tel.	97	98
American Tobacco "A"	56	
Anaconda	6¾	7½
Atchison	45	
Atlantic Refining	15½	
Auburn	34	35½
Baltimore & Ohio	10⅜	11¼
Bethlehem Steel	13½	14¼
Borden & Co.	21¼	22¾
Brooklyn Manhattan	28⅜	28½
Canadian Pacific	8⅜	8¾
Case Treshing Machine	48	48
Chesepeake & Ohio	29	29⅝
Chrysler Motors	10⅜	10¾
Columbia Gas & Electric	11¾	12
Commercial Souvents	12¼	12⅝
Commonwealth & Southern	1¾	1⅞
Cons. Gas of New York	43⅝	45⅛
Continental Can	42½	44½
Corn Products	54⅞	56½
Delaware & Hudson	54	55⅜
Drug Inc.	34	34½
DuPont de Nemours	38⅜	39½
Eastman Kodak	57	
Electric Auto Light	12⅜	12⅞
Electric Power & Light	4⅛	4¼
Freeport Texas	21⅜	
General Electric	13½	14⅜
General Foods Corp	25½	26
General Motors	12⅜	12⅞
General Railway Signal	18	
Gillette Safety Razor	15½	
International Harvester	23¾	
International Nickel	8½	8⅝
Int. Tel. & Tel.	6⅛	6½
Johns Manville	16⅛	17⅛
Kennecott Copper	9¾	9¾
Lambert & Co.	26	26½
Leggett & Myers B.	57½	58¼
Loew's Theatres	9	9⅞
Mack Trucks	20½	20⅝
Montgomery Ward	13⅜	13⅝
Nash Motors	13¼	
National Biscuit	38¼	38⅞
National Cash Register	7⅜	
National Dairy Products	13⅞	14⅜
National Power & Light	8⅞	9½
New York Central	19¾	20¼
New Haven	14¾	15⅜
North American	18¼	19¼
Noranda	19½	
Pacific Gas & Electric	22¼	
Pacific Light	28¼	28½
Packard Motors	2⅛	2¼
Pennsylvania R. R.	17⅞	18⅜
Phillipps Pete	6⅛	
Pub. Service of New Jersey	37⅝	38⅝
Radio Corporation	4¼	4⅝
Reynolds Tobacco B	30⅜	31
Royal Dutch	19	
Sears Roebuck	17⅞	18⅝
Standard Oil of New Jersey	26⅛	26½
Standard Gas & Electric	8	8⅜
Socony Vacuum Oil	6½	
Studebaker	2⅛	
Texas Corp.	13¼	
Union Pacific	73¼	74⅞
United Corporation	6⅛	6⅜
United Aircraft	22¼	22½
United Gas & Improvement	15¾	16
U. S. Alcohol	21	21¼
U. S. Steel	29¾	30¼
Vanadium	11½	12
Western Union	21¾	22½
Westinghouse Electric	25½	26⅞
Worthington Pump	13½	
Woolworth	29	29¾

Le marché mobilier

UNE ETUDE DE LA *BANQUE CANADIENNE NATIONALE*

La crise financière des Etats-Unis aura été, semble-t-il, pour la Bourse de Montréal, une épreuve assez concluante. Le mois de février, sans présenter toutefois aucune particularité bien remarquable, avait été plutôt mauvais dans l'ensemble. Une certaine reprise d'activité y avait amené un déclin peu profond, il est vrai, mais qui s'était étendu à un grand nombre de valeurs, sans même excepter les meilleures.

On aurait pu craindre que les mauvaises nouvelles du début de mars n'eussent une sérieuse répercussion sur notre place, dont les dispositions générales n'étaient déjà pas trop bonnes. Il n'en fut rien pourtant. A la Bourse de Montréal, comme sur les marchés européens du reste, on s'avisa tout de suite que l'énergique initative du président Roosevelt serait le prélude d'une vaste opération d'assainissement devenue d'autant plus nécessaire qu'elle avait été plus longtemps différée. Aussi, malgré la fermeture de *Wall Street*, vit-on la cote se redresser quelque peu à Montréal. Ce léger sursaut est déterminé, selon les apparences, par l'espoir que le cours du dollar canadien continuera de se relever à New-York, ainsi qu'il avait commencé à la faire au moment de la suspension des opérations de change. Au fait, s'il est vrai qu'une dizaine de sociétés industrielles canadiennes ont à effectuer cette année des versements d'une soixantaine de millions de dollars en fonds américains, la réduction de la prime sur ces fonds allégerait de façon sensible les charges de leur trésorerie. La hausse de nombreuses matières premières, qui s'est produite récemment aux Etats-Unis, a sans doute contribué aussi à l'amélioration de la tendance. La situation et les perspectives n'en restent pas moins incertaines, et le volume restreint des opérations montre que la spéculation n'est pas encore disposée à sortir de sa réserve.

Aux Etats-Unis, à la veille du moratoire, la liquidation de valeurs mobilières par des banques et par des particuliers avait fait fléchir les cours des obligations aussi bien que ceux des actions. Mais l'émission de monnaie contre des valeurs mobilières devrait avoir pour effet d'alléger la pression qui se faisait sentir sur le marché des obligations. Le marché canadien des valeurs à revenu fixe a été affecté par la fermeture à New-York, qui rétrécissait momentanément les débouchés des titres de grande classe; mais on peut dire que notre place n'a connu aucun mouvement de liquidation. Le tassement des cours est plutôt attribuable à la langueur de la demande qu'à l'abondance de l'offre. L'inactivité même du marché atteste que le placement envisage les événements avec sang-froid et conserve en l'avenir une confiance d'ailleurs justifiée. On est fondé à croire, en effet, que la crise américaine aura en définitive des conséquences favorables, puisqu'elle permet au nouveau président de s'arroger les pouvoirs dont il a besoin pour rétablir la situation de son pays. Quant aux relations extérieures des Etats-Unis, le sens de la solidarité internationale qu'apportera M. Roosevelt aux négociations sur les dettes de guerre, au remaniement de la politique commerciale de la République et aux délibérations de la prochaine Conférence économique mondiale autorise des espoirs qui n'étaient guère permis avant son avènement.

La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal

Avis de Dividende

Un dividende de trois dollars par action sur le capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le ou après samedi le 1er avril prochain, aux actionnaires inscrits mercredi le quinze mars prochain, à trois heures P.M.

Pa rordre du Conseil d'administration.

Le Directeur général,
T. TAGGART SMYTH

Montréal, le 27 février 1933.

L'impôt sur le sucre

Dans notre article d'hier nous avons inclu la taxe de vente dans le prix du sucre. En fait, il n'y avait pas de taxe de vente sur le sucre et il reste encore exempté. C'est sur les confitures, les gelées, etc., qu'on avait imposé, l'an dernier, une taxe de vente de 3 sous la livre après les avoir complètement exemptés. La taxe sur ces produits est maintenant de 6 sous la livre.

Cela, toutefois, ne change rien au fond de l'article qui traitait de l'impôt de deux sous la livre ou de 50 pour cent.

C. H.

NOTRE MAISON DURANT LA CRISE

Aux jours de prospérité et d'inflation, qui ont précédé 1929, notre maison s'est parfois attiré le reproche d'être trop prudente. Nous avons toujours posé en principe, qu'une valeur mobilière est une propriété qu'il faut examiner avec autant de soin qu'un immeuble dont on veut se porter acquéreur. De là le rôle important, mais aussi la lourde responsabilité des banquiers et courtiers en valeurs.

L. G. BEAUBIEN & CIE, LIMITÉE
MONTREAL
Québec — Ottawa — Trois-Rivières — Paris, France

PETITES AFFICHES — Tarif —

TOUTES DEMANDES — Locations, maisons, chambres, magasins, etc. — A vendre, perdu, trouvé, etc. — 1 sou le mot, minimum 25 sous. — La même annonce, un mois, remise de 10 pour cent.
NAISSANCES, DECES, MESSES, REMERCIEMENTS — 50 sous par insertion.
CARNET MONDAIN, etc. — $1.00 par insertion.

A LOUER

LAVAL DES RAPIDES, 187 Avenue Laval, emplacement de 96 pieds par 100 pieds, 2 logements de 5 pièces, bas avec cave, garage, serre, jardin, $18.00 par mois; haut, $12.00 seulement. Sur demande, transformation en un seul logement. S'adresser à F.-G. Crépeau, 503 Boulevard des Prairies. Tél. BY. 0066. j.n.o.

No 4201 Avenue Gascon, logement de 7 pièces, cour, remises, $22.00; No 2651 Rachel, 7 pièces, $20.00; No 2143 Avenue LaSalle, 6 pièces, $20.00; No 2120 Nicolet, 5 pièces, $16.00. S'adresser à F.-G. Crépeau, 1422 Visitation, Tél. CH. 7744 ou Laval-des-Rapides, BY. 0066. j.n.o.

BOIS ET CHARBON

3,000 cordes érable, merisier, sec ou vert. 6 gros sacs, 1.00 — 12, 2.00. Téléphonez et comparez. Wilson Frères, AM. 7153, CH. 4421, FR. 2585, FR. 3587. j.n.o.

Chambre et pension

Petite chambre propre, près entrée, bonne table, famille tranquille, sans enfants, ce qu'il faut pour personne respectable aimant tranquillité, ambiance familiale. Cinq lignes tramways à la porte, pas d'affiche, prix raisonnable. 6980 St-Denis. DOllard 8643. 23-3-33

Emploi demandé

Comptable experience consommée, ouvrage général bureau, administration, organisation de compagnies, jour ou soir, ville ou campagne. DOllard 8643. 28-3-33

LOGEMENTS A LOUER

Rue Garnier près Mont-Royal, 4 pièces propres, modernes et très grandes, cuisine séparée, dépense et cabinet à argenterie. Deuxième et troisième étage. S'adresser à 4417 Garnier, Tél. AMherst 1656.

LOGEMENT DEMANDE

On demande à louer bas avec cave (et cour si possible) 5 pièces. Paiera $25 non chauffé et $35 chauffé. Faire offre en indiquant téléphone à Casier 58, Le Devoir. 25-3-33

MAISON A VENDRE

Rue Drolet, No 8394, 3 logements bien loués. 30 pds par 43. Chauffage eau chaude, garage chauffé. Paroisse St-Alphonse. Offre raisonnable considérée. DUpont 0902. j.n.o.

OCCASIONS D'AFFAIRES

Une économie de cinq dollars ou plus par mois peut créer votre indépendance financière sûrement et rapidement. Ecrivez Casier No 45, Le Devoir.

VENDEURS

Nous désirons quelques hommes énergiques pour s'occuper d'assurance-vie; de préférence ayant déjà été en contact avec le public. Commission et boni élevés. Cours d'instruction et entraînement gratuits. Ecrivez pour entrevue à Casier No 67, Le Devoir. 24-3-33

Cartes Professionnelles et Cartes d'Affaires

ARPENTEURS & INGENIEURS

H. Labrecque, I.C.
G. Papineau, I.C. et Arpenteur.
M. Cailloux, I.C.
Les Ingénieurs Associés LIMITEE
INGENIEURS CONSEILS
Béton armé — Arpentage — Expertise
EDIFICE THEMIS
MONTREAL
10, St-Jacques ouest - HArbour 0482 / 2886

BREVETS D'INVENTION

INVENTEURS
Demandez ce manuel et cette formule de Preuve d'invention envoyés Gratis
ALBERT FOURNIER
934 RUE STE-CATHERINE EST MONTREAL

MARQUES DE COMMERCE
Protégées en tous pays
Demandez le manuel traitant des Brevets, marques de commerce, etc.
MARION & MARION
Fondée en 1892
1260 rue Université, Montréal

AVOCATS

BERTRAND, GUERIN, GOUDRAULT & GARNEAU
AVOCATS ET PROCUREURS
Imm. Ins. Exch. 276 ouest, rue St-Jacques
Ernest Bertrand, C.R.
Substitut Senior du Procureur Général
C.-E. Guérin, C.R. — M. Goudrault, C.R.
Antonio Garneau — H.-N. Garceau,
Marcel Pigeon.

Jacques Cartier, L.L., L. — Tél. LAn. 7209
Jean-Victor Cartier, L.L., L.
L.-J. Barcelo, L.L., B.
J.-Eugène Rivard, L.L., L.
CARTIER, BARCELO & RIVARD
AVOCATS
Chambre 920. "Tramways Bldg"
159 ouest, rue Craig - Montréal.

Maur. DUPRE, L.L.L., C.R., M.P.
Solliciteur Général
AVOCAT ET PROCUREUR
Dupré, Gagnon, de Billy & Meighen
Immeuble MORIN
111 COTE DE LA MONTAGNE
Téléphones: 2-4778 et 2-4779
QUEBEC

Anatole Vanier, C.R. Guy Vanier, C.R.
Vanier & Vanier
AVOCATS
57 ouest, rue Saint-Jacques
Tél. HArbour 2841

COMPTABLES

P.-A. Gagnon
Comptable Agréé — Chartered Accountant
Immeuble des Tramways
159 Ouest, rue Craig
Téléphone: HArbour 5990

LaRue & Trudel
COMPTABLES AGRÉÉS
CHARTERED ACCOUNTANTS
J. Arthur LaRue, C.A. — Maurice Chartré, C.A.
J. Wilfrid Boulet, C.A. — Jean-Paul Gauthier, C.A.
A. Emile Beauvais, C.A. — Jacques LaRue, C.A.
Maurice Boulanger, C.A. — J.-Paul Beaulieu, C.A.
Geo. Henri Boulet, C.A. — Lucien P. Bélair, C.A.
Roland Chagnon, C.A.
Montréal, Québec, St-Jean, P. Q.

REMBOURREUR — MATELASSIER
Maison Boyer
SPECIALITES: Meubles et matelas sur commande ainsi que réparations. Estimés gratuits sur demande.
5043-47 ST-DENIS :: MONTREAL
TEL. BE. 5351

HArbour 2068 — Le soir: BYwater 1759
H. Dufresne & Fils, Limitée
ENTREPRENEURS GENERAUX
Toujours a votre disposition des ouvriers experts pour réparations générales: (menuiserie, tapissage, blanchissage, peinture, etc.
DEMANDEZ NOS PRIX — TRAVAUX RAPIDES ET SOIGNES.
30, ST-JACQUES OUEST — CHAMBRE 21

Compagnie d'Assurance sur la Vie
"La Sauvegarde"
MONTREAL
NARCISSE DUCHARME, président

PETIT AGENDA DU MONDE PROFESSIONNEL
"On a souvent besoin d'un plus "ferré" que soi" — dirait La Fontaine

Notaires — HArbour 7137
Bélanger & Bélanger
Prêts hypothécaires
10 rue St-Jacques est - Montréal

Professeur — Tél. PLateau 6717
Cours préparatoire du professeur
René Savoie, I.C., I.E.
Bachelier ès arts et sciences appliquées
Cours classique, commercial, leçons privées
BREVETS
1448 RUE SHERBROOKE OUEST

A propos de bacheliers

Où il est encore question de l'Ecole Normale et de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales – Point de vue normalien

La note publiée samedi et où l'on annonçait que l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales projetait d'inaugurer, dès l'automne, des cours de pédagogie destinés aux bacheliers de nos cours classiques désireux d'embrasser la carrière de l'enseignement a suscité, dans plus d'un milieu, de nombreux commentaires.

Nous recevons, du côté des Normaliens, une poignée d'observations qui ne manqueront pas d'intéresser le public.

Quelle sollicitude tout à coup, dit notre interlocuteur, de la part de cette haute Ecole pour ces bacheliers, taquinés qu'ils sont, dit-on, par les normaliens réguliers, et aussi, pouvons-nous ajouter, par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique, qui, en vertu de ses règlements 111 et 159, impose à ces bacheliers un examen partiel pour l'obtention d'un brevet d'enseignement!

Et puis, quand il faut surtout songer que DEUX CENTS de ces bacheliers se sont vu, en septembre dernier, fermer les portes de l'Ecole Normale, alors que HUIT, HUIT seulement y étaient admis. Vraiment, en fallait-il autant pour mériter la bienveillance et la chaude sympathie de cette haute Ecole du Carré Viger, dont les initiatives ne se comptent plus! Une de plus, n'est-ce pas, ne saurait fort l'embarrasser, ni altérer non plus le dévouement désintéressé qu'elle porte à la cause même de l'enseignement primaire.

De fait, jamais un si grand nombre de bacheliers, DEUX CENTS!!! ne se sont présentés à la fois à l'Ecole normale Jacques-Cartier. A ce compte-là, quelles auraient donc été pour cette année les recrues aux diverses facultés de notre Université? Cet avancé, absurde à sa face même, démontre que l'on est assez peu au courant de ce qui se passe au Parc LaFontaine. Cette légèreté d'information nous amuse fort tout de même.

Autre fait.

Si quelques bacheliers ont pu être admis à l'Ecole normale, il est faux d'affirmer qu'ils soient taquinés par les normaliens réguliers. Cela est de pure imagination, partant fort regrettable, puisque c'est là la raison d'être de ces futurs cours de pédagogie.

Pourquoi, en effet, un cours de pédagogie à l'Ecole des Hautes Etudes? — "Parce que, répond-on, il n'apparaît pas avantageux de placer côte à côte à l'Ecole normale normaliens et bacheliers. Les quelque huit bacheliers qui suivent là les cours de pédagogie sont parfois incommodés par les normaliens qui sont le nombre et qui en profitent pour taquiner un peu fort la poignée des nouveaux venus."

Encore une fois, cela est faux, absolument faux.

Mais ce qui est vrai, ce qui est absolument admis en certains quartiers, c'est que les bacheliers, par leur culture classique, doivent primer coûte que coûte sur les normaliens, que ces premiers aient ou non des aptitudes à l'enseignement, qu'ils n'aient eu même aucun entraînement pédagogique. Aussi manifeste-t-on pour eux une préférence marquée. Personne, du reste, ne prétend nullement nier l'aptitude à enseigner à un bachelier. Oh! non. Mais on peut dire qu'il ne suffit pas d'être bachelier, ou même savant, pour posséder l'art d'enseigner aux autres. Il y a là une formation première à acquérir, un entraînement à subir, en un mot, un apprentissage à faire. Et l'école normale est la seule institution qui donne tout cela.

Mais l'Ecole des Hautes Etudes — à l'insu sans doute de son directeur — semble assez nous montrer son dessein, nous dévoiler, quoique timidement, il est vrai, le projet qu'elle caresse depuis quelque temps, dit-on, d'octroyer un jour, elle aussi, des brevets d'enseignement, des brevets qui, comme on se plait à le dire, nous révéleront des as en dissertation pédagogique, peu importe la qualité d'éducateur.

"L'Ecole Normale Jacques-Cartier et l'Ecole des Hautes Etudes commerciales, — pense sérieusement cette dernière, — pourraient former ainsi deux foyers d'émulation dans l'étude des matières préparatoires à l'obtention du diplôme pédagogique".

Et voilà déjà que le chat menace de s'échapper du sac! Attention, il va sûrement sortir.

Mais continuons de citer: "Comme les examens du concours seraient les mêmes pour les normaliens et les bacheliers, un groupe ne pourrait pas dire que l'autre groupe est plus favorisé".

N'est-ce pas que tout cela part d'un bon naturel?

Mais, au fait, qui présiderait à ces examens? Serait-ce l'Ecole Normale? Serait-ce l'Ecole des Hautes Etudes? Ou bien encore, au nom de l'harmonie et de la bonne entente entre les parties intéressées, les deux à la fois?

M'est avis que, cela n'allant pas comme sur des roulettes, il soit à craindre qu'un jour ou l'autre l'Ecole des Hautes Etudes prenne encore l'initiative, tant elle en aura l'habitude, de supplanter totalement l'Ecole Normale. Et le tour serait joué.

Mais il y a plus, et la fin de cet article nous révèle clairement le motif de l'initiative inopportune de notre faculté de commerce. Voyez:

"On s'accorde à reconnaître, dit-on, que les bacheliers peuvent devenir d'excellents instituteurs à cause de leur culture générale puisée dans les langues latine et grecque et la littérature française".

C'est possible.

"Beaucoup se demandent aussi comment il se fait que les bacheliers peuvent entrer dans toute Faculté ou Ecole de l'Université de Montréal ou de l'Université Laval sans même subir d'examen... et qu'on leur mette une barrière à la carrière de l'enseignement primaire. Cela leur semble inexplicable."

Ce qui est explicable, c'est qu'ici le chat sort enfin du sac. Mais ce qui est inexplicable, c'est le sens de ces dernières lignes.

Pas plus pour l'enseignement que pour le droit, la médecine ou toute autre carrière, on ne supprime tout examen. Ce serait, certes, par trop facile pour nombre d'aspirants.

"Qu'on oblige les bacheliers à subir un examen qui leur donne leur billet d'entrée aux cours de pédagogie, cela passe..."

On ignore donc que les bacheliers sont admis actuellement, comme toujours du reste, sans examen aucun, aux cours de l'Ecole normale.

Il importe donc de se bien renseigner avant de parler, surtout des choses en dehors de sa sphère d'action.

Sans en dire davantage pour le moment, nous croyons que l'Ecole des Hautes Etudes abandonnera l'ide de donner des cours de pédogagie et de sortir ainsi de son rôle, pour consacrer plutôt ses efforts et ses énergies à donner encore plus d'ampleur, si possible, à l'oeuvre importante qu'elle a assumée, et qui suffit bien à ses moyens d'action.

Que l'on sache aussi qu'actuellement un sous-comité nommé par le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique élabore un programme d'études qui permettra aux écoles normales de garçons de satisfaire aux besoins actuels de l'école primaire à tous ses degrés, sans préjudice à tout bachelier qui se sentirait sérieusement attiré vers l'enseignement.

...Aussi conclut notre interlocuteur.

Le bill de Montréal

Le député de Dorion proposera une clause en vue de l'annexion de toutes les municipalités de l'île et de la confection d'un plan d'ensemble

Québec, 23. — Lors de l'étude du bill de Montréal en comité plénier et en troisième lecture, M. J. Francoeur, député de Montréal-Dorion, proposera que la clause suivante soit insérée dans le bill:

"La cité de Montréal est autorisée à créer une commission comprenant les représentants des grands corps publics qui étudiera l'opportunité:

"de réaliser le "Greater Montréal" par l'annexion de toutes les municipalités situées dans l'île de Montréal; de déterminer au plus tôt le plan d'ensemble dans le but de permettre l'exécution des grands travaux de liaison qui atténueront considérablement les mauvais effets du chômage existant.

Au Conseil législatif

Le débat sur la motion Kelly remis à plus tard — M. Ouellet est malade — Série de bills adoptés en troisième et en deuxième lectures

Québec, 23. — Le Conseil législatif a tenu, hier après-midi, une courte séance après quoi il s'est ajourné à cet après-midi. Le débat sur la motion Kelly, qui devait être continué à cette séance et qui avait été ajourné par M. Ernest Ouellet a été remis à une autre séance, M. Ouellet étant malade. Plusieurs bills ont été passés en deuxième et en troisième lectures.

Les bills suivants ont été passés en troisième lecture: loi modifiant la loi de l'instruction publique relativement à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes; loi modifiant le code municipal concernant la vente des immeubles pour taxes; loi concernant la succession de feu le colonel Hector Prévost; loi concernant une entente entre le *Quebec Power* et la municipalité scolaire de Saint-Féréol, comté de Montmorency; loi modifiant le chapitre 178 des status refondus, 1925; loi concernant la succession de feu Pierre Tétreault; loi modifiant la loi des syndicats coopératifs de Québec; loi modifiant la loi des sociétés coopératives.

Les bills suivants ont été passés en deuxième lecture: loi ratifiant un règlement d'emprunt no 292 de la cité de Chicoutimi; loi modifiant la loi pour promouvoir le retour à la terre; loi modifiant la loi de la Commission municipale de Québec; loi modifiant la loi 16 George V, chapitre 55, imposant une taxe d'hôpital; loi concernant le droit de voter et d'être élu aux élections municipales ou scolaires nonobstant le non-paiement des taxes; loi modifiant l'article 36 de la loi du département du trésor; loi modifiant la charte de la cité de Lachine; loi modifiant les articles 180 et 1296 du code civil; loi modifiant l'article 599 du code de procédure civile; loi modifiant la loi concernant les effets non réclamés.

Après la séance de la Chambre le comité des bills privés du Conseil législatif s'est réuni pour étudier le bill de la municipalité de Verdun.

Le salaire des employés de chemins de fer

Le bureau d'arbitrage chargé de régler le différend entre les employés de chemins de fer et les autorités du C. N. R. et du P. C. à propos de la réduction de salaires projetée de 20 pour cent, commencera probablement à siéger lundi à Montréal.

Les arbitres sont les juges Gibsone et MM. G.-C. MacDonald et W.-F. O'Connor.

Les jeunes conservateurs

L'Association conservatrice de Maisonneuve organise un ralliement pour le 3 avril.

Mots en chaîne --- No 14

Un problème parait chaque semaine. La solution est donnée dans les huit jours.

Les ouvrages à consulter sont entre autres:— Les dictionnaires Larousse, en particulier le Petit Larousse illustré; le Dictionnaire des rimes françaises, de Ph. Martinon; le Dictionnaire des Idées, de Paul Rouaix. On peut se procurer ces ouvrages chez Granger frères, Ltée, 54 Notre-Dame ouest ou au Service de Librairie, Le Devoir, 430, Notre-Dame est.

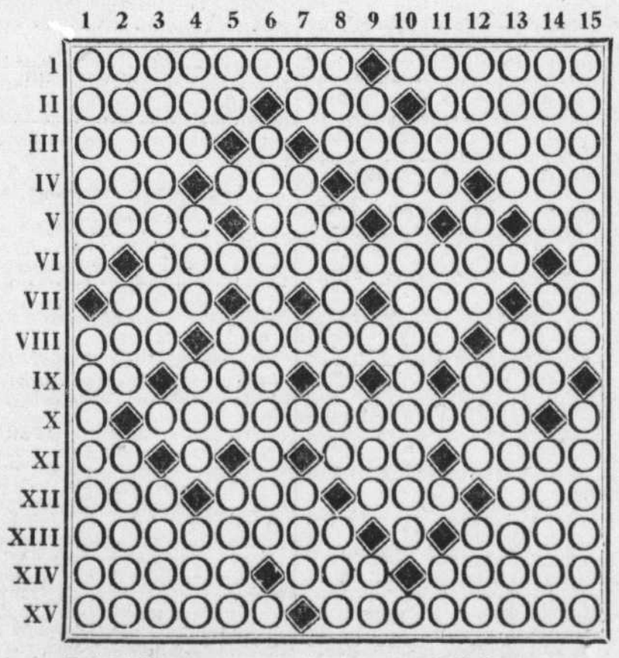

Horizontalement:

I—L'homme du jour — Alliage de zinc et de cuivre jaune.

II—Cerf qui rumine — Art de lancer — Médita.

III—Graminée agrostidée d'Algérie — Fioles longues et étroites.

IV—Monnaie portugaise moins la fin — Composition de Pianquette — Boisson — Affluent du Danube.

V—Poète antique — Contraction de certains muscles — Terminaison de participe.

VI—Se procurait de l'argent aux dépens d'autrui.

VII—Prédestiné — Meuble — Bouddha chinois.

VIII—Homme ignorant — Pourvus de fourrage les bestiaux — Monnaie.

IX—Ville de la Côte d'Or — Canton suisse — Corps de tout blason.

X—Plus faible que la couleur incarnate.

XI—Moitié de domino marquée d'un seul point — Métagramme de "est" — Très petit golfe.

XII—Cheval rouge avec crins et extrémités noirs — Bière — Assaisonnement — Affluent de la Durance.

XIII—Rendent les étoffes brillantes — Archipel de la Malaisie.

XIV—Général vendéen (1752-1794) — Forme larvaire de certains crustacés — Monticule celtique.

XV—Immédiatement — Chiffre.

Verticalement

1—L'arche de Noé s'y arrêta — Dignes d'être aimés.

2—Condition, qualité — Ville d'Autriche — Arbre.

3—Déloyal — Habitation en bois de sapin.

4—Officier turc — Ancien bouclier — — Seule — Chiffre anglais.

5—Pronom — Arme primitive — Palmier.

6—Peut être changé en un corps transparent et fragile.

7—Note — Arbre — Affluent du Neckar.

8—Ordre des cérémonies — Réservoir sous terre — Vigueur.

9—Service de viandes rôties — Roi de Juda — Château des princes d'Orléans.

10—Ciguë d'eau.

11—Lisière — Planche — Pronom.

12—Parole vide de sens — Surnommé — Anagramme de "âne" — Rivière de Suisse.

13—Outil de maréchal — Canevas d'un film.

14—Poinçon — Ancien nom du hêtre — Pratique des exercices physiques.

15—Individu imprudent — Use de tabac.

COMMENTAIRES

Horizontal: I — (un) Qui s'occupe d'aviation. II — (un) Mine. IX — (trois) Le même que le deux du 4 vertical.

Vertical: I — (un) Massif volcanique d'Arménie. 9 — (trois) Chef-lieu de comté sur la Bresle. 12 — (un) Son correspondant à une idée. 14 — (deux) Qui a perdu la raison. 15 — (un) Endroit où il est aisé de tomber.

Soumis par M. J.-P. RIOPELLE.

LA SOLUTION DU No 13 PARAITRA DEMAIN

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Jeudi, 23 mars

—11 h., WABC. Diner du Conseil national des Femmes américaines. Adresseront la parole: Mme Grace Morrison Poole, présidente de la Fédération nationale des Clubs féminins; Mme Geline MacDonald Brown, présidente de la Fédération nationale des clubs de femmes d'affaires et de professions.

—11 h. 15, WABC. Howard Barlow présentera le programme suivant de musique symphonique: Ouverture du Matin, midi et soir, de Suppé; Vales du Baron tzigane, de Strauss; Danse du berger, de German; Orgie des Esprits, tirée du ballet Noure et Anitra, d'Iljinsky.

Vendredi, 24 mars

L'Heure provinciale

— Heure de poésie canadienne consacrée à René Chopin.

8h.: Causerie: "René Chopin", M. Paul Morin.

8h. 15 — Audition de poèmes de René Chopin, avec le concours de Mlles Berthe Lagacé, Jeannette Désaulniers, Jovette Bernier, MM. Jean Nel, Raymond Simard et Héliodore Parent.

11 h., a. m. Heure d'initiation musicale sous la direction de Walter Damrosch: Polonaise en la, de Chopin; Tango en ré, d'Albeniz; Danse norvégienne no 2, de Grieg; Danse des tziganes; Gigue tirée d'Henri VIII, de Saint-Saëns; Ouverture de Guillaume Tell, de Rossini; Ouverture de la Grotte de Fingal, de Mendelssohn.

—8 h., WEAF. Concert de musique et de chant sous la direction de Rosario Bourdon. La principale vedette sera Jessica Dragonette, soprano.

—9 h. 15, WABC. Mary Eastman, soprano, sera l'artiste principale du programme Columbia et chantera des extraits d'opérette. Orchestre et chant sous la direction d'André Kostelanetz.

—10 h. 45, WABC. Les pianistes Fray et Braggiotti joueront Musique d'amour de Tristan et Yseult, de Wagner, et quelques pièces modernes.

11 h., WABC. Nino Martini, ténor, sera l'artiste d'honneur du programme Columbia et chantera: Lasciar d'amarti, de Gasperini; El cancion del Ovido, de Serrano; Dans les jardins du Luxembourg, de Manning, et O Sole mio, de de Capua. L'orchestre que dirige Howard Barlow l'accompagnera et jouera en plus: Prélude de la Cavalerie rustique, de Mascagni; Danse, de Debussy; Los toros, de la suite "La Feria", de Lacombe.

A. A.

Postes locaux

JEUDI, 23 MARS

CKAC

4.30 Cotes de la bourse.
4.45 Musique enregistrée.
5.00 Ken Large et ses Canadiens.
5.30 Chant.
5.00 Nouvelles — Bourse.
6.00 Espanita.
6.15 Orch. de l'hôtel de La Salle.
6.30 Disques.
7.15 Cours de vulgarisation.
7.30 Concert du Royal York.
7.45 Mlle Dow.
8.00 Emission dramatique.
8.30 Programme musical.
8.45 Chant.
9.00 Orch. de concert du Ritz.
9.15 Causerie.
9.30 Chez Marianne.
10.00 Orch. de danse.
10.30 Orch. de Chs Dornberger.
10.45 Orch. de danse.
11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Roxy — Résultats de la N.H.L.
11.05 Réclame.

CFCF

3.15 Opéra du Metropolitan.
5.30 Le Cercle des coeurs de blé.
6.00 L'heure du crépuscule.
6.45 Musique de danse.
7.00 Mélodies.
7.15 Trio de concert George Bertet.
8.00 Orch. Rudy Vallée.
9.15 Musique de danse.
10.00 Programme spécial.
10.15 Vic et Sade.
10.30 Orch. du Château-Laurier.
10.45 Radio City.
11.00 Les nouvelles.
11.15 Sketch.
11.30 Joseph Lhevine, pianiste.

CHLP

4.00 Musique d'orgue.
4.15 Andréa, astrologue.
4.30 Ramon Otero.
4.45 José et le trio juvénile.
5.00 Père Antoine.
5.15 Le pilote.
5.30 Anniversaires d'enfants.
5.45 Nouvelles.
5.55 Causerie du Dr F. Derome.
6.00 Bourse.
6.15 Signor Manetta.
6.30 Studio.
7.00 Aventures.
7.15 Disques.
7.30 Féd. des clubs ouvriers.
7.45 Graphologie.
8.00 Sid Nesbitt.
8.15 Ass. des aveugles.
8.30 Geo. Dufresne, ténor, et Jeanne Mignolet, soprano.
9.00 Musique russe.
9.30 Sketch.
9.45 Jack van der Straeten, ténor.
10.30 Spécial.
10.00 Les Vénitiens.
10.45 Hockey.
10.47 Nouvelles.
11.00 Causerie du Dr D.-G. Campbell.

VENDREDI, 24 MARS

CKAC

9.15 Coquetel musical.
9.30 Concours.
9,45 La bonne chanson française.
10.00 Phil Savage, organiste.
10.15 "Votre ami".
10.30 Température. Cours de la Bourse.
10.45 Le Conseil d'hygiène canadien.
11.00 Heure — Le quart d'heure exotique.
11.15 Les artistes du théâtre Stella.
11.30 Causerie sur le bien-être des enfants.
11.45 Mélodies.
12.15 Programme musical.
12.30 Cours de Bourse.
12.45 Emission de CHYC. — Sermon du carême.
1.00 Heure. — Concert du Royal York, Toronto.
1.30 Récital d'orgue du capitaine Dickinson.
4.30 Cours de la Bourse.
4.45 Les nouvelles.
5.00 Ken Large et ses Canadiens.
5.30 Choix de valses.
5.45 Romanesque.
6.00 Le moulin de la chanson.
6.15 Emission musicale.
6.30 M. Télesphore et Mlle Sidonie.
6.45 Disques.
7.15 Concert du Royal York.
7.30 Mlle Dow.
8.00 L'Heure Provinciale.
9.00 La Symphonie de Montréal.
10.00 Musique de danse.
10.30 Les gradués du McGill.
10.45 Musique de danse.
11.00 Les derniers faits du jour par le reporter Roxy.
11.05 Transmission des nouvelles au Nord.

CFCF

8.00 Orgue.
8.30 Cheerio.
9.00 Déjeuner.
9.45 Pas autre chose que la vérité.
10.00 L'heure féminine.
11.00 Heure d'initiation musicale.
12.15 Soliste.
12.30 Orchestre.
1.00 Bourse.
1.30 Orch. de concert Herbert Spencer.
2.00 Chansons.
2.30 Solistes.
2.45 Programme Skillet.
3.45 Les soeurs Morin.
5.30 Le Cercle des Coeurs de Blé.
6.00 L'heure du crépuscule.
7.00 Bourse des mines.
7.15 Mélodies du soir.
7.30 Programme théâtral.
7.45 Orch. de danse Charles Dornberger.
8.00 Coo Coo Noodle.
9.00 Orch. symphonique de Montréal.
10.00 Dorothy Fields et Jimmie McHugh.
10.15 Petit Forum.
10.45 Prof. Jack Mcliallen.
11.00 Les nouvelles.
11.15 Orch. du St. Regis.
11.30 Chanson du soir.

CHLP

8.58 Thème d'ouverture.
9.01 Culture physique.
9.15 Chansons françaises.
9.30 Le maître d'école.
9.45 Musique populaire.
10.00 Arts domestiques Louise.
10.30 Disques.
10.45 R. Rousseau, ténor.
11.00 Trio.
11.30 Studio.
11.45 Alvard Clark, ténor.
12.00 Studio.
12.15 Disques.
12.30 Studio.
12.45 Studio.
1.00 Nouvelles.
1.15 Bourse.
4.00 Chs Magnan, pianiste.
4.15 Studio.
4.30 Sid Nesbitt.
4.45 Musique classique.
5.15 Le Pilote.
5.30 Les petits Chanteurs irlandais.
5.45 Laure Choquette, pianiste.
6.00 Bourse.
6.15 Nouvelles.
6.30 L'épicier du village.
7.00 Studio.
7.00 Majeur et mineur.
7.30 Féd. des clubs ouvriers.
7.45 Sid Nesbitt.
8.00 Chanteuse Indoue.
8.15 Répertoire CHLP.
8.30 Les Vénitiens.
9.00 C.C.R.
9.45 Le Chanteur de Montparnasio.
10.00 Musique russe.
10.30 Rita et Reg.
10.45 Nouvelles.
11.00 Le Reporter mystérieux.

NEW YORK LIFE
INSURANCE COMPANY

51 MADISON AVENUE, NEW-YORK, N.Y.

COMPAGNIE MUTUELLE, FONDEE EN 1845
CONSTITUEE SOUS LES LOIS DE L'ETAT DE NEW-YORK

88ème COMPTE RENDU ANNUEL 31 DECEMBRE 1932

A nos Assurés et au Public:

Durant l'année 1932, la New-York Life Insurance Company a payé à ses assurés vivants et aux bénéficiaires de ceux qui sont décédés la somme de

$255,200,187.67

Elle a réglé tous ses engagements à même les fonds de ses revenus courants; a fait, durant l'année, de nouveaux placements s'élevant à

$46,623,111.32

et a clôturé l'exercice avec un montant d'argent en banque plus considérable qu'à toute autre fin d'année depuis sa fondation.

L'actif de la Compagnie s'élève à

$1,974,076,041.43

Le passif total de la Compagnie s'élève à

$1,860,106,133.54

chiffre dans lequel sont compris les réserves des polices, calculées sur la base la plus conservatrice en usage par les compagnies d'Assurances sur la Vie; un prélèvement provisoire de $52,059,288 pour les dividendes aux détenteurs de polices en 1933, ainsi qu'une réserve spéciale, non requise par la loi, de $36,630,709.74.

Ses fonds non attribués (surplus) en excès de toutes obligations, s'élèvent à

$113,969,907.89

Les nouvelles assurances acquittées, effectuées durant 1932, se chiffrent à plus de

$521,000,000

A la fin de 1932, la Compagnie avait un total d'assurance en cours de plus de

$7,300,000,000

Le revenu total de la Compagnie durant l'année a été de

$407,235,904.31

Le tableau suivant présente l'actif de la Compagnie sous diverses rubriques, avec le pourcentage de chacune par rapport au total:

Description du placement	Valeur de l'actif	Pour cent de l'actif total
Espèces en caisse ou en banque	$ 27,697,604.76	1.40
Obligations du Gouvernement des Etats-Unis	56,009,519.74	2.84
Obligations d'Etats, Comtés et Municipalités	129,486,343.11	6.56
Obligations de Sociétés d'Utilité Publique	147,550,734.61	7.47
Obligations Industrielles	19,187,336.03	.97
Obligations de Chemins de Fer	376,878,012.42	19.09
Obligations canadiennes (Dominion, Provinces, Cités, etc.)	38,847,205.78	1.97
Obligations du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande	4,987,377.90	.25
Autres obligations étrangères	2,359,029.10	.12
Actions privilégiées et garanties	80,883,896.00	4.10
Propriétés immobilières (y compris Siège Social)	48,146,598.73	2.44
Premières hypothèques sur propriétés urbaines	529,478,296.81	26.82
Premières hypothèques sur fermes	22,451,275.96	1.14
Prêts sur polices	419,798,911.98	21.27
Intérêts et Loyers échus et courus	36,168,670.83	1.83
Autre actif	34,145,227.67	1.73
Total	$1,974,076,041.43	100.00

(Dans ce tableau, les obligations non sujettes à amortissement ainsi que toutes actions privilégiées et garanties sont évaluées sur la base prescrite par l'Assemblée Nationale des Commissaires d'Assurances.)

Le Président:

Thomas A. Buckner

La Compagnie traite des affaires au Canada, sans interruption, depuis 1868. Elle maintient des bureaux à Québec, Montréal, Toronto, Winnipeg et Vancouver, et est représentée par ses agents partout dans le Dominion.

Fonds placés au Canada, au 31 décembre 1932, $61,028,744.41

M. Godbout est président des agronomes

Québec, 23. — M. Ad. Godbout, ministre de l'agriculture, vient d'être nommé président de l'Association des agronomes canadiens qui comprend comme membres tous les agronomes des provinces du Dominion. M. Godbout était vice-président de cette association qui compte des milliers de membres et dont le siège principal est à Ottawa. M. Godbout a été élu par le vote de tous les membres. Le nouveau président dirigera, l'été prochain, le congrès annuel de l'Association qui aura lieu à Regina, Saskatchewan.

Chez les notaires

Demain soir, à 8 h. 30, au *Cercle Universitaire*, réunion de l'Association du notariat canadien (district de Montréal).

Me George Marler y donnera une causerie sur *La cession des loyers, le mandat d'administration et le nantissement d'immeubles.*

Me Ulric Joron y traitera de la *novation et de la délégation.*

La réunion se terminera par la revue habituelle de la jurisprudence.

M. Stevens parlera au Viger samedi soir

M. Stevens, ministre du Commerce à Ottawa, sera l'hôte d'honneur de l'Association conservatrice du district de Montréal samedi soir au Viger, au diner.

Le public est invité.

"Noé"

Ce soir, à la salle académique du Collège Sainte-Marie, dernière représentation de la pièce d'André Obey, *Noé*, par la troupe du *Montreal Repertory Theatre* avec le concours des *Anciens du Gesù.*

Les fonds de l'Assistance Publique, MM. Taschereau et Duplessis

(Suite de la 1ère page)

résolution sur le bill de l'Assistance pubique.

Ce bill permet en somme au gouvernement d'avancer des montants pour couvrir le déficit temporaire du Fonds de l'Assistance publique. Mais, par contre, le Trésorier provincial se rembourse aussitôt que possible à même les rentrées de fonds des taxes affectées exclusivement au fonds de l'Assistance publique.

Voici d'ailleur le texte même de cette résolution, qu'il est important de lire pour comprendre la discussion qui s'est engagée sur ce point.

Résolu, — Qu'il sera loisible au lieutenant-gouverneur en conseil d'autoriser le trésorier de la province à avancer, à même le fonds consolidé du revenu, les sommes requises, de temps à autre, pour couvrir tout déficit temporaire du fonds de l'Assistance publique et que pour rembourser au fonds consolidé du revenu quelque avance ainsi faite, le trésorier de la province soit autorisé à déduire les sommes requises, à mesure qu'elles seront disponibles, des revenus du fonds de l'Assistance publique, le tout tel que prescrit par les dispositions de l'article 53 de la Loi de l'Assistance publique de Québec (Statuts refondus, 1925, chapitre 189,) tel que modifié par la loi qui sera basée sur la présente résolution.

M. Duplessis demande au premier ministre quel est le montant dû aux hôpitaux et qui n'est pas encore payé.

M. L.-A. Taschereau explique que la loi permettra au trésorier provincial d'avancer au fonds de l'Assistance publique les sommes dont il a besoin pour payer les comptes aux institutions. Depuis les dix années que le fonds de l'Assistance publique a été créé, le gouvernement a versé aux hôpitaux, etc., une somme de $21,650,000. Le gouvernement a favorisé la création d'hôpitaux, il en a garanti les intérêts, le fonds d'amortissement et a contribué aux indemnités journalières des hospitalisés. Mais malgré le surplus du fonds de l'Assistance publique au mois de juin dernier, les demandes sont devenues si grandes que les revenus ont été insuffisants. La perception des taxes a moins donné. Par le temps de misère qui porte les individus à recourir davantage aux hôpitaux, ceux-ci se sont remplis. En plus les revenus ont été moindres et le fonds de l'Assistance a dû enregistrer un déficit considérable. Car la loi qui a créé le fonds de l'Assistance publique a décrété que les recettes et déboursés qui affectaient ce fonds n'entraient pas dans les encaissements et déboursés ordinaires du fonds consolidé du revenu. Nous ne pouvions prendre à même le fonds consolidé du revenu pour payer le déficit de l'Assistance publique.

Depuis le 1er février jusqu'au 10 mars, nous avons versé $550,000 aux institutions placées sous l'Assistance publique. Depuis le 10 mars courant, nous avons payé $75,000. Les comptes des institutions nous sont envoyés tous les trois mois. Le versement qui devient échu prochainement sera pour janvier, février et mars, il s'élève environ à $1,200,000.

Mais que l'on tienne compte cependant que les municipalités nous doivent $1,600,000, soit $850,000 par Montréal, $250,000 par Québec, $45,000 par Trois-Rivières, $40,000 par Hull, $35,000 par Sherbrooke et $380,000 par les autres municipalités. Si les municipalités veulent bien nous payer ce qu'elles doivent, nous aurons un excédent disponible de $400,000 et nous n'aurons donc aucune difficulté à rencontrer nos obligations.

Appel aux municipalités

Maintenant nous présentons une loi pour remplir le fonds de l'Assistance publique à même le fonds consolidé du revenu, lorsqu'il y aura déficit. Je fais cependant appe aux municipalités pour qu'elles paient leur part. Nous ne pouvons les poursuivre pour les forcer à payer, Montréal nous a payé dernièrement la somme de $300,000. Nous espérons que les municipalités continueront à acquitter leur dû.

M. Duplessis: D'après le premier ministre la province doit environ $1,200,000. Elle a payé en plus $625,000 depuis le premier février. Cela fait donc une somme de $1,800,000 qui était due par la province.

Je prétends qu'à une époque où la crise économique se fait particulièrement rude pour les maisons de charité publique, le gouvernement s'est rendu coupable d'une grave négligence, en ne payant pas ses dettes d'honneur.

On dira que la loi était insuffisante et inopérante pour permettre au gouvernement de payer les dettes criardes des institutions de charité publique. C'est une mauvaise raison, car à supposer qu'elle soit vraie, ce n'est pas à l'honneur du gouvernement d'avoir gardé une pareille loi. Car la loi de l'Assistance publique par laquelle on promettait de tout révolutionner, date de plusieurs années. Depuis plusieurs années le gouvernement s'est engagé à payer des intérêts et des fonds d'amortissement, à verser des octrois réguliers, des contributions fixes. Le gouvernement devait donc savoir à quoi s'en tenir et prévoir le cas possible où les revenus affectés uniquement à l'Assistance publique seraient insuffisants. Or, il ne s'en est pas préoccupé.

Le ministre du travail a déclaré hier que le dévouement et les bienfaits de nos maisons de charité publique représentent une économie annuelle de $9,000,000 pour la province. Un gouvernement qui doit une pareille dette à ses institutions et qui néglige de rencontrer ses obligations d'honneur envers elles ne mérite pas de continuer à administrer la province, ni ne mérite la considération publique.

Et je dirai qu'en plus le gouvernement soucieux de ses responsabilités n'a pas le droit de discréditer le renom financier de la province en refusant de faire honneur à ses obligations les plus élémentaires. Je dis qu'un gouvernement qui a du coeur n'a pas le droit de reconnaître le dévouement de nos institutions de charité par le refus de payer des dettes d'honneur.

Oeuvre néfaste

Le premier ministre ne se rend pas compte de l'oeuvre néfaste qu'il a accomplie, en négligeant de payer les dettes criardes.

Le gouvernement n'a pas l'ombre d'une excuse à invoquer pour ne pas payer les octrois et dettes aux institutions de charité.

Tout d'abord, le fonds de l'Assistance publique a été créé en marge de la constitution qui déclare que tous les revenus de la province doivent aller à un fonds consolidé du revenu. Les fonds spéciaux sont illégaux et le gouvernement les a créés simplement pour se forger des surplus faciles. En effet, si les fonds spéciaux formés pourtant par le revenu des taxes, sont en grand déficit, ce dernier ne compte pas pour établir le déficit ou diminuer le surplus annuel de la province.

Le gouvernement a créé le fonds de l'Assistance publique pour se fabriquer des surplus et il a été lui-même l'artisan de la situation malheureuse présente. Il s'est arrangé de telle sorte qu'il ne paie pas nos institutions de charité, plutôt que risquer de présenter un état financier défavorable à ses intérêts politiques.

Le gouvernement pouvait en outre, payer ses dettes, en adoptant des arrêtés ministériels à cette fin. Il s'en est servi souvent pour dissimuler des déficits. Ainsi, le 6 avril 1932, alors qu'il y avait une somme considérable due aux hôpitaux, le gouvernement a emprunté $10,000,000 pour travaux de voirie, barrages, palais de justice de Québec, etc. Le 30 novembre 1932, il a fait un autre emprunt de $9,000,000, et le 9 décembre suivant, un emprunt de $18,000,000.

Le gouvernement s'est servi de ces emprunts pour placer au compte des dépenses capitales, des dépenses ordinaires qui auraient dû être payées par les revenus ordinaires. Le gouvernement a trouvé de l'argent pour ces travaux, pourquoi n'en trouvait-il pas pour payer ses dettes aux hôpitaux?

M. Taschereau: Qu'est-ce que ça a à faire avec l'Assistance publique?

M. Duplessis: Ça fatigue le premier ministre?

M. Taschereau: Non, pas du tout.

Il ne l'a pas voulu

M. Duplessis: J'affirme que le gouvernement avait tout les moyens de remplir le déficit du fonds de l'Assistance publique, qu'il ne l'a pas fait parce qu'il ne l'a pas voulu.

M. Taschereau: Nous ne le pouvions pas.

M. Duplessis: J'ai cependant démontré que pour des travaux de voirie, des barrages, toutes sortes d'entreprises plus ou moins urgentes, le gouvernement a trouvé moyen d'obtenir de l'argent, par arrêtés ministériels, en déguisant comme dépenses capitales des dépenses ordinaires qui auraient dû être payées par les revenus ordinaires. S'il a trouvé le moyen de payer des millions et des millions pour toutes sortes de travaux supposés extraordinaires au compte des dépenses capitales, sans toucher aux revenus ordinaires, pourquoi ne trouvait-il pas le moyen d'en faire autant pour les dettes criardes et d'un paiement si pressant en faveur de nos hôpitaux?

M. Taschereau: Mais pour ces travaux de voirie et autres, nous avions le droit d'emprunter.

M. Duplessis: Si le gouvernement a trouvé le moyen d'emprunter pour la prison de Bordeaux, la voirie, etc., il aurait pu le faire pour les dettes de l'Assistance publique.

D'ailleurs, la loi ne donne-t-elle pas au gouvernement le droit d'émettre des mandats spéciaux pour des dépenses urgentes, essentielles, dans les cas imprévus? Sans doute le gouvernement aurait pu prévoir ces dépenses, mais comme il n'a jamais su prévoir, il pouvait adopter un arrêté ministériel pour mandat spécial.

Mais non seulement le gouvernement pouvait emprunter, pour payer ses dettes, non seulement il s'est prévalu de ce droit pour emprunter pour nombre d'autres fins soit-disant spéciales, mais encore il a puisé dans les recettes de l'Assistance publique, alors qu'il devait beaucoup, pour grossir les recettes ordinaires, et diminuer son déficit.

Le pont de l'Ile d'Orléans

Ainsi à la fin de 1932, au lieu de prendre $1,000,000, tel que voté, du fonds des liqueurs, pour l'Assistance publique, le gouvernement n'a pris que $300,000. La somme de $700,000 qui aurait dû payer les dettes aux institutions de charité, est allée dans le fonds consolidé du revenu pour payer le pont de l'Ile d'Orléans.

Pourtant, s'il était une oeuvre plus pressante que le pont de l'île, c'était bien l'aide à nos institutions qui donnent des secours aux pauvres dans la crise que nous traversons.

Mais le gouvernement, pour payer son pont de l'île, pour se fabriquer un déficit moins lourd, a négligé de payer les dettes des institutions. Je dis même qu'il en a mené plusieurs sur le bord de la banqueroute.

Il a jeté une tache sur le blason de la province.

Le gouvernement pouvait payer par emprunt temporaire ou mandat spécial car la loi ne le lui défend pas du tout. Et le gouvernement sait qu'il y a actuellement dans toutes les villes des institutions de charité qui ont un besoin urgent des octrois qui leur sont dus. Mais le gouvernement fait la sourde oreille, bien qu'il ait reçu des lettres le suppliant d'agir.

Le premier ministre a déclaré, il y a plus d'un mois, que le gouvernement allait présenter une loi sans délai et que dans quelques jours toutes les dettes seraient payées, à même le fonds consolidé du revenu.

Pourquoi le gouvernement a-t-il tant tardé d'agir, pour présenter sa loi actuelle par laquelle il prétend remédier à la situation?

C'est qu'il y a dans le cabinet un ministre qui n'a pas le sens des responsabilités qu'il a assumées, qui ne réalise pas le dommage qu'il fait à crédit de la province, qu'il fait à nos institutions. Je lui demande, au nom des intérêts les plus graves et les plus sacrés de notre province, de mettre de côté cet entêtement inexplicable.

M. Taschereau

Il a dit d'abord : Le chef de l'opposition a discuté cette question d'une façon qui me surprend. Ca n'est pas sa méthode ordinaire de discuter. Il a fait même des assertions auxquelles il ne croit pas.

M. Duplessis: Lesquelles?

M. Taschereau: On nous parle des dettes d'honneur de la province. Mais que Trois-Rivières paie donc sa dette d'honneur de $45,000 à la province avant que son député vienne reprocher au gouvernement de ne pas payer les siennes. Que Hull paie donc sa dette d'honneur de $40,000 au gouvernement avant que le député de Hull vienne nous critiquer. Que Montréal et les autres villes nous paient les dettes d'honneur de $1,600,000 qu'elles nous doivent avant de nous le reprocher, et nous paierons nous-mêmes.

Le chef de l'opposition le sait: le gouvernement ne peut donner que ce qu'il reçoit. Si c'est une dette d'honneur pour le gouvernement de payer ce qu'il doit aux institutions d'Assistance publique, c'est aussi une dette d'honneur pour les municipalités de nous remettre l'argent qu'elles perçoivent pour les fins d'Assistance publique.

Démagogie

Le chef de l'opposition a dit que nous avions payé les dépenses du pont de l'Ile d'Orléans à même les sommes qui aurait dû être versés au fonds de l'Assistance publique. Ca n'est pas exact. C'est très beau de faire de la démagogie, de courir les hustings et de dire que le gouvernement a pris l'argent qui était destiné aux pauvres et aux malheureux pour construire le pont de l'Ile d'Orléans. C'est de la démagogie ou je ne sais ce que c'est.

Le chef de l'opposition prétend que nous pourrions puiser à même le fonds consolidé. L'article 53 ne le permet pas. Nous avons déjà essayé de prendre les sommes nécessaires pour payer les institutions de charité ailleurs que dans le fonds de l'Assistance publique, mais jamais le vérificateur ne nous a permis d'agir ainsi. Il nous a représenté que la loi ne nous le permettait pas.

Le chef de l'opposition prétend que nous avons, par les retards apportés dans les paiements, acculé des hôpitaux au bord de la banqueroute. Ce n'est pas le gouvernement mais c'est le chef de l'opposition qui a causé du tort à nos institutions. Un banquier nous disait récemment que les banques avanceraient volontiers les sommes voulues aux institutions de charité mais qu'elles ne le peuvent pas avec les cris du chef de l'opposition en Chambre sur les institutions qui seraient au bord de la faillite.

M. Duplessis — Ça ne leur a toujours pas fait tort, puisque c'est depuis l'attitude énergique de l'opposition que le gouvernement paie. Il a payé depuis le 1er février $625,000.

M. Taschereau — Je sais qu'une foule de maisons de charité sont allées trouver les banques, mais celles-ci, à cause de la publicité peu recommandable du chef de l'opposition, n'ont pas voulu s'avancer.

C'est le troisième discours que le chef de l'opposition fait sur ce sujet. Ce sont les mêmes appels à la démagogie, les mêmes cris. Mais nous avons fondé 210 hôpitaux, nous avons versé $15,000,000. Combien les conservateurs payaient-ils dans le temps?

M. Duplessis — Il y a combien de temps?

M. Taschereau — Vous pouvez rire: la somme était ridicule. Mais le système de l'Assistance publique se développe, il va continuer à grandir. Bien peu d'enfants ne trouvent pas d'asile dans les crèches, peu de vieillards sont refusés dans les hospices, etc. Le chef de l'opposition prétend que ce bill ne sera pas efficace. S'il veut nous suggérer un amendement plus utile, je l'accepteral. Je promets qu'à la suite de ce bill il n'y aura plus de comptes en retard et que tout sera désormais payé au fur et à mesure.

Que Québec commence par payer

M. Aimé Guertin: Le premier ministre vient de montrer son indignation. Il n'est pas indigné de la conduite des membres de l'opposition, mais de la conduite de son gouvernement à l'égard des institutions. Mais il dit: Que Hull paie ses dettes d'honneur et la province paiera les siennes. Il reconnait que la province a des dettes d'honneur. Quant à Hull, je puis lui dire que le gouvernement doit à ma ville plus que ma ville ne doit au gouvernement. Que le gouvernement rembourse la cité de Hull et Hull le paiera. Des marchands de Hull ont fait faillite parce que le gouvernement refuse ou retarde de les payer.

Non, poursuit le député Guertin, Hull n'a pas de leçon à recevoir du premier ministre. Les municipalités en général n'ont pas de leçon à recevoir du gouvernement. L'exemple doit venir d'en haut. Si toutes les municipalités ou corporations scolaires suivaient l'exemple du gouvernement, si les individus faisaient de même, personne ne paierait ses dettes. Ce serait beau. Je lance un défi au premier ministre: Que le gouvernement remette à Hull tout ce qu'il lui doit et Hull paiera immédiatement ce qu'elle lui doit.

M. Taschereau: Combien devons-nous?

M. Guertin: Je n'ai pas les chiffres, car je n'ai pas à ma disposition un personnel spécial pour me fournir les documents au fur et à mesure. Dès demain matin je puis le savoir si le gouvernement s'engage à payer. L'an dernier, le gouvernement a volé une somme de $700,000 au fonds de l'Assistance publique pour le pont de l'île.

M. Taschereau: C'est faux. Une somme de $300,000 provenant de la Commission des liqueurs était suffisante à ce moment et nous avons versé la balance du million aux revenus.

M. Duplessis: Le premier ministre affirme-t-il qu'une somme de $300,000 était suffisante pour rencontrer les réclamations des institutions assistées au 30 juin 1932?.. Oui, alors je demande au trésorier provincial de dire si c'est exact...

Le premier ministre veut se lever pour répondre, mais M. Duplessis insiste pour que ce soit M. Stockwell. M. Taschereau se lève tout de même.

M. Taschereau: C'est moi qui étais trésorier et qui sais ce qui s'est passé.

M. Duplessis: Je déclare qu'au 30 juin 1932, la somme de $300,000 était insuffisante pour rencontrer les obligations envers les institutions et je ne crains pas d'être démenti par le trésorier.

Le premier ministre, continue M. Duplessis, a commencé à répondre d'un ton calme, mais le naturel est vite revenu au galop et il m'a traité de démagogue. J'aurais pu le faire rappeler à l'ordre, mais je préfère le laisser parler, car nous en recevons toujours quelque avantage.

Que le premier ministre s'accoutume donc à discuter sérieusement, sans injurier ses adversaires, surtout quand ceux-ci accomplissent leur devoir de patriotes, comme lorsqu'ils supplient le gouvernement de payer sa dette d'honneur. Qu'il réponde donc par des arguments sérieux au lieu de lancer des insultes.

Je lui dirai, au risque de recevoir d'autres injures, que j'aime mieux mon rôle qui me fait un devoir de dénoncer le gouvernement lorsqu'il refuse de faire honneur à sa parole, que celui du premier ministre qui affame nos institutions, leur refuse la maigre pitance qu'elles réclament pour la charité publique. Lui qui a tant d'amour pour les droits acquis des grosses compagnies, il devrait s'occuper un peu aussi des droits acquis de nos institutions de charité.

Qui ruine le crédit de la province, celui qui demande au gouvernement de payer ses dettes les plus sacrées, ou celui qui dit que la situation financière de la province est si délabrée qu'il ne peut même pas payer les dépenses nécessaires les plus urgentes?

M. L.-A. Taschereau — Je demande pardon à mon honorable ami. L'Assistance publique n'a pas les fonds nécessaires, mais la province peut payer.

Le nom de ce banquier

M. Duplessis — Si le premier ministre admet que la province a l'argent nécessaire pour payer, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas payé ces dettes criardes? Le premier ministre a dit qu'un banquier lui disait que le chef de l'opposition faisant du dommage à la province. Si le premier ministre veut me donner le nom de ce banquier, je vais lui donner les lettres de plusieurs libéraux très haut placés qui condamnent carrément l'attitude prise par le premier ministre de ne pas faire honneur aux dettes de la province.

Le gouvernement donne pour excuse de ne rien payer, le fait que les municipalités doivent au gouvernement, mais le premier ministre n'a pas ajouté que si les municipalités n'ont pas remboursé le gouvernement, c'est que ce dernier doit aux municipalités plus qu'elles ne lui doivent.

Le gouvernement, outre que l'article 126 de l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord ordonne au gouvernement de réunir tous les revenus au fonds consolidé du revenu, pouvait payer par mandat spécial, en vertu de l'article 21 du chapitre 20, qui décrète que le gouvernement peut, en cas de dépense urgente, payer par emprunt. En fait, le gouvernement a emprunté pour payer toutes sortes de choses peu pressées, par mandats spéciaux. Encore une fois, pourquoi alors ne pas avoir payé les dettes aux institutions de charité?

Le gouvernement accuse les municipalités de retard dans leurs paiements, pour justifier le sien. Mais le gouvernement a pris à peu près tous les revenus des municipalités et leur a imposé des obligations trop fortes. Il a pris tous les revenus, il a contracté les dettes. A lui de les payer.

Et, incidemment, puisque le premier ministre prétend que je fais une mauvaise réclame à la province, que penser du premier ministre qui dit que les municipalités de la province ne paient pas et ne peuvent payer leurs dettes et que le gouvernement ne peut rien payer parce que les municipalités ne paient pas?

En fidéicommis

M. Stockwell prétend que le fonds de l'Assistance publique est un fonds en fidéicommis et qu'on ne pouvait y toucher.

M. Duplessis déclare que le trésorier provincial n'a pas contredit le chef de l'opposition quand ce dernier a déclaré qu'au 30 juin 1932, quand le gouvernement a soustrait $700,000 du fonds de l'Assistance publique pour payer d'autres dépenses, il y avait des dettes à payer envers les institutions.

L'argument de M. Stockwell est un beau compliment au gouvernement quand on se rappelle que la maison *Price-Waterhouse* a, dans son rapport, reproché au gouvernement de détourner les fonds de fidéicommis pour les verser au fonds consolidé du revenu.

L'an dernier, non seulement le gouvernement a distrait $700,000 du fonds de l'Assistance publique, en laissant les dettes des maisons de charité en souffrance pour payer le pont de l'île d'Orléans, mais il a pris $3,000,000 dans la réserve de la Commission des liqueurs en plus des profits de l'année. S'il était si peu gêné avec la Commission, il pouvait bien faire honneur à ses engagements. Ce n'est pas nous qui exploitons la misère, mais le gouvernement qui refuse de payer ses dettes, qui accule les maisons de charité à la ruine. Je vais faire une offre au gouvernement.

M. Duplessis offre de voter $1,200,000

Si le premier ministre veut présenter une résolution d'un bill pour voter un crédit de $1,200,000 en dehors des crédits de l'Assistance publique, pour payer dès demain, ce qui est dû aux institutions de charité, nous allons la voter, sans un mot de discussion, 1ère, 2e et 3e lecture, à la même séance. Je fais l'offre au gouvernement et à l'honorable premier ministre.

M. Taschereau: Nous arrivons au même résultat. Mais plus le chef de l'opposition parle, plus ça retarde.

M. Duplessis: Si je parle beaucoup, c'est pour faire comprendre le bon sens au gouvernement. Aussi il ne faut pas se surprendre si je suis obligé de parler beaucoup. J'ajouterai que par les retards dans les paiements, le gouvernement entrave la circulation de l'argent, provoque de graves ennuis, entraine des pertes d'intérêts considérables aux créanciers, il fait aussi dommage aux porteurs d'obligations ainsi qu'aux hôpitaux.

M. Taschereau: Quant aux intérêts et au fonds d'amortissement, tout a été payé à temps et rien n'est dû.

M. Duplessis: Je dis, j'affirme que les intérêts et le fonds d'amortissement n'ont pas été payés à temps et que ça a traîné pendant des mois. Je défie le premier ministre de produire la correspondance demandée depuis longtemps par M. Sauvé, et nous allons le lui prouver en blanc et en noir.

Je répète mon offre au premier ministre. S'il veut faire voter le $1,200,000, nous allons l'approuver immédiatement. Si même il veut obtenir la permission de contribuer sans limite aux fonds de l'Assistance publique, nous allons le lui voter.

MM. Guertin et Perrault continuent le débat. M. Perrault dit que les intérêts et le fonds d'amortissement ont été payés à temps.

M. Duplessis: Je le regrette, mais la déclaration du ministre n'est pas conforme aux faits. Produisez la correspondance que nous réclamons en vain et nous allons vous le prouver.

M. Taschereau a tant fait pour sa province

M. Perrault déclare qu'il ne comprend pas l'insistance de M. Duplessis à attaquer le premier ministre, un homme qui a tant fait pour sa province. Le chef de l'opposition regrettera ses paroles. Nous traversons une crise mondiale. Il se peut qu'il y ait eu des retards, mais quoi d'étonnant?

M. Perrault soutient que le fonds de l'Assistance publique, une fois épuisé, le gouvernement ne pouvait plus rien payer.

Il affirme aussi que l'article 21 chapitre 20 ne pouvait autoriser le gouvernement à payer.

M. Fisher, de Huntingdon, répond à M. Perrault.

Loi inefficace

M. Duplessis reprend la discussion. La loi que l'on présente est inefficace. Récemment on a permis au trésorier par un bill, de distraire chaque année $45,000 du fonds de l'Assistance publique, pour frais de perception de la taxe sur les repas.

Par cette loi, le gouvernement ne rembourse pas cette somme, mais il s'engage simplement à ceci: Si le fonds de l'Assistance est à court, le trésorier lui avancera des deniers, mais seulement pour être remboursés aussitôt après par la rentrée des taxes affectées au fonds de l'Assistance. Ainsi on reprend d'une main ce qu'on parait donner de l'autre. Le bill présent laissera le fonds de l'Assistance publique dans la même situation qu'à présent, sauf que par un bill précédent, on l'a appauvri de $45,000 par année. Il ramènera les mêmes abus, mais il permettra au gouvernement de laisser le déficit annuel de l'Assistance publique, indépendant du déficit des encaissements et déboursés.

Encore une fois, le chef de l'opposition offre de voter tout de suite un bill pour voter $1,200,000 pour payer les comptes en souffrance.

Les résolutions sont adoptées ainsi que la première lecture du bill.

La séance est suspendue pour le diner.

La tuyauterie

Pendant la majeure partie de la séance du soir, la Chambre, en comité plénier, a étudié un bill de M. Arcand concernant les poseurs de tuyauterie. Il s'agit d'imposer un permis aux ouvriers qui se spécialisent dans l'installation de systèmes de chauffage et d'appareils à refrigération scientifique.

MM. Duplessis et Guertin ont longuement critiqué cette mesure. Le chef de l'opposition a prétendu qu'elle n'était rien autre chose qu'un moyen détourné pour imposer une nouvelle taxe.

En réponse à une question de M. Duplessis, le ministre du travail a déclaré que d'après des calculs approximatifs cette licence spéciale rapporterait une quinzaine de mille dollars par année et que ces revenus seraient affectés particulièrement au paiement du salaire de trois examinateurs chargés à l'application de cette mesure. Le solde des revenus serait versé à nos Ecoles techniques pour favoriser les cours d'apprentissage.

Entre les lignes

Au moment où le comité discutait les formules ou questionnaires que les ouvriers auront à remplir relativement à l'émission de ce permis, M. Arcand en vint à déclarer que nos ouvriers savent lire même entre les lignes. Cette remarque fit dire à M. Duplessis: "Si c'est vrai, le gouvernement va se faire battre aux prochaines élections."

M. Taschereau: Nos ouvriers savaient lire il y a trente-cinq ans.

M. Duplessis: ...mais il n'y avait pas de loi Dillon dans ce temps-là.

Comme l'opposition continue à critiquer cette loi, M. Taschereau ajoute: Vous avez prêché pour un ministre du travail, donnez-lui maintenant une chance de travailler et n'allez pas lui enlever les pouvoirs qui lui ont été conférés.

Finalement, le comité rapporte progrès, de sorte que cette mesure sera de nouveau discutée à la prochaine séance.

Dans la suite, on a commencé l'étude des crédits au ministère des travaux publics. Le premier article comprenait une somme de $450,000 pour l'entretien des édifices publics .

Les taux excessifs de la "Montreal Light"

La Chambre était à étudier un crédit de $2,800 pour l'éclairage des édifices publics à Montréal, quand M. Duplessis provoqua un nouveau débat sur la question de l'électricité.

M. Duplessis: La *Montreal Power* charge des taux excessifs. Elle se rend coupable des abus déjà dénoncés par les membres des deux partis. Il faudrait prendre les mesures nécessaires pour lui faire diminuer ses taux. Le gouvernement devrait lui-même prendre l'initiative de réduire à des proportions raisonnables les compagnies qui commettent de tels abus. Du côté du gouvernement, on ne semble pas assez réaliser l'importance de la question des taux de l'électricité. Ces taux élevés sont une taxe indirecte qui pèse sur les épaules de notre population, taxe qui diminue le pouvoir d'achat et qui tarit même la source des revenus du gouvernement. Le ministre des Travaux publics devrait prendre des procédures pour amener la compagnie à une réduction de ses taux qui sont excessifs.

Enquête à faire

M. J.-N. Francoeur: Je ne suis pas prêt à dire que les taux de la *Montreal Power* sont excessifs. J'aimerais mieux faire cette affirmation après une enquête sérieuse. Il y aurait peut-être lieu de faire une telle enquête, et je crois que la Commission des services publics est tout à fait désignée pour cela.

M. Duplessis: Est-ce que l'honorable ministre des travaux publics serait en faveur d'une commission efficace, effective et indépendante pour conduire une enquête sur les taux de l'électricité?

M. Francoeur: Qu'est-ce que le chef de l'opposition entend par commission indépendante? Est-ce que la Commission des services publics n'est pas une commission indépendante?

M. Duplessis: La Commission des services publics n'offre pas toutes les garanties d'impartialité que le public demande. Je ne veux pas cependant mettre ici en doute l'intégrité de ses membres ou leurs qualités personnelles, mais la Commission des services publics n'est pas l'organisme dont nous avons besoin pour cette enquête.

M. Francoeur: S'il est établi que la Commission des services publics telle que composée n'est pas indépendante, si tout cela est prouvé, je n'aurais aucune objection à approuver la nomination d'une commission spéciale. Je parle ici en mon nom personnel. J'ai souvent eu affaire à cette commission pour des questions de taux et autres et mes clients ont toujours été satisfaits.

M. Duplessis: D'après les journaux, lors d'un procès au sujet des autobus de Charlesbourg, je crois, le ministre aurait dit qu'il était temps de changer la loi.

M. Francoeur: L'affaire a été amplifiée par les journaux. Elle n'avait pas rapport aux taux d'éclairage. Le président du tribunal m'a signalé dans le temps qu'il faudrait amender la loi pour nous accorder ce que nous demandions, après une ordonnance, nous avons obtenu ce que nous avions demandé.

M. Guertin: Je tiens à rappeler ici que le président de la Commission des services publics est allé un peu loin tout récemment dans une conférence, quand il a justifié les taux exigés par la *Montreal L. H. & Power*. Il a dépassé ses droits, ses prérogatives.

M. le Dr Fauteux: Je soulève un point d'ordre. Il est question ici de l'éclairage de nos édifices et non de la Commission des services publics.

M. Guertin: Le président de la Commission des services publics a déclaré qu'il était prêt à faire enquête si le gouvernement voulait lui en fournir les moyens. Il a rendu jugement avant d'entendre les parties au cours de cette conférence, il a justifié les taux de la *Montreal Power* et son attitude m'inspire peu confiance.

M. Vautrin: L'honorable député doit s'en tenir à la question.

M. Guertin: Très bien.

Le débat prend fin sur cette remarque et le montant en question est voté aussitôt.

A. G.

DUPUIS

65e ANNIVERSAIRE

MESSIEURS !

Venez choisir votre nouveau complet de printemps chez DUPUIS vendredi ou samedi!

Complets à 2 pantalons

(Faits sur mesures ou tout faits)

25.00

Comme cette vente est un autre grand spécial de notre **65ème VENTE ANNIVERSAIRE,** vous pouvez vous imaginer la qualité et la bonne confection de ces complets.

La coupe de ces complets est la plus récente: épaules moins larges et la taille plus ajustée. Ils sont confectionnés de beaux worsteds importés, d'épaisse serge Botany anglaise, de lainages croisés, etc. Les teintes et les dessins sont les plus populaires de la saison. Les importants détails de confection sont exécutés à la main.

PAIEMENTS FACILES SI DESIRE

EXTRA ! CHAPEAU GRATIS !

Un nouveau chapeau de printemps d'une valeur de 1.79 sera donné avec chacun de ces complets à 25.00, vendredi le 24 mars. Nous faisons cette offre spéciale à l'occasion de notre 65e VENTE ANNIVERSAIRE, et aussi, grâce à la coopération du manufacturier qui a choisi ce moyen de populariser sa marchandise.

Au rez-de-chaussée (Ste-Catherine)

Dupuis Frères LIMITÉE

Albert Dupuis, *président.*
A.-J. Dugal, *v.-p. et dir. gérant* Armand Dupuis, *sec.-trés.*

Déficit de plus de $3,000,000 en Ontario

Toronto, 23 (S.P.C.) — Le *Mail and Empire* dit aujourd'hui que le premier ministre George-S. Henry annoncera à la Législature que le déficit d'opération pour l'année fiscale courante sera de plus de $3,000,000. Les dépenses seraient réduites de $14,000,000 l'an prochain.

Avis à ceux qui voyagent

Tous billets, Europe et partout, émis au tarif des compagnies — Hôtels, assurances bagages et accidents, chèques de voyages, passeports, etc. — Service complet — LE DEVOIR-VOYAGES, 430 Notre-Dame Est. Téléphones HArbour 1341.